



RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE
Si de Castelnau de Médoc - Eau

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement des données doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	Objectif
 ENGAGEMENT	Identifier rapidement nos engagements clés
 FOCUS	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
 RESPONSABILITÉ	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Avant-propos



Veolia – Rapport annuel du délégataire 2022

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégué** de votre service de l'eau de l'année 2022. A travers ses différentes composantes techniques, économiques et environnementales, vous pourrez ainsi apprécier la performance de votre service.

2022 a été une année singulière, marquée par le déclenchement de plusieurs crises majeures bouleversant durablement le cours de nos activités et de nos ressources.

L'actualité géopolitique et notamment la guerre en Ukraine nous a rappelé la fragilité de nos systèmes énergétiques, amplifiée par un contexte fortement inflationniste à travers les tensions sur l'approvisionnement et les prix de fourniture de l'énergie et des matières premières.

En réponse, Veolia s'est mobilisé rapidement pour atténuer les conséquences de cette crise : mobilisation des équipes achats pour sécuriser l'approvisionnement en énergie et réduire la volatilité des prix, partenariat avec le programme Ecowatt, solutions concrètes pour réduire sa consommation d'énergie ainsi que celle de ses clients, renouvellement d'appareils les plus énergivores ou la flexibilité électrique.

Afin de contribuer à la souveraineté énergétique des territoires, nous nous sommes fixés comme objectif de rendre autonomes en énergie d'ici 5 ans les services que nous gérons grâce notamment à la généralisation de la **production de biogaz** à travers la méthanisation des boues des stations d'épuration que nous opérons ou l'installation de **panneaux photovoltaïques**.

Plus encore que la crise énergétique, l'année 2022 a été marquée par une des sécheresses les plus prononcées depuis 1959, inédite par sa durée et sa précocité, ayant pour effets un fort accroissement des feux de forêt et une tension encore jamais rencontrée sur la ressource en eau impactant l'ensemble des usages de l'eau: domestique, industrie, tourisme, agriculture, avec à la clef une pression supplémentaire sur la biodiversité.

Ces manifestations du dérèglement climatique vont se répéter et s'amplifier dans les prochaines décennies. C'est pourquoi nous souhaitons accompagner plus encore nos clients dans l'adaptation aux effets du changement climatique afin d'anticiper les crises hydriques futures et réduire les risques opérationnels.

Disposer de solutions de plus en plus efficaces pour lutter contre les fuites et les gaspillages mais aussi pour promouvoir la sobriété auprès des différents consommateurs est une priorité pour nous. Nous nous sommes également mobilisés aux côtés de nos clients pour la protection de la ressource en développant, par exemple, des solutions de **réutilisation des eaux usées** grâce à un plan d'équipement de 100 stations d'épurations à horizon 2024, ce qui représentera une économie d'environ 3 millions de m³ d'eau potable, soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle d'une ville de 180 000 habitants.

Au regard de l'urgence climatique, nous souhaitons plus que jamais **construire avec vous l'avenir de l'eau** et faire face aux enjeux de raréfaction des ressources, d'énergie et de pollution, afin d'assurer un développement durable et harmonieux de **votre territoire**.

Les femmes et les hommes de l'activité Eau France, représentés par notre directeur de Territoire, seront à vos côtés pour vous permettre de répondre à ces défis et d'anticiper ceux à venir.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Pierre Ribaute,
Directeur Général, Eau France

PRESENTATION Eau France

Contribuer au progrès humain

Notre raison d'être chez Veolia est de contribuer au progrès humain, en s'inscrivant résolument dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

C'est dans cette perspective que nous nous donnons pour mission de « Ressourcer le monde », en exerçant notre métier de services à l'environnement.

Nous nous engageons sur une performance plurielle. Cela signifie que nous adressons le même niveau d'attention et d'exigence à nos différentes performances, qui sont complémentaires et forment un cercle vertueux : performance économique et financière, performance commerciale, performance sociale, performance sociétale et performance environnementale.

Apporter les solutions pour faire face au bouleversement du cycle de l'eau

La France va bientôt entrer dans un rapport nouveau à l'eau. Les experts estiment en effet que d'ici 25 ans, le débit moyen de nos cours d'eau diminuera de 10 à 40% ; et le niveau des nappes phréatiques de 10 à 25%.

Les événements climatiques vont s'intensifier, faisant toujours plus pression sur l'accès à la ressource et sur l'activité humaine. Cela se traduira par des crises sanitaires et environnementales de plus en plus fréquentes : rejets non maîtrisés dans le milieu, pollutions, micropolluants, dégradation de la biodiversité...

Chez Veolia Eau France, notre mission est de prendre soin de l'Eau de sa source à sa restitution à la nature, pour assurer le bien-être des femmes et des hommes.

Pour préserver la ressource, nous mobilisons le meilleur de nos expertises, nous déployons des outils de pilotage dynamiques et des réseaux intelligents Hubgrade qui assurent un usage mesuré et maîtrisé de l'Eau.

Pour lutter contre le changement climatique, nous accompagnons nos clients dans le déploiement de solutions de valorisation du cycle de l'eau.

Nous favorisons aussi toutes les solutions permettant de récupérer l'énergie pour accompagner la Transformation écologique des territoires, par la production de biogaz, les calories dans les réseaux d'assainissement et le photovoltaïque.

Pour permettre l'émergence d'une économie circulaire, nous recyclons les eaux usées traitées pour l'irrigation agricole, pour les usages industriels et demain pour la consommation de tous ?

Pour protéger chacun, face à l'accroissement des menaces, notre ambition est d'assurer un service toujours plus sûr par le développement d'outils numériques de supervision, de gestion de crise ou de cyber sécurisation avancée.

Pour réussir à relever ces défis, nous devons faire émerger les projets adaptés à chaque territoire, à l'évolution des ressources locales et des usages, en réunissant et mobilisant l'ensemble des parties prenantes. C'est notre engagement, aux côtés des usagers du services de l'eau et des décideurs politiques.

Aujourd'hui, plus solide que jamais sur nos fondamentaux, nous sommes prêts avec notre feuille stratégique « Impact Eau France » à faire de l'eau un accélérateur de la transformation écologique au même titre que l'énergie ou le déchet.

Ainsi, nous souhaitons être l'acteur de référence du cycle de l'eau en France, avec et au service des collectivités publiques.



Veolia, premier opérateur de service d'eau et d'assainissement attesté « **Relation Client 100% France** »

Attestation délivrée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Pro France.

L'activité Eau de Veolia en France, en quelques chiffres, c'est :

- **25,5** millions de personnes desservies en eau potable
- **2000** usines de dépollution des eaux usées gérées
- **6,9** millions de clients abonnés
- **17,3** millions d'habitants raccordés en assainissement
- **1,7** milliard de m³ d'eau potable distribués
- **1,3** milliard de m³ d'eaux usées collectées et dépolluées
- **2051** usines de production d'eau potable gérées
- **103** GWh d'énergie renouvelables produite
- **600** kt d'empreinte équivalent CO₂

Offres innovantes VEOLIA

Acteur majeur des services environnementaux Veolia poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique.

REUT BOX by VEOLIA REUT BOX, la solution innovante de Veolia pour répondre au stress hydrique liés au dérèglement climatique.



DIABOLO par VEOLIA DIABOLO®, Choisir le charbon actif en toute confiance.



TÉLÉO : TÉLÉO Alarmes constitue la tour de contrôle du télérelevé.



L'ensemble des ces 3 solutions vous sont présentées et détaillées en Annexe « Offres innovantes Veolia ».

Sommaire

1.	L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE.....	9
1.1	Un dispositif à votre service.....	10
1.2	Présentation du contrat.....	12
1.3	Les chiffres clés.....	14
1.4	L'essentiel de l'année 2022.....	15
1.5	Les indicateurs réglementaires 2022.....	20
1.6	Autres chiffres clés de l'année 2022.....	21
1.7	Le prix du service public de l'eau.....	23
2.	LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION	24
2.1	Les consommateurs abonnés du service	25
2.2	La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous.....	26
2.3	Données économiques.....	29
3.	LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE.....	31
3.1	L'inventaire des installations.....	32
3.2	L'inventaire des réseaux.....	33
3.3	Les indicateurs de suivi du patrimoine	36
3.4	Gestion du patrimoine.....	38
3.5	Propositions d'améliorations du patrimoine.....	43
4.	LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE	50
4.1	La qualité de l'eau	51
4.2	La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau	56
4.3	La maintenance du patrimoine	63
4.4	L'efficacité environnementale	70
5.	RAPPORT FINANCIER DU SERVICE	72
5.1	Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE).....	73
5.2	Situation des biens.....	77
5.3	Les investissements et le renouvellement	78
5.4	Les engagements à incidence financière	81
6.	ANNEXES.....	84
6.1	La facture 120 m ³	85
6.2	Les données consommateurs par commune	90
6.3	La qualité de l'eau	91
6.4	Le bilan énergétique du patrimoine	99
6.5	Annexes financières.....	100

6.6	<i>Reconnaissance et certification de service</i>	110
6.7	<i>Actualité réglementaire 2022</i>	113
6.8	<i>Certificats d'assurances</i>	117
6.9	<i>Autorisations de prélèvements</i>	123
6.10	<i>Autres annexes</i>	124
6.11	<i>Offres innovantes VEOLIA</i>	137
6.12	<i>Actualité climatique 2022 en France</i>	140
6.13	<i>Glossaire</i>	142

1.

L'ESSENTIEL DE
L'ANNÉE



En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'eau. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la production et à la distribution, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.)

1.1 Un dispositif à votre service

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

19 Place Aristide Briand
33480 CASTELNAU DE MEDOC

Ouvert au public :
Le mardi et jeudi de 9h00 à 12h00



TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER



www.eau.veolia.fr

Pour toutes vos démarches en ligne



Service pour les sourds ou malentendants accessible depuis notre site internet



05 61 80 09 02

Du lundi au vendredi : 8h – 19h

Samedi : 9h – 12h

Urgences techniques 7j/7 et 24h/24



Nos Apps

disponibles sur iOS et Android



Veolia Eau

TSA 40118

37911 Tours Cedex 9

LES INTERLOCUTEURS VEOLIA A VOS COTES

PRÉSENTATION

(RESERVE A UN USAGE STRICTEMENT INTERNE)

Accueil Clientèle (24h/24h – 7j/7j) : 05.61.80.09.02 (seul n° à communiquer aux clients)

N° Astreinte (Local) : 06.12.83.11.82 (réservé aux élus/collectivités)

Vos interlocuteurs au quotidien :

SERVICE GIRONDE LANDES : Appel en cas de problèmes techniques, fuites, nouveaux branchements...



Isabelle NEVEU
Manager de Service Local
Tél : 06.23.23.47.31
@ : isabelle.m.neveu@veolia.com



Nicolas ONILLON
Responsable d'Exploitation
Tél : 06.09.82.33.03
@ : nicolas.onillon@veolia.com



Alain BRACONNIER
Responsable d'équipe Médoc
Tél : 07.77.90.07.36
@ : alain.braconnier@veolia.com



Marie LABAQUERE
Référénte Nord Médoc
Tél : 06.16.68.54.46
@ : marie.labaquere@veolia.com

SERVICE TRAVAUX NEUFS USINES



Tom CLAUSTRE
Responsable Travaux Neufs Usines
Tél : 06.27.92.40.89
@ : tom.claustre@veolia.com

SERVICE CLIENTÈLE : Nouvel abonné, résiliation, facturation, FSL...



Anne Laure GUIDA-VOLCKAERT
Directrice des Consommateurs
Tél : 06.22.90.20.11
@ : anne-laure.guida-volckaert@veolia.com



Isabelle PIOT
Service Consommateurs
Tél : 06.16.47.33.36
@ : isabelle.piot@veolia.com

DIRECTION :



Arnaud LAVALETTE
Directeur de Territoire
Tél : 06.16.78.55.15
@ : arnaud.lavalette@veolia.com



Jean-Marc BOUDEY
Directeur du Développement
Tél : 06.34.44.72.76
@ : jean-marc.boudey@veolia.com



Xavier JEAN
Directeur des Opérations
Tél : 06.47.20.78.49
@ : xavier.jean@veolia.com



Nicolas MOURIOT
Contrôleur de gestion
Tél : 06.01.92.83.64
@ : nicolas.mouriot@veolia.com



Marie-Eve LANTRADE
Assistante
Tél : 06.13.58.10.38
@ : marie-eve.lantrade@veolia.com

1.2 Présentation du contrat

Données clés

✓ Déléataire	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
✓ Périmètre du service	AVENSAN, CASTELNAU DE MEDOC, LISTRAC MEDOC, MOULIS EN MEDOC, SALAUNES
✓ Numéro du contrat	I5260
✓ Nature du contrat	Affermage
✓ Date de début du contrat	01/07/2019
✓ Date de fin du contrat	30/06/2031
✓ Les engagements vis-à-vis des tiers	

En tant que délégataire du service, VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	BRACH	Achat d'Eau à Brach
achat	Sainte Hélène	Achat d'Eau à Sainte Hélène
achat	SIVOM DE LAMARQUE CUSSAC ARCINS	Convention échange d'eau (Achat) avec SIVOM Lamarque-Cussac Fort Médoc-Arcins
achat	Syndicat de Margaux	Achat d'Eau à Margaux
vente	Saint Médard en Jalles	Vente d'Eau St Médard en Jalles
vente	Sainte Hélène	Vente d'Eau à Sainte Hélène
vente	SIVOM DE LAMARQUE CUSSAC ARCINS	Convention échange d'eau (Vente) avec SIVOM Lamarque-Cussac Fort Médoc-Arcins
vente	St Laurent du Médoc	Vente d'eau St Laurent du Médoc
vente	Syndicat de Margaux	Vente d'Eau à Margaux

✓ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	13/07/2022	Intégration ouvrages, augmentation bilans autosurveillance, travaux amélioration, modification délais contrôles conformité branchements assainissement, modification BPU branchement assainissement, mise à jour disposition renouvellement, révision rémunération et formule d'indexation semestrielle.

1.3 Les chiffres clés

Si de Castelnau de Médoc - Eau

Chiffres clés



13 848

Nombre d'habitants desservis



6 320

Nombre d'abonnés
(clients)



4

Nombre d'installations de
production



1

Nombre de réservoirs



290

Longueur de réseau
(km)



100,0

Taux de conformité
microbiologique (%)



85,9

Rendement de réseau (%)



132

Consommation moyenne (l/hab/j)

1.4 L'essentiel de l'année 2022

1.4.1 Une année de sécheresse

Bilan / impacts de l'actualité climatique 2022 en France

L'année 2022 **est la plus chaude** que la France métropolitaine ait jamais mesurée, loin devant 2020 qui détenait le record. Ponctuée d'extrêmes climatiques, 2022 est un symptôme du changement climatique en France, selon Météo France.

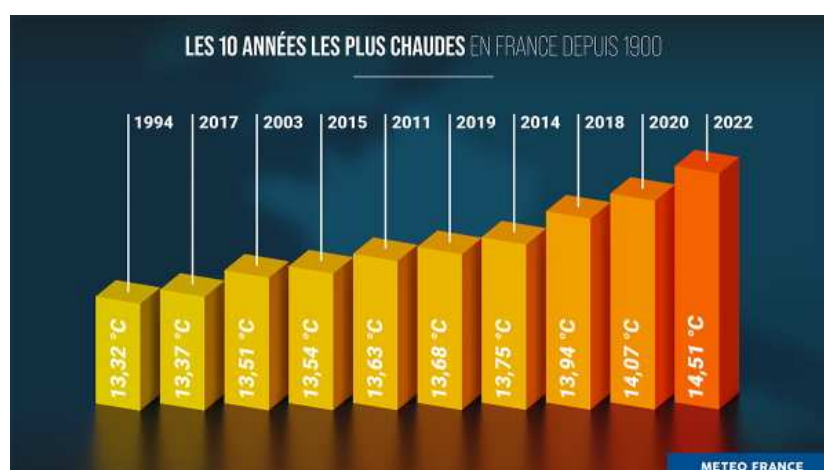
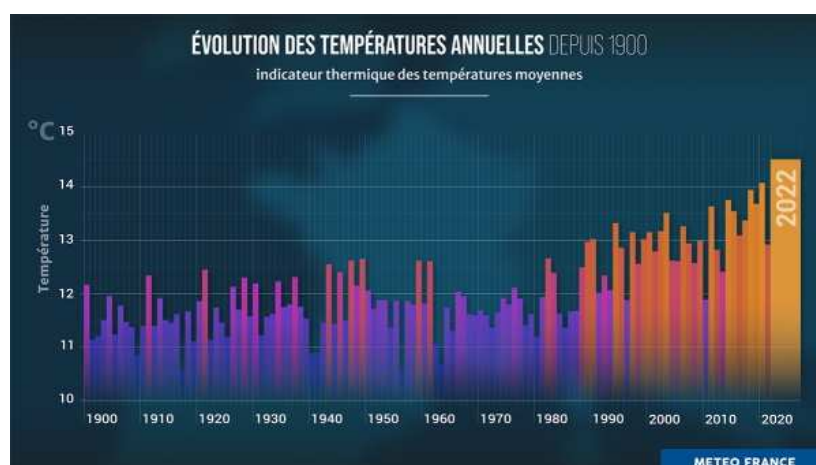
En effet, **8 des 10 années les plus chaudes** depuis le début du XXe siècle **sont postérieures à 2010**.

Une année marquée par une période de sécheresse d'une précocité, longévité et intensité exceptionnelle !

L'année 2022 a également été **exceptionnellement sèche**, marquée par un déficit pluviométrique record de 25 %.

2022 se classe au **2e rang des années les moins arrosées** (depuis le début des mesures en 1959 - données météo France).

Annexe - infographie Météo France



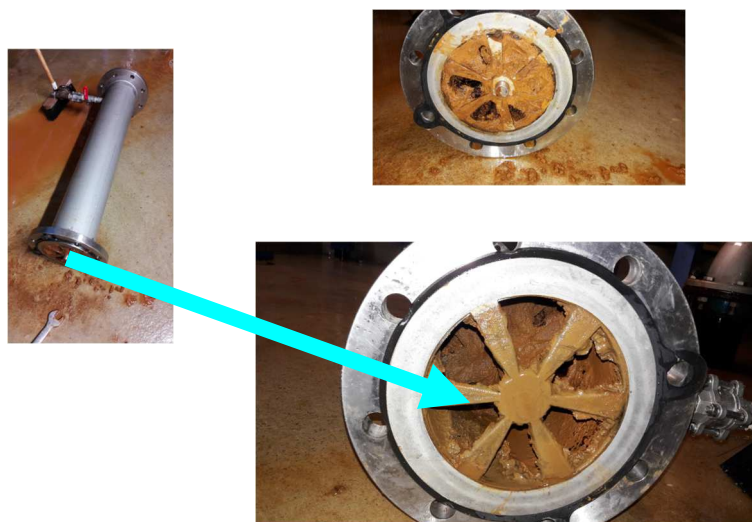
Le **Bilan / impacts de l'actualité climatique 2022** en France détaillé vous sont présentées et détaillées en Annexe « Actualité climatique 2022 en France ».

1.4.2 Principaux faits marquants de l'année

Durant le premier semestre 2022, il a été constaté une forte baisse de la productivité des forages MACAVIN 1 et 2.

Après un diagnostic complet de l'installation, il a été décidé de démonter le mélangeur statique présent entre les deux forages et la tour d'oxydation.

Les photographies présentent ci-dessous, illustrent l'état du mélangeur au moment de son démontage, celui-ci était obstrué à hauteur de 80%.



Mélangeur statique en amont tour d'oxydation
(Forages MACAVIN 1 et 2)

Le nettoyage complet du mélangeur statique a permis de retrouver un débit pour **MACAVIN 1** de 32 m³/h contre 15 m³/h avant le démontage et pour **MACAVIN 2** 40 m³/h contre 34 m³/h.



Une expertise plus complète de la qualité de l'eau brute des deux forages MACAVIN devra être réalisée afin de s'assurer que celle-ci ne se dégrade pas trop, et que les capacités de l'usine sont toujours adaptées à la qualité de l'eau brute.

- Durant l'année 2022, il a été mesuré des teneurs en CVM supérieures aux limites de qualité sur les trois points du SIAEPA suivants:
- 7 chemin de Bernones Listrac Médoc
- 7 route de Couhenne 2 chemin de la Berle Avenza
- 2 chemin de la Berle Avensan

Les résultats complets des campagnes d'analyse sont présentés 4.1.3

- Selon le nouvel Arrêté d'autorisation de prélèvement (SEN 2022/08/05-110 du 26/12/2022), il a été prélevé sur le SIAEPA 80% du volume global autorisé. Les données complètes sont présentées au paragraphe 4.1.3.

		2022	
	2022	Volume Global autorisé par nappe	Volume Global autorisé
MACAVIN 2	226 185	391 799	833 581
MACAVIN 1	165 614		
L'HOSPICE 3	438 126	441 782	
VILLEGEORGES	3 656		
Avancement par rapport au volume global autorisé		80%	

1.4.3 Propositions d'amélioration

- Sécuriser et pérenniser la production et la distribution d'eau potable sur le territoire du SIAEPA de Castelnau de Médoc en mettant en place un traitement du fluor sur le forage de Villegeorges.

La réhabilitation et l'amélioration de la station de production de Villegeorges permettrait d'obtenir une eau de qualité et en grande quantité.

Des études ont été présentées à ce sujet en 2014 et 2018.

- Mettre en place un traitement de déferrisation des eaux du forage de l'Hospice 3 pour améliorer la qualité de l'eau du SIAEPA.

Une étude a été présentée à ce sujet en 2014 et 2021.

- Sécuriser en cas de rupture d'alimentation électrique la production et la distribution d'eau potable sur le territoire du SIAEPA de Castelnau de Médoc en installant des groupes électrogènes à demeure sur les stations de la Pailleyre et Macavin.

- Afin d'être conforme aux instructions des services de l'ARS, l'ensemble des sites de production d'eau potable doit être mis en sûreté (clôtures, grilles d'aération et dispositifs d'alarmes anti-intrusion pour protéger l'accès aux bâtiments). Il reste à équiper le site de Villegeorges.

- Le génie civil de l'usine de la Pailleyre présente des fissures en plusieurs et particulièrement au niveau du sous-sol ce qui génère des infiltrations d'eau.

- Mise en place de trois purges automatiques sur les points où il a été constaté des non conformités sur le paramètre CVM.

- Dans le cadre de la sectorisation il serait intéressant de diviser le secteur LISTRAC-MOULIS-AVENSAN en deux secteurs plus petits avec la pose de 2 débitmètres de sectorisation supplémentaires tel que présenté dans le rapport de sectorisation 2022.

1.4.4 Révision du contrat

La mutabilité contractuelle **est un principe clé des concessions de service public.**

Des modifications peuvent lui être apportées dans les conditions de l'article L. 3135-2 du CCP. Celles-ci n'ont pas toutes la même importance mais permettent l'adaptation du contrat aux évolutions nouvelles.

C'est à cette fin que le contrat prévoit des clauses de révision,

- soit pour tenir compte de l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs,
- soit d'une nouvelle réglementation ayant une incidence sur l'exploitation
- soit au bout d'un certain temps

La révision a donc pour objet **de recaler le contrat dans son équilibre.**

Les clauses de révision ont de leurs côtés pour objet de restituer un processus de discussion pouvant conduire à une négociation.

Dans le cas du présent contrat, les indicateurs ont été définis à l'article 9.11.1. - Conditions de réexamen de la rémunération du Concessionnaire.

Parmi les nombreuses évolutions réglementaires ayant un impact sur les conditions d'exploitation, il est possible de citer les évolutions réglementaires suivantes :

- ✓ Le PGSSE en eau potable : pour engager cette démarche, nous proposons de réaliser l'étude de vulnérabilité (une des briques de ce plan)
- ✓ L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 relative aux métabolites de pesticides
- ✓ Mise en conformité des machines tournantes afin de respecter les règles et réglementations sécurité de sécurité telles que
 - la Directive Européenne 2006/42/CE
 - l'article R4312-1 du code du travail qui fixe les obligations techniques, détaillées dans son annexe 1
 - la circulaire n°2010-01 de la DGT
- ✓ Amiante, décret du 09 mai 2017 qui modifie le code du travail (R.4412-97 à R.4412-97-6) qui fixe l'obligation de repérage amiante avant travaux avec la mise en application notamment des normes.

Le détail des évolutions réglementaires sont par ailleurs détaillées dans les annexes des rapports annuels que nous vous remettons.

Pour améliorer le service et sécuriser le fonctionnement, des évolutions techniques ou aménagements contractuels feront l'objet de propositions de nos services :

- ✓ L'optimisation de la sectorisation avec le découpage du secteur n°2 (Listrac - Moulis - Avensan) avec la mise en place de 2 débitmètres de sectorisation supplémentaires
- ✓ La sécurisation des sites de Macavin et La Pailleyre par la mise en place d'éclairage extérieur
- ✓ La sécurisation du décanteur des eaux de lavage des filtres de l'usine de Macavin

✓ Les valeurs ILP par secteur à atteindre

Pour tenir compte de ces évolutions, il nous paraît nécessaire d'ouvrir prochainement les discussions pour vérifier l'incidence sur le contrat en cours et recalculer si nécessaire le contrat qui nous lie.

1.4.5 Evolutions réglementaires

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service.

- Les crises en cascades : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie
- Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité
- Résilience des territoires et des réseaux
- Verdissement de la commande publique
- Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS)
- La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est transposée : vers toujours plus de qualité et de services pour l'eau potable !
- Métabolites de pesticides : des nouveaux critères de gestion qui évoluent !
- Fin du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) et du support filaire cuivre

L'ensemble de ces évolutions réglementaires vous sont présentées et détaillées en Annexe 6.9 « Actualité réglementaire 2022 ».

1.5 Les indicateurs réglementaires 2022

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	13 736	13 848
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	1,83 €/m ³	1,90 €/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	97,0 %	97,4 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	100	100
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	85,0 %	85,9 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	1,46 m ³ /jour/km	1,36 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	1,40 m ³ /jour/km	1,33 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,01 %	0,01 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	80 %	80 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	20	14
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	839	981
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	2,44 u/1000 abonnés	1,58 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	1,54 %	2,29 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	2,27 u/1000 abonnés	0,95 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

1.6 Autres chiffres clés de l'année 2022

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	813 157 m ³	833 581 m ³
VP.059	Volume produit	Délégataire	782 519 m ³	794 830 m ³
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	5 854 m ³	5 045 m ³
	Volume mis en distribution (m ³)	Délégataire	781 009 m ³	795 797 m ³
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	3 299 m ³	1 483 m ³
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	662 680 m ³	682 924 m ³
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	131	115
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre d'installations de production	Délégataire	4	4
	Capacité totale de production	Délégataire	4 600 m ³ /j	4 600 m ³ /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	1	1
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	2 300 m ³	1 625 m ³
	Longueur de réseau	Délégataire	287 km	290 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	231 km	233 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	0 ml	0 ml
	Nombre de branchements	Délégataire	6 024	6 090
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	0	0
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	0	0
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	92	66
	Nombre de compteurs	Délégataire	6 574	6 696
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	1 840	225
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre de communes	Délégataire	5	5
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	6 159	6 320
	- Abonnés domestiques	Délégataire	6 149	6 310
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	4	4
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	6	6
	Volume vendu	Délégataire	651 620 m ³	670 244 m ³
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	633 380 m ³	654 587 m ³
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	10 876 m ³	11 579 m ³
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	7 364 m ³	4 078 m ³
	Consommation moyenne	Délégataire	128 l/hab/j	132 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	105 m ³ /abo/an	106 m ³ /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	77 %	81 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Non	Non
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Energie relevée consommée	Délégataire	417 193 kWh	442 127 kWh

1.7 Le prix du service public de l'eau

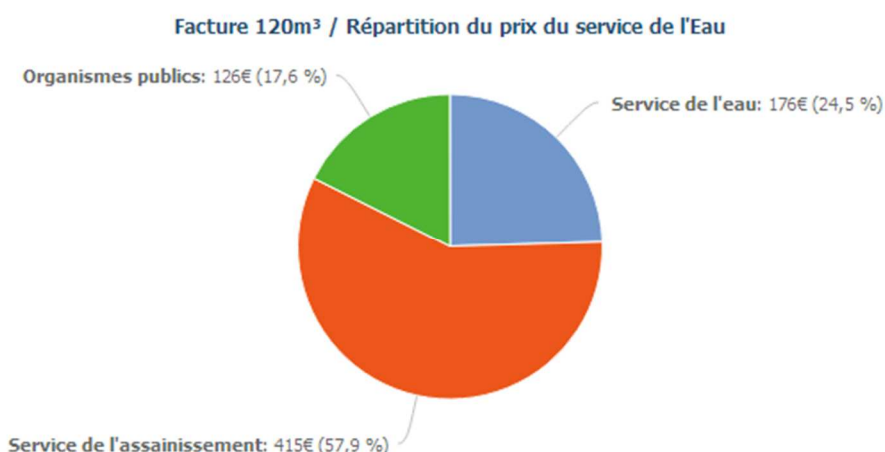
LA FACTURE 120 M³

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de CASTELNAU DE MEDOC, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier, est la suivante :

CASTELNAU DE MEDOC Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2023	Montant Au 01/01/2022	Montant Au 01/01/2023	N/N-1
Part délégataire			79,22	86,38	9,04%
Abonnement			22,58	23,86	5,67%
Consommation	120	0,5210	56,64	62,52	10,38%
Part syndicale			82,08	82,08	0,00%
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	0,4840	58,08	58,08	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0650	7,80	7,80	0,00%
Organismes publics			39,60	39,60	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Total € HT			208,70	215,86	3,43%
TVA			11,48	11,87	3,40%
Total TTC			220,18	227,73	3,43%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,83	1,90	3,83%

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m³ pour la commune de CASTELNAU DE MEDOC :



Les factures type sont présentées en annexe.

2.

LES
CONSOMMATEURS
DE VOTRE SERVICE
ET LEUR
CONSOMMATION



Veolia fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

2.1 Les consommateurs abonnés du service

→ Le nombre d'abonnés

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	5 777	5 825	5 915	6 159	6 320	2,6%
domestiques ou assimilés	5 769	5 815	5 905	6 149	6 310	2,6%
non domestiques	4	4	4	4	4	0,0%
autres services d'eau potable	4	6	6	6	6	0,0%

→ Les principaux indicateurs de la relation consommateurs

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre annuel de demandes d'abonnement	540	539	702	652	658	0,9%
Taux de clients mensualisés	51,4 %	53,1 %	55,3 %	56,9 %	59,1 %	3,9%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	15,0 %	14,6 %	14,0 %	13,8 %	14,0 %	1,4%
Taux de mutation	9,5 %	9,4 %	12,0 %	10,7 %	10,5 %	-1,9%

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.

2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.



L'engagement de Veolia en faveur de ce service consommateurs de proximité et de grande qualité, s'appuyant sur la densité de son ancrage territorial a permis à Veolia de devenir le premier opérateur de services d'eau et d'assainissement à obtenir l'attestation "Relation Client 100% France".

Délivrée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Origine France Garantie, elle certifie que toutes les équipes relations consommateurs des activités eau et assainissement de Veolia sont basées sur le territoire français, et bénéficient d'un contrat de travail en droit français. Elle est précédée d'un audit initial de l'AFNOR.

Cette certification garantit que :

- 100 % des 11 Centres de Relation Client sont implantés en France ;
- 100 % des 1500 collaborateurs et conseillers clientèle impliqués dans cette relation bénéficient de contrats de droit français ;
- 100 % des consommateurs de services publics d'eau et d'assainissement, dont la relation usagers est confiée à Veolia bénéficient d'une proximité et d'une qualité "made in France »

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✓ la qualité de l'eau
- ✓ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité...
- ✓ la qualité de l'information adressée aux abonnés

NB : En 2021, Veolia a modifié le mode de collecte de ses enquêtes de satisfaction, passant d'interviews par téléphone à des interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire). Cette évolution permet d'interroger un plus grand nombre de consommateurs par an et de disposer ainsi de mesures de satisfaction plus fines, sur des échantillons plus robustes.

Ce changement de méthode peut cependant avoir pour effet un repli plus ou moins net des taux de satisfaction relevés. En effet, comme le confirme l'institut Ipsos, en charge de ces enquêtes, un écart d'une dizaine de points à la baisse est couramment observé lorsque l'on passe de l'interview téléphonique à l'e-mail. Deux causes cumulatives peuvent l'expliquer :

- ✓ Répondre à une sollicitation d'enquête par e-mail est une action volontaire et les consommateurs insatisfaits sont plus enclins à cliquer sur le lien dans l'invitation pour répondre à ces enquêtes
- ✓ Dans le cadre d'une enquête téléphonique, inconsciemment, les interviewés associent l'enquêteur avec le service qu'il leur demande d'évaluer. Ils se montrent ainsi plus indulgents et donnent des notes moins sévères qu'ils ne l'auraient fait lors d'une enquête en ligne.

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Satisfaction globale	82	87	90	77	81	+4
La continuité de service	92	94	95	93	94	+1
La qualité de l'eau distribuée	76	81	82	79	84	+5
Le niveau de prix facturé	55	60	66	53	61	+8
La qualité du service client offert aux abonnés	75	80	86	75	74	-1
Le traitement des nouveaux abonnements	83	88	92	80	77	-3
L'information délivrée aux abonnés	68	71	74	71	71	0



Composition de votre eau !

Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.



→ Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs des services publics d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».

#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »

#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »

#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »

#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

→ Les interruptions non-programmées du service public de l'eau

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des consommateurs.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées **[P151.1]** est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information au moins 24h avant. En 2022, ce taux pour votre service est de 1,58/ 1000 abonnés.

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	3,12	3,61	2,20	2,44	1,58
Nombre d'interruptions de service	18	21	13	15	10
Nombre d'abonnés (clients)	5 777	5 825	5 915	6 159	6 320

2.3 Données économiques

→ Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2022 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayés	2,70 %	2,78 %	2,88 %	1,54 %	2,29 %*
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	79 115	85 669	24 257	67 843	29 013
Montant facturé N - 1 en € TTC	2 925 168	3 080 908	841 000	4 404 062	1 268 148

*Jusqu'en 2021, le montant facturé N-1 ainsi que le montant des impayés comprenaient l'eau potable et l'assainissement. A compter du 1^{er} janvier 2022, ces montants ont été dissociés pour faire apparaître uniquement la partie concernée par le contrat soit, l'eau potable.

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

→ Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence financière : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau,
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées,
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2022, le montant des abandons de créance s'élevait à 981 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social	12	18	21	20	14
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (€)	350,43	699,00	864,00	839,00	981,00
Volume vendu selon le décret (m3)	625 197	726 186	704 607	651 620	670 244

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 109.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

→ ***Les échéanciers de paiement***

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	79	96	116	76	71

3.

LE PATRIMOINE DE
VOTRE SERVICE



Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller... : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat.

Installation de captage	Débit des pompes (m3/h)
FORAGE L'HOSPICE 3	100
FORAGE MACAVIN 1	40
FORAGE MACAVIN 2	40
FORAGE VILLEGEORGES	65

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
ST - MACAVIN 1	800	200
ST - MACAVIN 2	800	
ST 02-L'HOSPICE 3-LA PAILLEYRE	2 000	400
ST 04 - VILLEGEORGES	1 000	25
Capacité totale	4 600	625

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)	Capacité de stockage (m3)
ST 06 - CLIDONES	10	500
ST 07 - SALAUNES	40	500
Capacité totale		1 000

3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de distribution,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements en domaine public,
- ✓ des outils de comptage

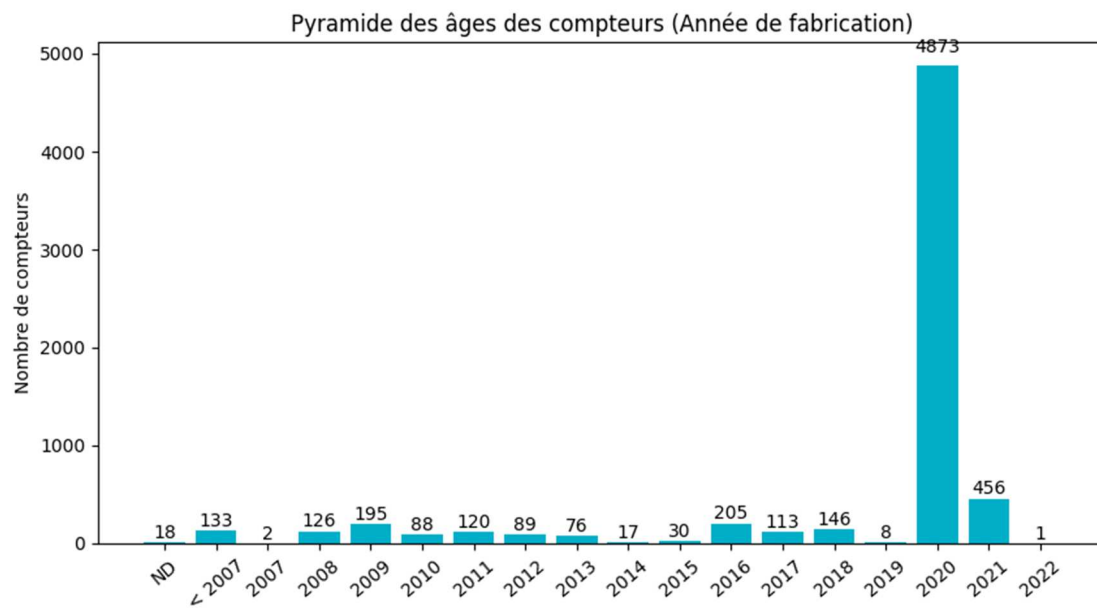
Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	284,9	285,3	286,1	286,6	289,6	1,0%
Longueur d'adduction (ml)	508	508	508	508	508	0,0%
Longueur de distribution (ml)	284 432	284 828	285 546	286 049	289 077	1,1%
<i>dont canalisations</i>	230 317	230 393	230 756	230 779	233 258*	1,1%
<i>dont branchements</i>	54 115	54 435	54 790	55 270	55 819	1,0%
Equipements						
Nombre d'appareils publics	166	166	166	166	168	1,2%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	166	166	166	166	160	-3,6%
<i>dont bouches d'incendie</i>	0	0	0	0	8	NS
Branchements						
Nombre de branchements	5 797	5 861	5 932	6 024	6 090	1,1%

*La hausse du linéaire de canalisation s'explique par la mise à jour de plans non intégrés

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1	Qualification
Compteurs							
Nombre de compteurs	6 200	6 267	6 400	6 574	6 696	1,9%	Bien de retour
<i>dont sur abonnements en service</i>	5 799	5 850	6 025	6 176	6 341	2,7%	
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>	401	417	375	398	355	-10,8%	

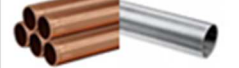
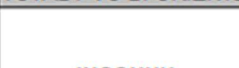


Si de Castelnau de Médoc - Eau

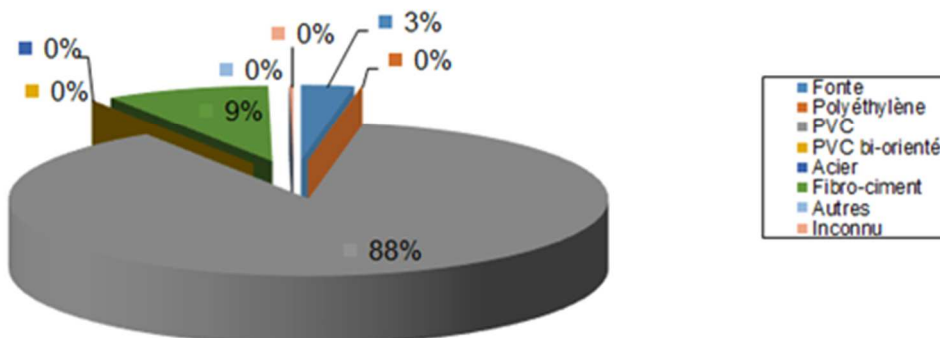
ANNEE 2022

I5260

Matériau	Diamètre en mm	Lineaire en ml
	indéterminé	0
	<=50	0
	65	0
	80	0
	100	3 106
	125	0
	150	1 681
	175	58
	200	1 844
	250	0
	300	0
	350	0
	400	0
	450	0
	>450	0
FONTE		
TOTAL FONTE		6 688
	indéterminé	0
	<=32	87
	40	0
	50	0
	63	65
	75	0
	90	0
	110	0
	125	0
	140	0
	>140	0
POLYETHYLENE		
TOTAL POLYETHYLENE		151
	indéterminé	0
	<=32	1 146
	40	7 876
	50	20 692
	63	72 382
	75	283
	90	19 079
	110	19 564
	125	4 546
	140	19 338
	160	37 461
	>160	2 832
PVC		
TOTAL PVC		205 199

Matériau	Diamètre en mm	Lineaire en ml
	indéterminé	0
	<=65	0
	80	0
	100	0
	150	13
	200	0
	300	0
	>300	0
ACIER		
TOTAL ACIER		13
	indéterminé	0
	<=80	0
	100	2 542
	150	11 203
	200	6 935
	300	0
	>300	0
FIBRO CIMENT - BETON		
TOTAL FIBRO CIMENT - BETON		20 681
	indéterminé	0
	<=40	0
	60	0
	100	0
	150	0
	>150	0
AUTRES		
TOTAL AUTRES		0
	indéterminé	0
	<=63	0
	75	0
	90	0
	125	0
	140	0
	160	0
	200	0
	225	0
	250	0
	>250	0
PVC BI-ORIENTE		
TOTAL PVC BI-ORIENTE		0
	indéterminé	529
	<=100	0
	>100	0
INCONNU		
TOTAL INCONNU		529
TOTAL		233 261

Répartition des canalisations par matériau



3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - Veolia met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	230 317	230 393	230 756	230 779	233 258
Longueur renouvelée totale (ml)	80	0	0	0	0
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	80	0	0	0	0

3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice **[P103.2]** pour l'année 2022 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2018	2019	2020	2021	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	95	95	95	100	100

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		100 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B		45	45
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total:		120	100

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2022 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

3.4 Gestion du patrimoine

3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

→ Les installations

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
UPR - Avensan - VILLEGEORGES		
Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation		
Bloc Autonome de secours	Renouvellement	Compte

→ Les compteurs

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité réglementaire du parc de compteurs.

En France, le « contrôle en service des compteurs d'eau froide potable » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, Veolia a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs de diamètre nominal strictement inférieur à 40 mm sont inspectés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de renouvellement suivant l'âge et la classe du compteur.

Un carnet métrologique comprenant les informations demandées par la décision du 30 décembre 2008 est tenu à jour pour chaque compteur éligible.

Veolia a été autorisé par décision ministérielle à utiliser la procédure de contrôle statistique par le détenteur pour les compteurs qu'elle détient ou gère au titre d'un contrat de délégation de service public. Le système qualité de Veolia est accrédité (accréditation n° 3-1316 (précédemment accréditation n° 2 – 5146 jusqu'au 1^{er} décembre 2016) portée disponible sur WWW.COFRAC.fr) pour faire inspecter les compteurs par ses laboratoires.

Les lots de compteurs inspectés depuis 2010 sont conformes à la réglementation. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

Renouvellement des compteurs	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de compteurs	6 200	6 267	6 400	6 574	6 696	1,9%
Nombre de compteurs remplacés	33	27	2 921	1 840	225	-87,8%
Taux de compteurs remplacés	0,5	0,4	45,6	28,0	3,4	-87,9%

→ Les réseaux

Canalisations neuves / abandonnées

COMMUNE	CARACTÉRISTIQUES NOUVELLE CANALISATION	LINÉAIRE (ml)	ADRESSE	TRAVAUX RÉALISÉS PAR	NB BRANCHEMENTS Concernés	EXTENSION(hors nouveau lotissement) / DÉVOIEMENT / RENOUVELLEMENT
SALAUNES	/	/	Godebarge	COLLECTIVITÉ	/	EXTENSION

Branchements

Commune	Adresse	Travaux réalisés par	EXTENSION(hors nouveau lotissement) / DÉVOIEMENT / RENOUELEMENT
SALAUNES	Godebarge	COLLECTIVITÉ	EXTENSION pour un abonné
SALAUNES	Route d'Issan	VEOLIA	RENOUELEMENT PARTIEL
LISTRAC	Donissan Ouest	VEOLIA	RENOUELEMENT PARTIEL
LISTRAC	Impasse des Fontanelles	VEOLIA	RENOUELEMENT PARTIEL

3.4.2 Les travaux neufs réalisés

→ Les installations

Pas de travaux neufs sur les installations en 2022

→ Les réseaux, branchements et compteurs

Les 66 chantiers de branchements neufs qui ont été réalisés durant l'année 2022, figurent dans le tableau ci-dessous :

Type de travaux	Adresse	Ville
Réseaux Eau Branchements	Route de la gravière bleue	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Route du Moulin de Tiquetorte	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	chemin de la Gare	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Route du Poteau	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Route du Poteau	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Meyre	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Route de la Gravière Bleue	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Romefort	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin de l'Ayguebelle	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Route de Margaux	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Route de la Gravière Bleue	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin de la Gare	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Route de Castelnau	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Route du Moulin de Tiquetorte	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Route de Bordeaux	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Meyre	AVENSAN
Réseaux Eau Branchements	Route du Moulin de Tiquetorte	AVENSAN
Type de travaux	Adresse	Ville
Réseaux Eau Branchements	Chemin de la pailleyre	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de la pailleyre	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin des Arneys	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Place Aristide Briand	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Rue du 4 septembre	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Impasse de la garenne	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Cassipagan	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Teyche	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Rue de Landiran	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Rue Camille Godard	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de la Croix de Cujac	CASTELNAU-DE-MEDOC

Réseaux Eau Branchements	Avenue Pasteur	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Avenue Pasteur	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Rue de la Garenne	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Avenue Pasteur	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Impasse la Garenne	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de la pailleyre	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Avenue Pasteur	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	lieu dit Eyrissan	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Rue André Moulinat	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Rue André Moulinat	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Rue de la Garenne	CASTELNAU-DE-MEDOC
Réseaux Eau Branchements	Rue de la Garenne	CASTELNAU-DE-MEDOC
Type de travaux	Adresse	Ville
Réseaux Eau Branchements	Chemin de loubeyre	LISTRAC-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Rieutord	LISTRAC-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Berniquet	LISTRAC-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de la Ruade	LISTRAC-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Les Aubaredes	LISTRAC-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Route de Pey Martin	LISTRAC-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Chem. de Larrivet	LISTRAC-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Route de Castelnau	LISTRAC-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Au Chopinot	LISTRAC-MÉDOC
Type de travaux	Adresse	Ville
Réseaux Eau Branchements	Route de Maliney	MOULIS-EN-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin du Garton	MOULIS-EN-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin des Fontanelles	MOULIS-EN-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Lagorce	MOULIS-EN-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Route de Médrac	MOULIS-EN-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Giron	MOULIS-EN-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Chemin de Giron	MOULIS-EN-MÉDOC

Réseaux Eau Branchements	Chemin du Bois Darquier	MOULIS-EN-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Route de Tiquetorte	MOULIS-EN-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Route d'Avensan	MOULIS-EN-MÉDOC
Réseaux Eau Branchements	Route de Maliney	MOULIS-EN-MÉDOC
Type de travaux	Adresse	Ville
Réseaux Eau Branchements	Chemin du Plecq	SALAUNES
Réseaux Eau Branchements	Rue du Stade	SALAUNES
Réseaux Eau Branchements	Route de Castelnau	SALAUNES
Réseaux Eau Branchements	Chemin DE L'ALAMBIC	SALAUNES
Réseaux Eau Branchements	Chemin des Bachuses	SALAUNES
Réseaux Eau Branchements	Chemin du Courtiou	SALAUNES

3.5 Propositions d'améliorations du patrimoine

Station de production d'eau potable La Pailleyre



Cette station est composée d'un forage (La Pailleyre) qui est comblé, d'un local d'aération, d'une désinfection, d'une bache d'accumulation, et d'un pompage de reprise.

La station La Pailleyre produit de l'eau potable à partir du forage de l'Hospice 3.

Les ouvrages du site sont dotés d'un dispositif d'alarmes anti-intrusion.

Une inspection et une réfection du génie civil des bâtiments est à faire. En effet, de nombreuses fissures apparaissent sur les murs du bâtiment de pompage et la dalle du sous-sol se fissure sous l'effet de la pression de la nappe.

Une amélioration du traitement du fer est à prévoir, le délégataire a remis un APS en 2018.

Forage de l'Hospice 3

Cette unité est composée d'un forage du même nom dont la production est prise en charge à la station de « la Pailleyre ».

Station de production d'eau potable Villegeorges

Cette station est composée d'un forage et d'un traitement (déferrisation et désinfection).

Elle a été mise à l'arrêt, en 2016 suite à des teneurs en fluor dans l'eau brute Non conforme.



➤ Le SIAEPA de Castelnau de Médoc peut sécuriser et pérenniser la production et la distribution d'eau potable sur le territoire en mettant en place un traitement du fluor sur le forage de Villegeorges. La réhabilitation et l'amélioration de la station de production de Villegeorges permettrait d'obtenir une eau de qualité et en grande quantité.

Une étude a été présentée à ce sujet en 2014.

➤ Afin d'être conforme aux instructions des services de l'ARS, la clôture du site doit être remplacée par une nouvelle clôture d'une hauteur minimale de 2 mètres.

➤ Les ouvrages du site ne sont pas dotés d'un dispositif d'alarmes anti-intrusion pour protéger l'accès aux bâtiments.

Station de production d'eau potable de Macavin



En 2017, le SIAEPA de Castelnau de Médoc a créé 2 nouveaux forages et une nouvelle station de production d'eau potable sur le site de Macavin, à côté de la station de surpression existante. La mise en service des ouvrages s'est déroulée en septembre 2017.

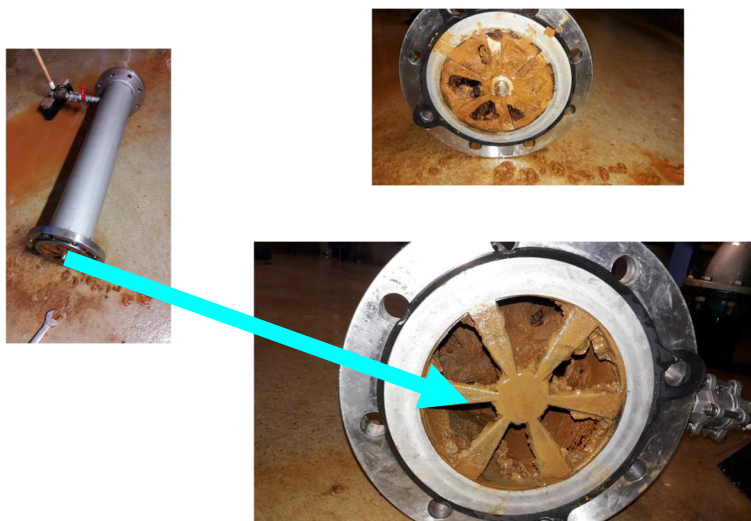
Cette nouvelle usine n'est pas équipée de groupe électrogène, ni de prise rapide pour en raccorder un externe.

En 2021 les pompes d'origine permettant de surpresser vers SALAUNES ont été déposées suite à la mise en service du nouveau surpresseur.

Durant le premier semestre 2022, il a été constaté une forte baisse de la productivité des forages MACAVIN 1 et 2.

Après un diagnostic complet de l'installation, il a été décidé de démonter le mélangeur statique présent entre les deux forages et la tour d'oxydation.

Les photographies présentent ci-dessous, illustrent l'état du mélangeur au moment de son démontage, celui-ci était obstrué à hauteur de 80%.



Mélangeur statique en amont tour d'oxydation
(Forages MACAVIN 1 et 2)



Le nettoyage complet du mélangeur statique a permis de retrouver un débit pour **MACAVIN 1** de 32 m³/h contre 15 m³/h avant le démontage et pour **MACAVIN 2** 40 m³/h contre 34 m³/h.

Une expertise plus complète de la qualité de l'eau brute des deux forages MACAVIN devra être réalisée afin de s'assurer que celle-ci ne se dégrade pas trop, et que les capacités de l'usine sont toujours adaptées à la qualité de l'eau brute.

Station de surpression de Clidones

Le syndicat a construit en 2011 cette station de surpression composée d'un pompage adapté aux besoins et d'une bache de reprise de 500 m³.

Sa mise en service a été effectuée en 2011.



Le site est également équipé d'une désinfection et d'un groupe de pompage de reprise.



Station de surpression de Salaunes

Le syndicat a construit en 2021 cette station de surpression composée d'un pompage adapté aux besoins d'alimentation d'eau de la commune de SALAUNES et d'une bâche de reprise de 500 m3.

Sa mise en service a été effectuée en juin 2021.

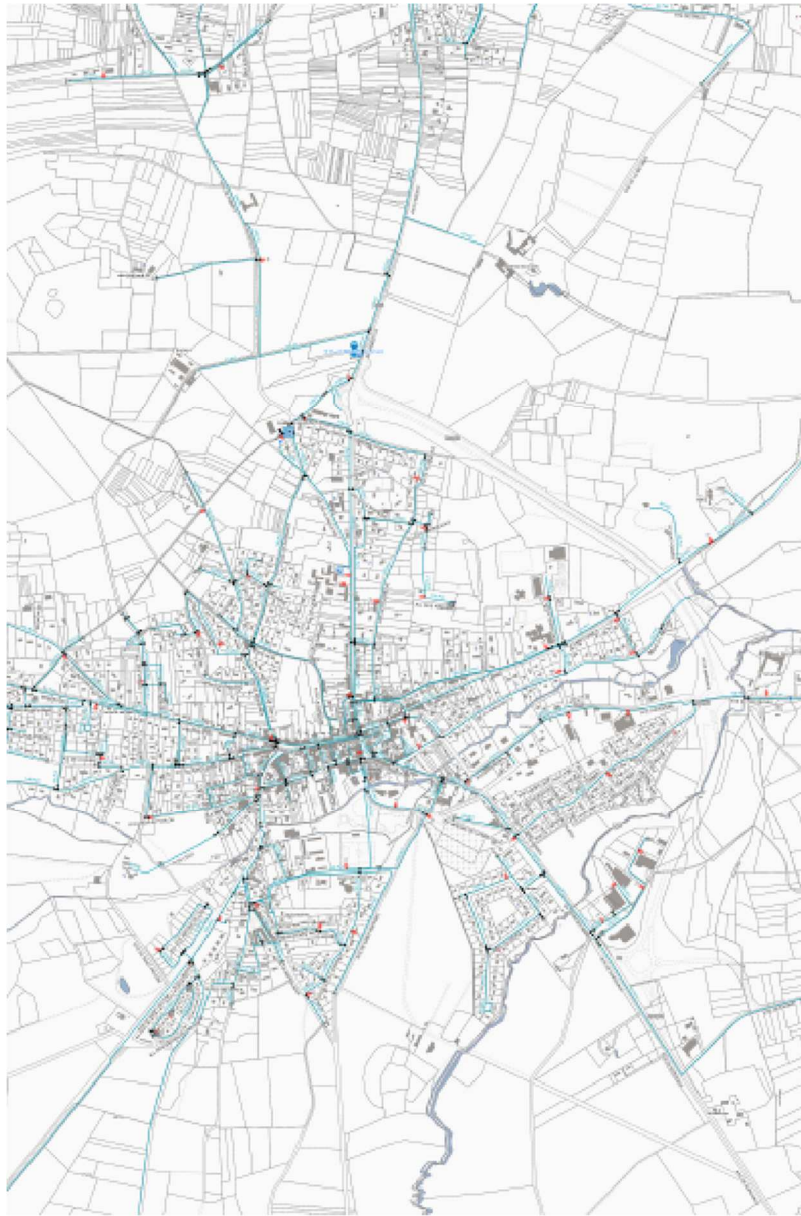
Le site est également équipé d'une désinfection et d'un groupe électrogène.

Les branchements particuliers

Dans le cadre du nouveau contrat le mode de RADIO RELÈVE va être abandonné et la totalité des compteurs sera renouvelée ou convertie en TÉLÉ-RELÈVE.

La cartographie

Les 5 communes du syndicat sont dotées d'un cadastre numérisé, le délégataire a pu créer un SIG (système d'information géographique) sur l'ensemble du réseau d'adduction d'eau potable.



Télésurveillance

La télégestion

Les installations de la collectivité possèdent chacune un système de télégestion. Ces équipements permettent un meilleur suivi du fonctionnement de la production, de la distribution et une amélioration des délais d'intervention.

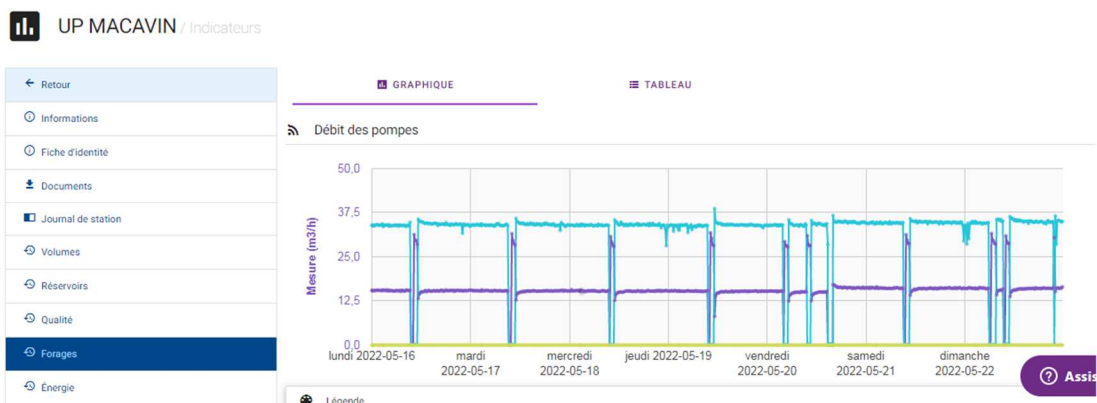
Le système est raccordé au serveur du Territoire Atlantique et les données sont exploitées par l'application métier FLUKSAQUA (Sectorisation – Suivi des usines de productions).

Celui-ci nous permet de visualiser le fonctionnement de chacune des installations et d'optimiser leur fonctionnement.

Suivi de la sectorisation



Suivi des usines de production



A partir de 2023 ces données seront également utilisées pour les échanges avec les services de la CATEP.

SUIVI DES SECTEURS / I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP

Rechercher

Tableau Cartographie

Vue mensuelle 18/05/2023

SECTEURS	SERVICE DE RATTACHEMENT	DÉPASSEMENT DÉBIT MIN (M3/H)	DÉPASSEMENT VOLUME (M3)	ILP J (M3/KM)
CATEP_01 CASTELNAU	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	8,53 (J-1) / 10	586 / 600	4,03
CATEP_01 CASTELNAU V2 pas de temps de 2 heures	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	8,61 (J-1) / -	586 / -	4,07
CATEP_02 LISTRAC-MOULIS-AVENSAN	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	4,25 21,25 (J-1) / 17	196 1196 / 1000	4,42
CATEP_03 SALAUNES	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	0,16 3,36 (J-1) / 13	184 / 200	2,49
CATEP_04 TOULERON	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	0,2 / -	12 / -	0,51
CATEP_05 DONISSAN	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	1,8 / 2	56 186 / 130	2
CATEP_ACHAT	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	0,2 / -	12 / -	-
CATEP_MIS EN DISTRIBUTION	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	30 (J-1) / -	2247 / -	-
CATEP_VENTE	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	0,2 / -	10 / -	-
CATEP_VOLUME PRELEVES	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	38 (J-1) / -	2355 / -	-
CATEP_VOLUMES DISTRIBUES	I5260 - SIAEPA de CASTELNAU DE MEDOC AEP	15,19 35,19 (J-1) / 20	2164 / 2000	-

La mise en sécurité des ouvrages

Le site de Villegeorges ne possède pas de dispositif anti-intrusion, conformément aux directives liées au plan Vigipirate.

Il est urgent de mettre en sûreté l'ensemble du site.

- Afin d'être conforme aux instructions des services de l'ARS, les clôtures du site doivent être remplacées par une nouvelle clôture d'une hauteur minimum de 2 mètres.
- Les ouvrages des sites ne sont pas dotés d'un dispositif d'alarmes anti-intrusion pour protéger l'accès aux bâtiments.

4.

LA PERFORMANCE
ET L'EFFICACITÉ
OPÉRATIONNELLE
POUR VOTRE
SERVICE



Les consommateurs exigent au quotidien un service d'eau performant, avec comme premier critère de satisfaction la qualité de l'eau distribuée. Ce chapitre présente l'ensemble des données relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez également les informations sur l'efficacité de la production et de la distribution, ainsi que la performance environnementale de votre contrat (protection des ressources, bilan énergétique).

4.1 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...).

4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS porte sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques. L'auto-contrôle est adapté à chaque service et cible davantage les paramètres réglementés pour un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes. Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	177	228	6
Physico-chimique	1212	349	36

4.1.2 L'eau produite et distribuée

→ Conformité des paramètres analytiques

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
Chlorure de vinyl monomère	0	2,5	1	8	7	25	0,5 µg/l

Ces teneurs en chlorure de vinyle monomère ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été effectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau public et éventuellement réseau privé) sur la cinétique de migration du CVM dans l'eau, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs.

Les non conformités CVM sont détaillées dans le paragraphe spécifique à ce paramètre.

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
Bact et spores sulfito-rédu	0	3	0	1	0	38	0 n/100ml
Bactéries Coliformes	0	5	1	1	35	38	0 n/100ml
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0	2	1	0	4	3	2 Qualitatif
Température de l'eau	8,9	27,8	4	0	43	63	25 °C
Turbidité	0	2,2	1	0	35	39	2 NFU

Analyse VEOLIA du 13/09/2022 sur le réseau de distribution Ecole/Mairie au Bourge de Moulis non conforme en bactéries coliformes. Recontrôle le 21/09/2022 conforme.

Analyse ARS du 10/11/2022 à l'Ecole de Moulis non conforme en bactéries coliformes. Recontrôle le 24/11/2022 conforme.

Analyse ARS du 18/10/2022 en sortie de l'usine de Macavin eau légèrement agressive. Pas de traitement de mise à l'équilibre.

Analyse ARS le 13/01/2022 à l'École - Cuisine - Légumerie - de Castelnau : turbidité = 2,20 NFU. Recontrôle du 21/01/2022 conforme turbidité = 0,39 NFU.

4 dépassements de la référence de qualité pour le paramètre température > à 25,5°C sans impact sur la qualité bactériologique de l'eau.

→ **Composition de l'eau du robinet**

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	55	75	7	mg/l	Sans objet
Chlorures	26	34	12	mg/l	250
Fluorures	0	160	28	µg/l	1500
Magnésium	6	16	7	mg/l	Sans objet
Nitrates	0	0,63	12	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0	2	µg/l	0,5
Potassium	1,80	3	7	mg/l	Sans objet
Sodium	19,30	23	7	mg/l	200
Sulfates	4,30	8,50	12	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	16,30	25,30	12	°F	Sans objet

4.1.3 L'évolution de la qualité de l'eau

→ Historique des données du contrôle officiel (ARS)

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

	2018	2019	2020	2021	2022
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00 %	97,06 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	31	29	33	31	35
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	1	0	0
Nombre total de prélèvements	31	29	34	31	35
Paramètres physico-chimique					
Taux de conformité physico-chimique	97,06 %	100,00 %	94,44 %	96,97 %	97,37 %
Nombre de prélèvements conformes	33	32	34	32	37
Nombre de prélèvements non conformes	1	0	2	1	1
Nombre total de prélèvements	34	32	36	33	38

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

→ Chlorure de Vinyle Monomère

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 est venue modifier l'instruction du 18 octobre 2012 relative au CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport à la précédente instruction d'octobre 2012, l'instruction d'avril 2020 positionne la Collectivité au

centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ainsi, cette instruction transfère à la Collectivité, et non plus aux ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risque ».

Situation sur votre service :

En 2021, au titre de l'autosurveillance, VEOLIA a réalisé 4 analyses du paramètre CVM sur des conduites en PVC ancien avant 1980. 2 dépassements de la limite de qualité fixée à 0.5 µg/l ont été mesurés les 12/08 et 07/09 au Lieu-dit Couhenne à Listrac. Le contrôle du 01/10 est conforme.

L'ARS a réalisé 3 analyses sur le réseau de distribution dont 1 a présenté un dépassement de la limite de qualité fixée à 0.5 µg/l le 07/09 au Chemin de Bernones à Listrac. Le contrôle du 13/09 est conforme. Un suivi sera réalisé en 2022 sur ces 2 points.

En 2022, au titre de l'autosurveillance, VEOLIA a réalisé 25 analyses du paramètre CVM sur des conduites en PVC ancien avant 1980.

Il a été constaté 8 dépassements de la limite de qualité fixée à 0.5 µg/l ont été mesurés :

- 1 dépassement au 7 chemin de Bernones Listrac – contrôle le 7/09/2022 et recontrôle le 21/09/2022 résultat conforme,
- 3 dépassements au 7 route de Couhenne Listrac
- 4 dépassements au 2 chemin de la Berle Avensan

Enfin une analyse réalisée par l'ARS le 10/08/2022 au 7 chemin de Bernones - Listrac s'est avérée non conforme, l'analyse de contrôle réalisée le 24/08/2022 est conforme.

	DATE	ADRESSE	COMMUNE	LIBELLE	CONFORMITE	VALEUR	UNITE
2021	12/08/2021	Lieu dit Couhenne	LISTRAC MEDOC	CVM	Non	0,73	ug/l
	12/08/2021	9 chemin de LOZE	AVENSAN	CVM	Oui	0,28	ug/l
	07/09/2021	Lieu dit Couhenne	LISTRAC MEDOC	CVM	Non	0,62	ug/l
	01/10/2021	Lieu dit Couhenne	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	0,4	ug/l
2022	03/08/2022	7 Route de couhenne	CASTELNAU DE MEDOC	CVM	Non	2,5	ug/l
	31/08/2022	7 Route de couhenne	CASTELNAU DE MEDOC	CVM	Non	1,1	ug/l
	31/08/2022	2 Chemin de la Berle	AVENSAN	CVM	Non	1	ug/l
	31/08/2022	80 route de CarcansSivaillan	MOULIS EN MEDOC	CVM	Oui	<0,1	ug/l
	31/08/2022	201 Baudan-Nord(Chemin de Fontanelles)	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	<0,1	ug/l
	31/08/2022	7 Chemin de Bernones	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	0,44	ug/l
	07/09/2022	201 Baudan-Nord(Chemin de Fontanelles)	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	<0,1	ug/l
	07/09/2022	7 Chemin de Bernones	LISTRAC MEDOC	CVM	Non	0,91	ug/l
	07/09/2022	2 Chemin de la Berle	AVENSAN	CVM	Non	0,94	ug/l
	07/09/2022	7 Route de couhenne	CASTELNAU DE MEDOC	CVM	Oui	0,5	ug/l
	07/09/2022	80 route de CarcansSivaillan	MOULIS EN MEDOC	CVM	Oui	<0,1	ug/l
	07/09/2021 (ARS)	Ecole/Mairie au Bourg.Listrac.	LISTRAC MEDOC	CVM	Non	0,59	ug/l
	21/09/2022	201 Baudan-Nord(Chemin de Fontanelles)	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	<0,1	ug/l
	21/09/2022	7 Chemin de Bernones	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	0,48	ug/l
	21/09/2022	80 route de CarcansSivaillan	MOULIS EN MEDOC	CVM	Oui	<0,1	ug/l
	21/09/2022	7 Route de couhenne	CASTELNAU DE MEDOC	CVM	Non	1,1	ug/l
	21/09/2022	2 Chemin de la Berle	AVENSAN	CVM	Non	0,8	ug/l
	04/10/2022	7 Chemin de Bernones	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	0,41	ug/l
	04/10/2022	Le Couhourg - Chemin du Couhourg	AVENSAN	CVM	Oui	0,21	ug/l
	04/10/2022	10 Chemin de Lartiguas	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	<0,10	ug/l
	04/10/2022	9 chemin de LOZE	AVENSAN	CVM	Oui	0,25	ug/l
	04/10/2022	7 Route de Martinens	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	0,19	ug/l
	04/10/2022	61 - Route de Donissan	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	0,42	ug/l
	19/10/2022	2 Chemin de la Berle	AVENSAN	CVM	Non	0,65	ug/l
	19/10/2022	201 Baudan-Nord(Chemin de Fontanelles)	LISTRAC MEDOC	CVM	Oui	<0,10	ug/l
	19/10/2022	80 route de CarcansSivaillan	MOULIS EN MEDOC	CVM	Oui	<0,10	ug/l

Une proposition de mise en place de purge automatique a été faite auprès de la collectivité et acceptée fin février 2023 pour ses 3 secteurs.

Les abonnés concernés par ces trois points ont été informés par courrier.

4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau

4.2.1 L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit

→ Le volume prélevé

Les autorisations de prélèvement maximales par ressource sont les suivantes :

	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
ST - MACAVIN 1	40	800
ST - MACAVIN 2	40	800
ST 02-L'HOSPICE 3-LA PAILLEYRE	100	2 000
ST 04 - VILLEGORGES	125	2 500

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume prélevé (m3)	793 879	800 285	805 376	813 157	833 581	2,5%
Volume prélevé par ressource (m3)						
ST - MACAVIN 1	188 681	205 017	185 576	146 303	165 614	13,2%
ST - MACAVIN 2	194 972	225 346	233 864	205 846	226 185	9,9%
ST 02-L'HOSPICE 3-LA PAILLEYRE	410 226	367 945	372 307	457 323	438 126	-4,2%
ST 04 - VILLEGORGES	0	1 977	13 629	3 685	3 656	-0,8%
Volume prélevé par nature d'eau (m3)						
Eau souterraine non influencée	793 879	800 285	805 376	813 157	833 581	2,5%

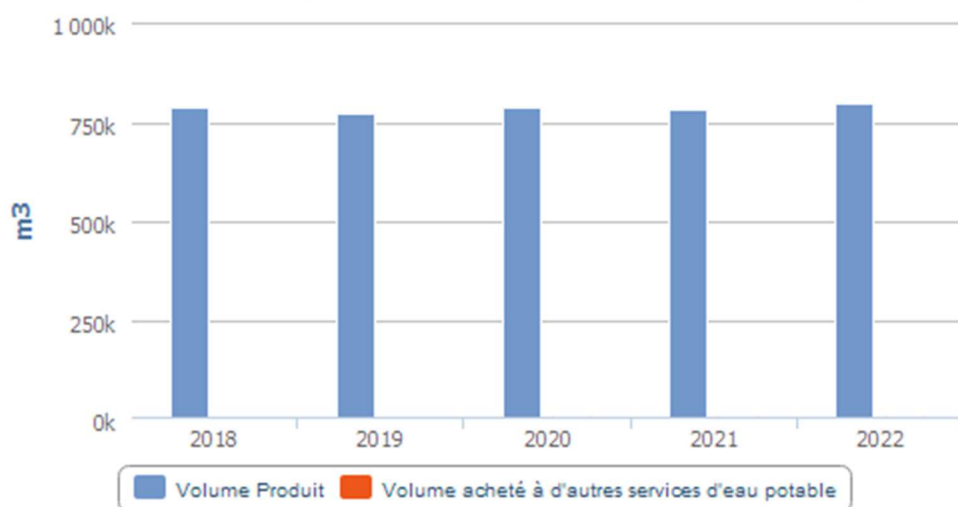
→ Le volume produit et mis en distribution

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume prélevé (m3)	793 879	800 285	805 376	813 157	833 581	2,5%
Besoin des usines	11 323	30 113	19 465	30 638	38 751*	26,5%
Pertes en adduction	0	0	0	0	0	0%
Volume produit (m3)	783 521	770 172	785 911	782 519	794 830	1,6%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	4 089	4 384	5 517	5 854	5 045	-13,8%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	4 786	4 291	4 801	7 364	4 078	-44,6%
Volume mis en distribution (m3)	782 824	770 265	786 627	781 009	795 797	1,9%

*Le besoin des usines a augmenté en 2022 en raison de l'augmentation des fréquences de lavage sur l'usine de MACAVIN liée à la dégradation de la qualité d'eau brute.

Evolution des volumes produits et achetés à d'autres services d'eau potable



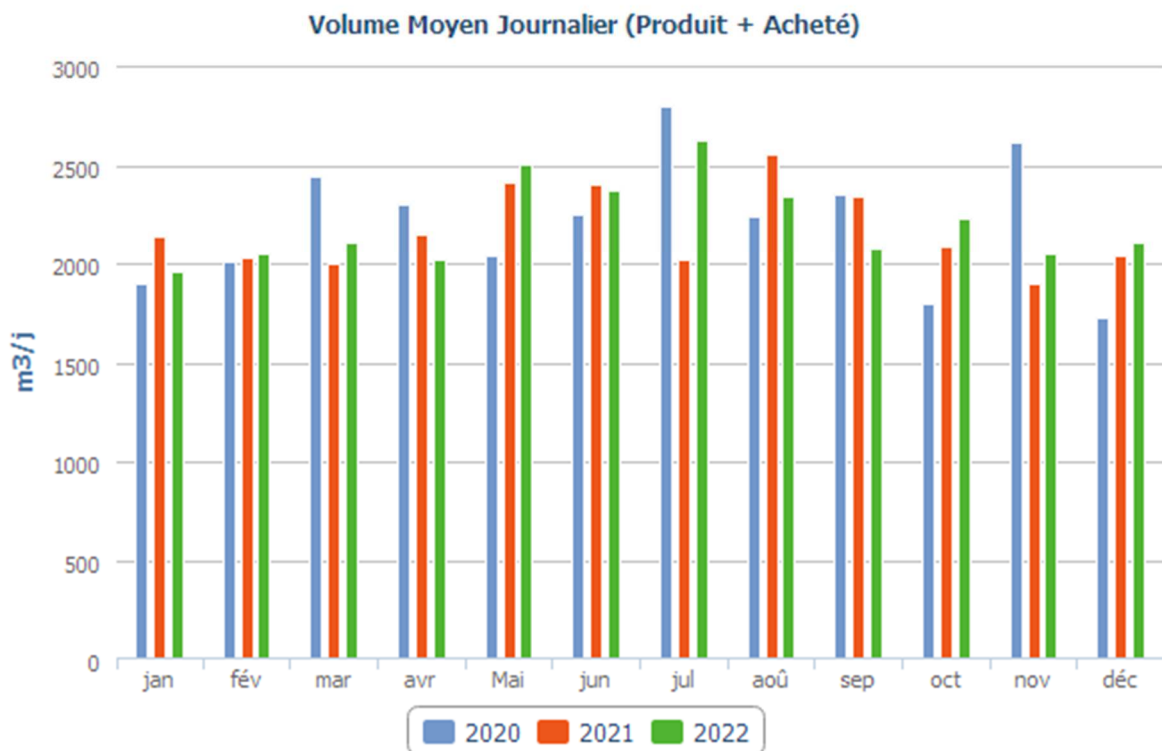
Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	4 089	4 384	5 517	5 854	5 045	-13,8%
COMMUNE DE BRACH	4 089	4 384	5 517	5 854	5 045	-13,8%
Saint Médard en Jalles	0	0	0	0	0	0%
Sainte Hélène	0	0	0	0	0	0%
SIVOM DE LAMARQUE CUSSAC ARCINS	0	0	0	0	0	0%
Syndicat de Margaux	0	0	0	0	0	0%

→ Bilan mensuel

Le volume introduit et mis en distribution moyen par mois :

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Volume moyen journalier produit (m3/j)	1 947	2 036	2 099	1 998	2 411	2 348	2 607	2 315	2 058	2 220	2 030	2 093
Volume moyen journalier acheté (m3/j)	12	11	11	13	89	16	16	18	14	10	11	15
Total (m3/j)	1 959	2 047	2 110	2 011	2 500	2 364	2 623	2 333	2 072	2 230	2 041	2 108



4.2.2 L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution

→ Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	625 197	726 186	704 607	651 620	670 244	2,9%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	620 411	721 895	699 806	644 256	666 166	3,4%
domestiques ou assimilés	606 450	707 957	676 159	633 380	654 587	3,3%
non domestiques	13 961	13 938	23 647	10 876	11 579	6,5%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	4 786	4 291	4 801	7 364	4 078	-44,6%

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

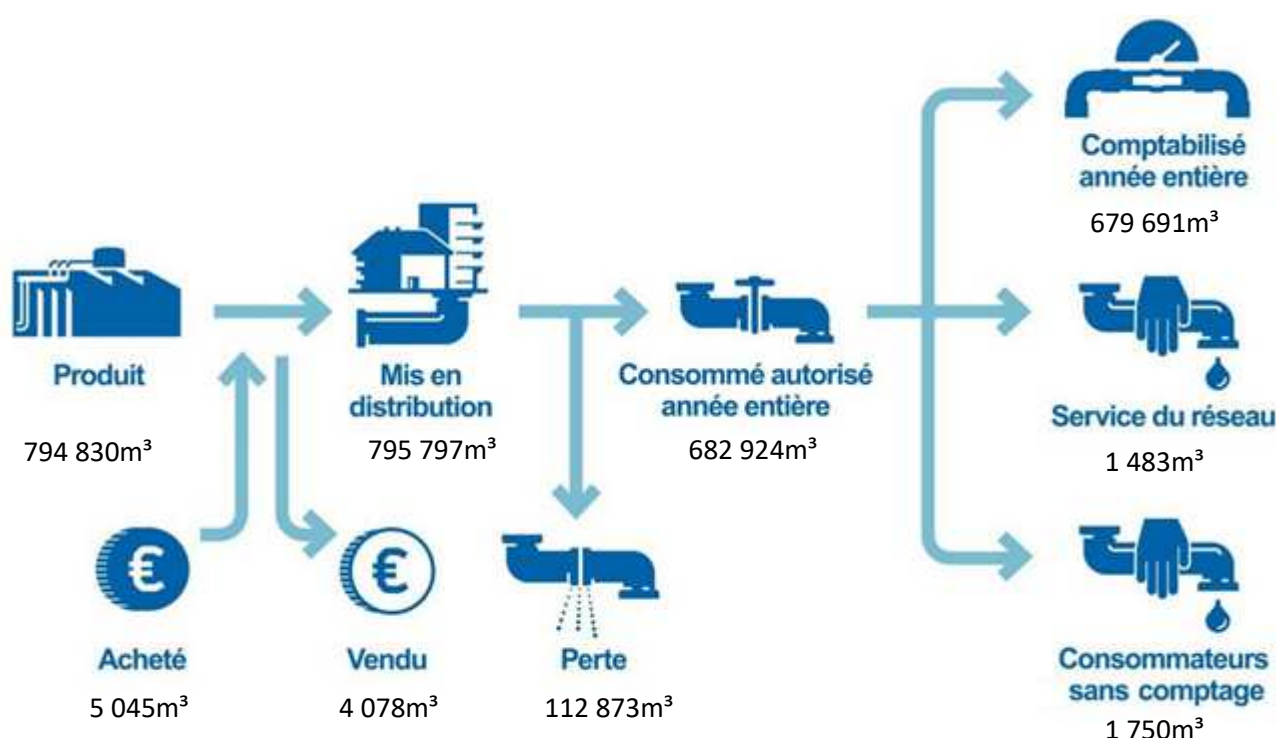
	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	4 786	4 291	4 801	7 364	4 078	-44,6%
Saint Médard en Jalles	1 555	947	1 027	2 575	930	-63,9%
Sainte Hélène	0	0	0	0	456	100%
St Laurent du Médoc	3 231	3 344	3 774	4 789	2 692	-43,8%
Syndicat de Margaux	0	0	0	0	0	0%

→ *Le volume consommé*

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purgés, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	625 679	729 601	732 954	661 255	685 278	3,6%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	620 578	619 312	751 432	657 651	679 691	3,4%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	368	430	357	367	368	0,3%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	1 590	1 590	1 710	1 730	1 750	1,2%
Volume de service du réseau (m3)	2 682	2 784	2 884	3 299	1 483	-55,0%
Volume consommé autorisé (m3)	629 951	733 975	737 548	666 284	688 511	3,3%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	624 850	623 686	756 026	662 680	682 924	3,1%

→ Synthèse des flux de volumes



4.2.3 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2022 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
2022	85,9	66,61	1,33	1,36	8,07

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012

ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)

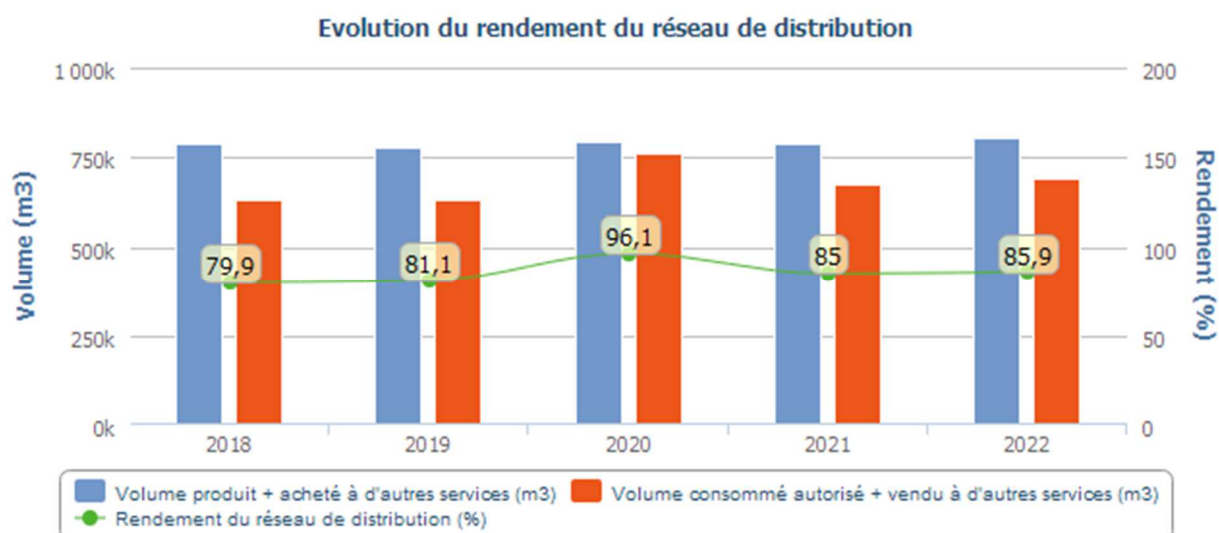
ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/nombre de jours dans l'année)

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	79,9 %	81,1 %	96,1 %	85,0 %	85,9 %	1,1%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	624 850	623 686	756 026	662 680	682 924	3,1%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	4 786	4 291	4 801	7 364	4 078	-44,6%
Volume produit (m3) C	783 521	770 172	785 911	782 519	794 830	1,6%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	4 089	4 384	5 517	5 854	5 045	-13,8%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)

Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008



Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2022 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2022.

Nous nous tenons à votre disposition pour la rédaction du rapport en cas de non atteinte de ce rendement minimum.

→ *L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]*

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	1,93	1,80	0,42	1,46	1,36
Volume mis en distribution (m3) A	782 824	770 265	786 627	781 009	795 797
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B	620 578	619 312	751 432	657 651	679 691
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	230 317	230 393	230 756	230 779	233 258

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	1,88	1,74	0,36	1,40	1,33
Volume mis en distribution (m3) A	782 824	770 265	786 627	781 009	795 797
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	624 850	623 686	756 026	662 680	682 924
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	230 317	230 393	230 756	230 779	233 258

4.3 La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

4.3.1 Les opérations de maintenance des installations

→ Les installations

- **Opérations d'exploitation courante**

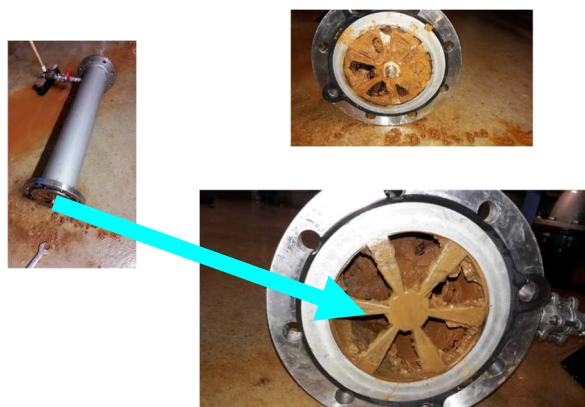
Lors de ces passages sur les installations, Veolia réalise des opérations d'exploitation courantes telles que :

- Pilotage des installations avec réglage et contrôle de son fonctionnement ;
- Contrôle visuel du périmètre des installations ;
- Suivi analytique de l'eau produite ;
- Maintenance et réglage des appareils de chloration ;
- Etalonnage des équipements de mesures et de contrôles ;
- Paramétrage des transmetteurs et des sondes ;
- Maintenance préventive des installations hydrauliques ;
- Contrôle des installations électriques par un organisme agréé ;
- Nettoyage des ouvrages et entretien des espaces verts.

- **Opérations d'entretien et de maintenance significatives**

Cette année, en plus des opérations d'exploitation courantes, Veolia a réalisé des opérations d'exploitation plus significatives telles que :

Nom de l'installation	Date de l'opération	Description
FORAGES MACAVIN 1 et 2	04/07/2022	Nettoyage du mélangeur statique en amont de déferrisation (cf photos ci-dessous)



Mélangeur statique en amont tour d'oxydation
(Forages MACAVIN 1 et 2)

- **Lavage des réservoirs**

Pour cet exercice, les dates de lavages des ouvrages de stockage sont listées dans le tableau ci-dessous :

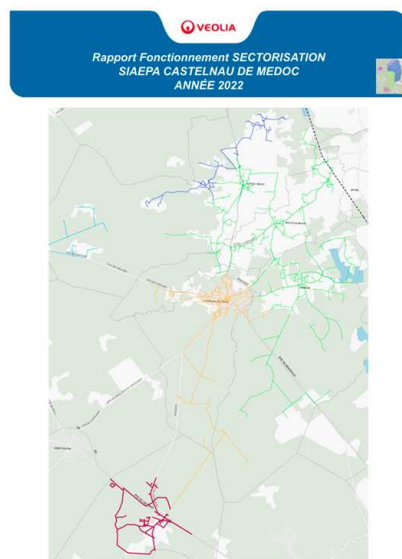
Nom de l'installation	Descriptif	Capacité en m ³	Date Nettoyage année n-1	Date Nettoyage année n
Rs 01 - LA PAILLEYRE 1	<i>Château d'eau</i>	1 000	18/11/2021	20/10/2022
Rs 02 - LA PAILLEYRE 2	<i>Bâches de reprise</i>	100 + 100	15/11/2021	17/10/2022
Rs 03 - MACAVIN	<i>Bâche de reprise</i>	200	16/11/2021	19/10/2022
Rs 05 - CLIDONES	<i>Bâche de reprise</i>	500	16/11/2021	19/10/2022
Rs 06 - SURPRESSEUR SALAUNES	<i>Bâche de reprise</i>	500	-	16/11/2022

4.3.2 Les opérations de maintenance du réseau

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

4.3.3 Les recherches de fuites

Les données complètes concernant les fuites et les recherches de fuites sont compilées dans le **Rapport Fonctionnement SECTORISATION SIAEPA CASTELNAU DE MEDOC ANNÉE 2022**



- **Fuites sur réseau et branchements**

Sur l'exercice 2022, 9 fuites ont été réparées sur les canalisations et 8 sur les branchements d'eau potable.

Activité	Commune	Rue	Date
Fuite Canalisation	CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	CHEMIN DE LA GARENNE DE MAUVESIN	23/02/2022
Fuite Canalisation	CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	RUE SAINT-GENES	23/03/2022
Fuite Canalisation	AVENSAN(33)	RUE DES BRUYERES	17/03/2022
Fuite Canalisation	AVENSAN(33)	LES BONS	13/07/2022
Fuite Canalisation	LISTRAC-MÉDOC(33)	ROUTE DE LAMARQUE (D5E2)	11/01/2022
Fuite Canalisation	MOULIS-EN-MÉDOC(33)	ROUTE D'AVENSAN (D208)	13/10/2022
Fuite Canalisation	MOULIS-EN-MÉDOC(33)	ROUTE DU MAYNE	23/11/2022
Fuite Canalisation	SALAUNES(33)	RUE DU STADE	07/11/2022
Fuite Canalisation	LISTRAC-MÉDOC(33)	CHEMIN DE FONTANELLES	26/07/2022
Activité	Commune	Rue	Date
Fuite Branchement	CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	ALLÉE DES MARGUERITES	03/11/2022
Fuite Branchement	AVENSAN(33)	CHEMIN DU PAVILLON	05/12/2022
Fuite Branchement	LISTRAC-MÉDOC(33)	ROUTE DE BERNIQUET	25/10/2022
Fuite Branchement	MOULIS-EN-MÉDOC(33)	ROUTE DE LAMARQUE (D5E2)	02/08/2022
Fuite Branchement	SALAUNES(33)	RUE DU STADE	02/09/2022
Fuite Branchement	SALAUNES(33)	ROUTE D'ISSAC (D107E1)	06/10/2022
Fuite Branchement	SALAUNES(33)	ROUTE DE LACANAU (D1215)	15/11/2022
Fuite Branchement	LISTRAC-MÉDOC(33)	IMPASSE MALON	12/01/2022

- **Campagne de recherche de fuites**

Des campagnes de recherche de fuites ont été menées en 2022 sur 8 740 mètres linéaires du réseau d'eau potable.

COMMUNE	DATE	ADRESSE	LONGUEUR	Secteur
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	ALLÉE DES MARRONIERS	71,69	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	AVENUE GAMBETTA (D1215)	258,92	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	AVENUE GEORGES MANDEL (D1)	371,27	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	AVENUE PASTEUR (D207)	125,15	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	CHEMIN DE BERNONES	20,96	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	CHEMIN DE TEYCHE	326,33	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	D1215	3,61	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	D212	252,24	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	IMPASSE CARNOT	55,53	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	IMPASSE SIMONE CASTAING	51,29	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	IMPASSE TIVOLI	33,11	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	PLACE ANDRE ROCHETTE	41,3	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	PLACE ARISTIDE BRIAND (D1)	133,35	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	PLACE ARISTIDE BRIAND (D212)	3,39	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	PLACE DE LA LIBERTE	54,03	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	PLACE DU GENERAL LECLERC	54,09	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	PLACE ROMAIN VIDEAU (D207)	19,54	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	PLACE SAINT-ANTOINE	106,96	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	ROUTE D'AVENSAN (D105)	18,46	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE ANNA DUCLUZEAU	62,4	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE CAMILLE GODARD (D1215)	230,19	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE CARNOT	221,64	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DE CAMPET	115,74	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DE L'ANCIEN COLLEGE	54,73	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DE L'ARCEAU	84,93	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DE L'EGLISE	45,54	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DE L'ISLE	6,71	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DE LA FONTAINE	164,55	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DE LA GARENNE	102,64	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DE TIVOLI	117,9	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DES PAS PERDUS	42,13	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DU 8 MAI	173,22	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DU CHÂTEAU (D212)	155,94	01 Castelnau

CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DU DOCTEUR ROUX	88,72	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DU GENERAL DE GAULLE	327,78	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DU MARÉCHAL FOCH	65,22	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DU MARÉCHAL JOFFRE	81,99	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DU MOULIN FOULON	162,7	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE DU QUATORZE JUILLET	60,71	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE SAINT-GENES	302,15	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE SAINT-PIERRE	169,29	01 Castelnau
CASTELNAU-DE-MÉDOC(33)	17/11/2022	RUE VICTOR HUGO (D1215)	430,11	01 Castelnau
MOULIS-EN-MÉDOC(33)	17/11/2022	LA MOULINE	25,85	02 Listr-Moul-Ave
SALAUNES(33)	01/09/2022	ROUTE D'ISSAC (D107E1)	529,2	03 Salaunes
SALAUNES(33)	27/01/2022	CHEMIN DE BEDILLON	388,32	03 Salaunes
SALAUNES(33)	27/01/2022	CHEMIN DE L'ALAMBIC	713,5	03 Salaunes
SALAUNES(33)	27/01/2022	CHEMIN DE LA GARE	236,29	03 Salaunes
SALAUNES(33)	27/01/2022	IMPASSE DE LA PISTE	93,56	03 Salaunes
SALAUNES(33)	27/01/2022	PLACE DE L'EGLISE	122,19	03 Salaunes
SALAUNES(33)	27/01/2022	PLACE DE L'EGLISE (D107E1)	69,36	03 Salaunes
SALAUNES(33)	27/01/2022	ROUTE D'ISSAC (D107E1)	357,97	03 Salaunes
SALAUNES(33)	27/01/2022	ROUTE DE SAINT-RAPHAEL	334,22	03 Salaunes
SALAUNES(33)	27/01/2022	ROUTE DE SAINT-RAPHAEL (D107E1)	118,16	03 Salaunes

Une analyse journalière des débits minimum enregistrés par les compteurs de sectorisation détermine les zones de recherche de fuites. Ces recherches sont affinées par corrélation acoustique et des méthodes innovantes sont en cours d'optimisation.

Les équipes Veolia réalise également au quotidien :

- La consultation quotidienne des informations à disposition via les outils d'exploitation.
- L'identification des grands secteurs fuyards,
- La pré-localisation des fuites par détecteurs acoustiques,
- La recherche précise de fuites par écoute au sol et corrélateurs acoustiques,
- La réparation des fuites avec réactivité (nos équipes + nos sous-traitants),
- L'intégration des données dans la gestion patrimoniale du réseau (SIG).

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	14	21	13	15	9	-40,0%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-100,0%
Nombre de fuites sur branchement	8	2	26	8	8	0,0%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,1	0,0	0,4	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur compteur	80	64	118	106	91	-14,2%
Nombre de fuites sur équipement	4	3	5	2	7	250,0%
Nombre de fuites réparées	106	90	162	131	115	-12,2%
Linéaire soumis à recherche de fuites	6 275	1 581	21 592	21 283	8 740	-58,9%

4.4 L'efficacité environnementale

4.4.1 La protection des ressources en eau



La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service **[P108.3]** permet d'évaluer ce processus.

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	65 %	65 %	65 %	80 %	80 %

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2018	2019	2020	2021	2022
ST - MACAVIN 1	50 %	50 %	50 %	80 %	80 %
ST - MACAVIN 2	/	/	/	80 %	80 %
ST 02-L'HOSPICE 3-LA PAILLEYRE	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST 04 - VILLEGEORGES	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %

4.4.2 Le bilan énergétique du patrimoine



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre dans le cadre de notre certification ISO 50 001. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Pour 2022 et 2023, dans le cadre du Plan ReSource, nos objectifs ont été rehaussés : il nous est demandé de réduire de 5% notre impact énergétique et d'augmenter de 5% notre production d'énergie sur les 2 années. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	398 097	409 592	409 810	417 193	442 127	6,0%
Surpresseur	28 255	28 674	24 175	41 936	63 429	51,3%
Installation de production	369 842	380 918	385 635	375 257	378 698	0,9%

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.4.3 La valorisation des sous-produits

→ La valorisation des déchets liés au service



RESPONSABILITÉ

Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à Veolia de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène...), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes...).

La collecte sélective de chaque catégorie de produits est mise en place sur certains lieux de leur production (usines, ateliers, bureaux, chantiers...). Ils sont alors évacués dans des filières de valorisation agréées.

5.

RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2022 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: I5260 - CASTELNAU DE MEDOC AEP

Eau

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
PRODUITS	1 405 285	1 396 195	-0,65 %
Exploitation du service	458 149	464 081	
Collectivités et autres organismes publics	737 197	738 707	
Travaux attribués à titre exclusif	159 317	147 614	
Produits accessoires	50 622	45 793	
CHARGES	1 520 820	1 557 234	2,39 %
Personnel	253 666	268 922	
Energie électrique	47 435	43 406	
Achats d'eau	5 692	6 616	
Produits de traitement	2 153	3 388	
Analyses	11 048	5 981	
Sous-traitance, matières et fournitures	301 971	299 350	
Impôts locaux et taxes	17 932	14 405	
Autres dépenses d'exploitation	49 183	57 740	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	<i>12 985</i>	<i>14 449</i>	
<i>engins et véhicules</i>	<i>26 271</i>	<i>30 078</i>	
<i>informatique</i>	<i>35 530</i>	<i>61 645</i>	
<i>assurances</i>	<i>11 960</i>	<i>13 276</i>	
<i>locaux</i>	<i>24 239</i>	<i>24 325</i>	
<i>autres</i>	<i>- 61 803</i>	<i>- 86 034</i>	
Contribution des services centraux et recherche	32 977	36 119	
Collectivités et autres organismes publics	737 197	738 707	
Charges relatives aux renouvellements	19 104	26 367	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	<i>0</i>	<i>2 528</i>	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	<i>19 104</i>	<i>23 839</i>	
Charges relatives aux investissements	28 771	43 302	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	<i>28 771</i>	<i>43 302</i>	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	13 688	12 932	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 115 535	- 161 040	-39,39 %
RESULTAT	- 115 535	- 161 040	-39,39 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

08/03/2023

→ L'état détaillé des produits

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Etat détaillé des produits (1) Année 2022

Collectivité: I5260 - CASTELNAU DE MEDOC AEP

Eau

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	458 149	464 081	1,29 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	445 519	452 598	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	12 630	11 483	
Exploitation du service	458 149	464 081	1,29 %
Produits : part de la collectivité contractante	477 853	474 646	-0,67 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	469 311	465 683	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	8 541	8 964	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	44 737	43 964	-1,73 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	47 234	42 708	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 2 497	1 256	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	214 607	220 097	2,56 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	208 965	210 580	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	5 641	9 517	
Collectivités et autres organismes publics	737 197	738 707	0,20 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	159 317	147 614	-7,35 %
Produits accessoires	50 622	45 793	-9,54 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

08/03/23

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

La rubrique « Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » du CARE inclus dans le présent rapport annuel reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances dans le contexte réglementaire actuel.

L'amélioration des systèmes d'information et des processus de gestion de Veolia Eau permet de fournir à compter de 2019 une information complémentaire importante compte tenu des limites évoquées ci-dessus.

A ce jour, et en application du principe de prudence, les créances de plus d'un an à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour dépréciation dans les comptes sociaux de la Société. Cette provision (qui a pour seule vocation de constater « en temps réel » mais de manière estimative le coût des impayés) est reprise soit lorsque la créance est définitivement admise en irrécouvrable, soit si la créance est encaissée (la provision devenant alors sans objet).

Cette provision est calculée sur l'ensemble du stock de créances d'exploitation de plus d'un an de la Société, à hauteur de la part des produits qui lui revient (en excluant les produits facturés pour le compte des Collectivités et autres organismes) par application d'un taux moyen de produits propres uniforme pour toute la Société.

Cette provision comptable peut être ventilée entre les différents contrats de la Société en appliquant aux impayés de plus d'un an attachés à chaque contrat le taux moyen de produits propres ci-dessus.

Le chiffre ainsi obtenu pour 2022 pour le contrat ressort à **26 254 €**

→ *Explications sur l'impact inflation sur les CARE*

★ Une année marquée par de fortes variations de prix

L'année 2022 a été marquée par un très fort retour de l'inflation qui a bouleversé les équilibres budgétaires prévus des services aux collectivités, parmi lesquels ceux de l'eau et de l'assainissement.

Cette inflation s'est inscrite dans un contexte d'incertitudes multiples et grandissantes depuis la fin 2021, et rendant les prix des matières, des services et de l'énergie très volatiles : impacts de la crise COVID sur les approvisionnements de composants et de matières premières, impact de la guerre en Ukraine sur l'énergie, réduction des capacités de production d'électricité nucléaire en France.

Depuis de nombreuses années, les services Achat de Veolia élaborent des prévisions d'évolution des marchés, et des stratégies d'approvisionnement à 2/3 ans visant à limiter les risques de volatilité de nos prix d'achat. Ces stratégies avaient peu d'impact en période de grande stabilité de l'inflation, mais elles se sont révélées utiles en 2022 pour limiter les violents impacts de la crise.

Sur l'énergie :

- rappelons tout d'abord que le prix de l'énergie est régulé pour partie (ARENH) et que cela ne couvre qu'une partie de l'alimentation des services d'eau et d'assainissement globalement ; les services sont ainsi soumis pour partie aux prix du marché, de même que les achats électriques des autres services publics.
- de 50 euros/MWh en début d'année 2021, le prix de base du marché (non régulé) est passé à plus de 200 euros/MWh dès décembre 2021, et est monté jusqu'à 700 euros à l'été 2022.
- une stratégie de couverture de ces coûts d'énergie non régulés, prise mi-2021 pour les années 2022 et 2023 a permis de limiter les effets de l'inflation sur certains de nos contrats.
- en outre, l'Etat a mis en place courant 2022 un dispositif supplémentaire "bouclier" (ARENH+) qui a permis de réduire les volumes d'achat à acheter sur le marché, ce qui a permis d'améliorer nos factures globales d'électricité sur l'année

Sur les réactifs :

- les prix moyens du marché des réactifs ont augmenté de 64% en 2022
- les contrats d'achats mutualisés au niveau français de Veolia ont permis de limiter nos coûts d'approvisionnement et de sécuriser l'approvisionnement malgré des crises ponctuelles liées à la pénurie de matières.

Sur les matériels et équipements :

- les prix moyens de ces marchés ont augmenté de 12% en 2022
- les contrats d'achats mutualisés au niveau mondial de Veolia ont permis de limiter cette hausse.

Plus globalement, sur certains contrats, la maîtrise des coûts, anticipée et opérée par Veolia, a permis de réduire le dérapage de certaines charges d'exploitation et de travaux, et d'éviter des demandes de révision très fortes des tarifs, à l'instar de ce que l'on observe sur de nombreuses collectivités pour 2023.

Après une inflation moyenne de 5,9 % en 2022, les estimations montrent que pour 2023, elle va continuer d'impacter les prix fortement :

- la Banque de France prévoit une inflation comprise entre 4,7% et 6,9% selon ses scénarios
- l'OCDE estime l'inflation française autour de 5,8 %
- les coûts d'énergie du marché devraient un peu baisser, et les coûts pour Veolia seront encore atténués sur certains contrats par les accords de couverture passés en 2021, ce qui ne sera plus du tout le cas en 2024.

Du fait de ces variations, il est alors important de mettre en place des indices de référence le plus proche de la réalité et de raccourcir les périodes de mise à jour comme cela l'a été proposé aux collectivités cette année.

5.2 Situation des biens

→ *Variation du patrimoine immobilier*

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable aux chapitres 3.1 et 3.2.

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ *Programme contractuel d'investissement*

Pas de programme contractuel d'investissement en 2022.

→ *Programme contractuel de renouvellement*

Pas de programme de renouvellement contractuel en 2022.

→ *Les autres dépenses de renouvellement*

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Nature des biens	2022
Compteurs (€)	2 528,25

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

Solde des comptes de renouvellement du contrat :

- Branchements et voiries

I5260 S.I. DE CASTELNAU DE MEDOC		
Année	Dépenses	Recettes
A partir du 01/07/2019	0,00 €	1 500,00 €
2020	0,00 €	3 026,97 €
2021	0,00 €	3 062,73 €
2022	4 975,00 €*	3 189,76 €
Total	4 975,00 €	10 779,46 €
Solde	5 804,46 €	

- Usines et installations

I5260 S.I. DE CASTELNAU DE MEDOC		
Année	Dépenses	Recettes
A partir du 01/07/2019	0,00 €	7 473,95 €
2020	43 880,77 €	15 082,28 €
2021	17 840,40 €	15 260,46 €
2022	1 148,31 €*	15 893,41 €
Total	62 869,48 €	53 710,11 €
Solde	-9 159,37 €	

- Compteurs et têtes

I5260 S.I. DE CASTELNAU DE MEDOC		
Année	Dépenses	Recettes
A partir du 01/07/2019	0,00 €	437,60 €
2020	0,00 €	883,06 €
2021	0,00 €	893,49 €
2022	0,00 € *	930,55 €
Total	0,00 €	3 144,69 €
Solde	3 144,69 €	

Ces tableaux présentent l'avancement des dépenses relatives aux fonds de renouvellement, ces montants n'ont cependant pas encore été présentés et signés pour 2022 lors de la rédaction du rapport.

5.4 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.4.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

→ Régularisations de TVA

Si Veolia a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition¹, deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujetti à la TVA² : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujetti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

→ Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

→ Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

¹ art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

² Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

→ *Autres biens ou prestations*

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

→ *Consommations non facturées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat*

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. La continuité de service est à privilégier (maintien des calendriers de facturation ou de mensualisation jusqu'à l'échéance du contrat). Il y a donc lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation et de recouvrement des sommes dues ainsi que les modalités de reversement des encaissements qui s'imposeront le cas échéant au nouvel exploitant : part ancien contrat en prorata temporis, reprise des soldes de mensualisation des comptes clients. L'introduction de relevés spécifiques, notamment si le contrat se termine après une facturation d'acompte, peut être une option à considérer.

5.4.2 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

→ *Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia*

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

→ *Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat*

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents³ affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

→ *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13^{ème} mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....,
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

³ Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

6.

ANNEXES



6.1 La facture 120 m³

AVENSAN	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			169,10	176,26	4,23%
Part délégataire			79,22	86,38	9,04%
Abonnement			22,58	23,86	5,67%
Consommation	120	0,5210	56,64	62,52	10,38%
Part syndicale			82,08	82,08	0,00%
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	0,4840	58,08	58,08	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0650	7,80	7,80	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			403,64	415,38	2,91%
Part délégataire			159,24	170,98	7,37%
Abonnement			50,28	53,14	5,69%
Consommation	120	0,9820	108,96	117,84	8,15%
Part syndicale			244,40	244,40	0,00%
Abonnement			80,00	80,00	0,00%
Consommation	120	1,3700	164,40	164,40	0,00%
Organismes publics et TVA			124,44	126,01	1,26%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			54,84	56,41	2,86%
TOTAL € TTC			697,18	717,65	2,94%

CASTELNAU DE MEDOC	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			169,10	176,26	4,23%
Part délégataire			79,22	86,38	9,04%
Abonnement			22,58	23,86	5,67%
Consommation	120	0,5210	56,64	62,52	10,38%
Part syndicale			82,08	82,08	0,00%
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	0,4840	58,08	58,08	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0650	7,80	7,80	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			403,64	415,38	2,91%
Part délégataire			159,24	170,98	7,37%
Abonnement			50,28	53,14	5,69%
Consommation	120	0,9820	108,96	117,84	8,15%
Part syndicale			244,40	244,40	0,00%
Abonnement			80,00	80,00	0,00%
Consommation	120	1,3700	164,40	164,40	0,00%
Organismes publics et TVA			124,44	126,01	1,26%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			54,84	56,41	2,86%
TOTAL € TTC			697,18	717,65	2,94%

LISTRAC MEDOC

	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			169,10	176,26	4,23%
Part délégataire			79,22	86,38	9,04%
Abonnement			22,58	23,86	5,67%
Consommation	120	0,5210	56,64	62,52	10,38%
Part syndicale			82,08	82,08	0,00%
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	0,4840	58,08	58,08	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0650	7,80	7,80	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			403,64	415,38	2,91%
Part délégataire			159,24	170,98	7,37%
Abonnement			50,28	53,14	5,69%
Consommation	120	0,9820	108,96	117,84	8,15%
Part syndicale			244,40	244,40	0,00%
Abonnement			80,00	80,00	0,00%
Consommation	120	1,3700	164,40	164,40	0,00%
Organismes publics et TVA			124,44	126,01	1,26%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			54,84	56,41	2,86%
TOTAL € TTC			697,18	717,65	2,94%

MOULIS EN MEDOC	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			169,10	176,26	4,23%
Part délégataire			79,22	86,38	9,04%
Abonnement			22,58	23,86	5,67%
Consommation	120	0,5210	56,64	62,52	10,38%
Part syndicale			82,08	82,08	0,00%
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	0,4840	58,08	58,08	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0650	7,80	7,80	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			403,64	415,38	2,91%
Part délégataire			159,24	170,98	7,37%
Abonnement			50,28	53,14	5,69%
Consommation	120	0,9820	108,96	117,84	8,15%
Part syndicale			244,40	244,40	0,00%
Abonnement			80,00	80,00	0,00%
Consommation	120	1,3700	164,40	164,40	0,00%
Organismes publics et TVA			124,44	126,01	1,26%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			54,84	56,41	2,86%
TOTAL € TTC			697,18	717,65	2,94%

SALAUNES

	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			169,10	176,26	4,23%
Part délégataire			79,22	86,38	9,04%
Abonnement			22,58	23,86	5,67%
Consommation	120	0,5210	56,64	62,52	10,38%
Part syndicale			82,08	82,08	0,00%
Abonnement			24,00	24,00	0,00%
Consommation	120	0,4840	58,08	58,08	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0650	7,80	7,80	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			403,64	415,38	2,91%
Part délégataire			159,24	170,98	7,37%
Abonnement			50,28	53,14	5,69%
Consommation	120	0,9820	108,96	117,84	8,15%
Part syndicale			244,40	244,40	0,00%
Abonnement			80,00	80,00	0,00%
Consommation	120	1,3700	164,40	164,40	0,00%
Organismes publics et TVA			124,44	126,01	1,26%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			54,84	56,41	2,86%
TOTAL € TTC			697,18	717,65	2,94%

6.2 Les données consommateurs par commune

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
AVENSAN						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 895	2 945	2 993	3 043	3 059	0,5%
Nombre d'abonnés (clients)	1 220	1 228	1 238	1 289	1 312	1,8%
Volume vendu (m3)	130 658	156 371	139 565	137 393	137 648	0,2%
CASTELNAU DE MEDOC						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	4 604	4 668	4 819	4 852	4 869	0,4%
Nombre d'abonnés (clients)	2 033	2 055	2 100	2 200	2 269	3,1%
Volume vendu (m3)	211 464	237 852	223 981	204 168	217 462	6,5%
LISTRAC MEDOC						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 724	2 773	2 802	2 813	2 827	0,5%
Nombre d'abonnés (clients)	1 228	1 216	1 232	1 287	1 313	2,0%
Volume vendu (m3)	124 031	147 816	150 764	134 383	141 792	5,5%
MOULIS EN MEDOC						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 835	1 835	1 863	1 887	1 911	1,3%
Nombre d'abonnés (clients)	842	860	866	897	917	2,2%
Volume vendu (m3)	92 936	107 541	102 766	104 678	100 705	-3,8%
SALAUNES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	936	1 007	1 076	1 141	1 182	3,6%
Nombre d'abonnés (clients)	450	460	473	480	503	4,8%
Volume vendu (m3)	61 322	72 315	82 730	63 634	68 559	7,7%

6.3 La qualité de l'eau

6.3.1 La ressource

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	/	/	/	/
Physico-chimique	/	/	4	4

Détail des non-conformités sur la ressource : Tous les résultats sont conformes.

6.3.2 L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- ✓ les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- ✓ les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

→ Conformité des prélèvements

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	35	35	38	38	73	73
Physico-chimie	38	37	28	20	66	57

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégué	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	97,4 %	71,4 %	86,4 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

→ Conformité des paramètres analytiques

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité⁴ :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	70	70	76	76
Physico-chimique	584	583	28	20
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	105	104	152	150
Physico-chimique	382	376	290	290
Autres paramètres analysés				
Microbiologique	2			
Physico-chimique	252		27	

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

6.3.3 Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée par entités réseau

PC - Forage de L'HOSPICE(Castelnau)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Fer total	133	51168.75	204261	4	µg/l	

⁴ Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas forcément soumis à limite ou à référence de qualité.

UP - MACAVIN déferrisation 70 m3/h

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		23	10	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	10	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	10	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	10	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	10	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	2	mg/l CO3	
CO2 libre	2.68	5.805	8.93	2	mg/l CO2	
Ecart pH initial et pHéq	-0.41	-0.017	0.19	3	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		2	3	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	190	190	190	3	mg/l	
pH à température de l'eau	7.6	7.767	8.1	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre à 20°C	7.69	7.737	7.77	3	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.63	7.76	8	12	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	13.75	14.083	14.25	3	°F	
TH Magnésien	2.52	2.548	2.562	3	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	15.7	15.933	16.2	6	°F	
Titre Hydrotimétrique	16.3	16.417	16.7	6	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	1.8	3	5	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	6	Qualitatif	
Turbidité	0.25	0.665	1.2	11	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	13.3	14.325	16.7	12	°C	<= 25
Température de mesure du pH	15.2	19.017	20.9	6	°C	
Fer total	24	96.03	182	10	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	1.443	4.4	7	µg/l	<= 50
Calcium	55	56.333	57	3	mg/l	
Chlorures	33	33.5	34	6	mg/l	<= 250
Conductivité à 20°C	387	387	387	1	µS/cm	[180 - 2000]
Conductivité à 25°C	415	430.5	461	12	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	6	6.067	6.1	3	mg/l	
Potassium	1.8	1.833	1.9	3	mg/l	
Sodium	21	22	23	3	mg/l	<= 200
Sulfates	4.3	4.567	4.8	6	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1	1.133	1.3	9	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Nitrates	0.47	0.558	0.63	6	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.009	0.011	0.013	6	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2

Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.03	0.031	0.031	2	mg/l	<= 0.7
Bore	15	15.5	16	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	110	116.667	120	3	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Chlore combiné	0.43	0.43	0.43	1	mg/l	
Chlore libre	0.19	0.301	0.47	12	mg/l	
Chlore total	0.2	0.305	0.49	11	mg/l	
Bromates	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Bromoforme	2.1	2.9	3.7	2	µg/l	
Chloroforme	1.6	1.75	1.9	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	5.1	6	6.9	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.9	3.3	3.7	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	11.7	13.95	16.2	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1

UP - usine CLIDONE (Castelnau)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		3	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		32	4	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	1		19	4	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	4	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	4	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.79	7.878	7.99	4	Unité pH	[6,5 - 9]
Turbidité	0.23	0.353	0.54	4	NFU	<= 2
Température de l'eau	11.5	17	24.4	4	°C	<= 25
Conductivité à 20°C	504	504	504	1	µS/cm	[180 - 2000]
Conductivité à 25°C	482	541.5	563	4	µS/cm	[200 - 1200]
Chlore libre	0.09	0.198	0.4	4	mg/l	
Chlore total	0.15	0.29	0.44	4	mg/l	

UP - usine la pailleyre Castelnau)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	4		58	8	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		7	8	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	8	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	8	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	8	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
CO2 libre	17	17	17	1	mg/l CO2	
Ecart pH initial et pHéq	-0.07	-0.07	-0.07	1	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		2	4	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	300	300	300	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.5	7.5	7.5	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.37	7.393	7.43	3	Unité pH	
pH d'équilibre à 20°C	7.42	7.42	7.42	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.51	7.64	7.83	8	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	18.1	18.431	18.75	4	°F	
TH Magnésien	6.174	6.426	6.72	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	4	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	24.9	25.417	26.1	6	°F	
Titre Hydrotimétrique	24.299	24.843	25.3	6	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0.2	0.27	8	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	14.9	16.563	18.7	8	°C	<= 25
Température de mesure du pH	13.3	17.733	20.9	3	°C	
Fer total	140	140	140	3	µg/l	<= 200
Manganèse total	2	2	2	1	µg/l	<= 50
Calcium	72.4	73.725	75	4	mg/l	
Chlorures	26	27.367	28.5	6	mg/l	<= 250
Conductivité à 20°C	508	508	508	1	µS/cm	[180 - 2000]
Conductivité à 25°C	548	568.875	579	8	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	14.7	15.3	16	4	mg/l	
Potassium	2.7	2.9	3	4	mg/l	
Sodium	19.3	19.625	20	4	mg/l	<= 200
Sulfates	8.1	8.283	8.5	6	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.5	0.507	0.52	3	mg/l C	<= 2
Ammonium	0.11	0.127	0.14	3	mg/l	<= 0.5
Nitrates	0	0	0	6	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0.001	0.004	3	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0.004	0.013	3	mg/l	<= 0.1

Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.18	0.18	0.18	1	mg/l	<= 0.7
Bore	28	28	28	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	130	130	130	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre	0.15	0.299	0.4	8	mg/l	
Chlore total	0.25	0.403	0.48	8	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

ZD - achat eau Brach

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	7		265	4	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	1		71	4	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	4	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	4	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.79	7.853	7.99	4	Unité pH	[6,5 - 9]
Turbidité	0	0.18	0.28	4	NFU	<= 2
Température de l'eau	11.3	20.187	24.6	15	°C	<= 25
Conductivité à 20°C	433	433	433	1	µS/cm	[180 - 2000]
Conductivité à 25°C	472	496.75	556	4	µS/cm	[200 - 1200]
Carbone Organique Total	0.93	1.458	1.7	4	mg/l C	<= 2
Chlorure de vinyl monomère	0	0.259	0.91	11	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.01	0.045	0.08	4	mg/l	
Chlore total	0	0.058	0.1	4	mg/l	

ZD - réseau de CASTELNAU bourg

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	16	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		3000	37	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		72	37	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		5	37	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	37	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	37	n/100ml	= 0
Legionella pneumophilla sp	0		0	1	n/l	
Legionella sp	0		0	1	n/l	
pH mesuré au labo	7.5	7.669	7.9	35	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	25	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0.737	4	19	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	25	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	25	Qualitatif	
Turbidité	0	0.374	2.2	37	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.9	18.988	27.8	56	°C	<= 25
Température de mesure du pH	13.8	17.989	21.1	19	°C	
Fer total	16	100.333	200	21	µg/l	<= 200
Conductivité à 20°C	452	452	452	1	µS/cm	[180 - 2000]
Conductivité à 25°C	364	521.371	590	35	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.062	0.15	19	mg/l	<= 0.5
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Chrome hexavalent	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Chrome total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Cuivre	0.008	0.022	0.055	4	mg/l	<= 2
Fluorures	0	120.222	160	18	µg/l	<= 1500
Nickel	0	0	0	4	µg/l	<= 20
Plomb	0.5	0.8	1.3	4	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0.592	2.5	17	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	2	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.158	0.36	40	mg/l	
Chlore total	0	0.241	0.5	40	mg/l	

ZD - réseau salaunes Castelnau

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		41	10	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		48	10	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	10	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	10	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	10	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.76	7.873	7.99	10	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0.5	3	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	6	Qualitatif	
Turbidité	0.26	0.737	1.3	10	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	11	16.9	24	11	°C	<= 25
Température de mesure du pH	13.8	17.6	20.1	6	°C	
Fer total	66	100	180	6	µg/l	<= 200
Conductivité à 20°C	389	389	389	1	µS/cm	[180 - 2000]
Conductivité à 25°C	424	431.4	441	10	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.006	0.02	6	mg/l	<= 0.5
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome hexavalent	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.01	0.017	0.023	2	mg/l	<= 2
Fluorures	92	106.333	120	6	µg/l	<= 1500
Nickel	0	0	0	2	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.18	0.319	0.53	10	mg/l	
Chlore total	0.2	0.34	0.56	10	mg/l	

6.4 Le bilan énergétique du patrimoine

→ Bilan énergétique détaillé du patrimoine

Installation de production

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
ST - MACAVIN 1						
Energie relevée consommée (kWh)	192 077	215 139	212 473	173 501	183 840	6,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)	503	505	505	493	472	-4,3%
Volume produit refoulé (m3)	381 992	425 896	420 353	352 241	389 221	10,5%
ST 02-L'HOSPICE 3-LA PAILLEYRE						
Energie relevée consommée (kWh)	177 765	162 498	165 368	200 165	193 190	-3,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	443	472	468	465	476	2,4%
Volume produit refoulé (m3)	401 529	344 276	353 410	430 278	405 609	-5,7%
ST 04 - VILLEGEORGES						
Energie relevée consommée (kWh)	/	3 281	7 794	1 591	1 668	4,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)	/	/	642	/	/	/
Volume produit refoulé (m3)	/	/	12 148	/	/	/

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
ST 06 - CLIDONES						
Energie relevée consommée (kWh)	28 255	28 674	24 175	30 640	34 491	12,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	492	512	227	473	469	-0,8%
Volume pompé (m3)	57 481	55 986	106 287	64 791	73 508	13,5%
ST 07 - SALAUNES						
Energie relevée consommée (kWh)	/	/	/	11 296	28 938	156,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	/	/	/	352	360	2,3%
Volume pompé (m3)	/	/	/	32 124	80 353	150,1%

Installation de captage

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
FORAGE L'HOSPICE 3						
Volume pompé (m3)	410 226	367 945	372 307	457 323	438 126	-4,2%
FORAGE MACAVIN 1						
Volume pompé (m3)	188 681	205 017	185 576	146 303	165 614	13,2%
FORAGE MACAVIN 2						
Volume pompé (m3)	194 972	225 346	233 864	205 846	226 185	9,9%
FORAGE VILLEGEORGES						
Volume pompé (m3)	/	1 977	13 629	3 685	3 656	-0,8%

6.5 Annexes financières

→ *Les modalités d'établissement du CARE*

Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégitaire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2022 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux au sein de la Région Sud- Ouest de Veolia Eau (Groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21ème siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau articulée autour d'une logique « gLocale » répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 61 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elles assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service consommateurs, ressources humaines, bureau d'études techniques, service achats, expertises nationales...) ; étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats d'une part les produits et les charges relevant de la Région (niveaux successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau National (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits Marquants

Modalités de répartition des charges indirectes liées à la fonction Consommateurs

Veolia Eau porte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences Consommateurs de terrain tout en professionnalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement et gestion des appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales :

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les reversements aux collectivités ;
- la plateforme RC 360 qui gère les appels téléphoniques ainsi que les mails et les courriers des consommateurs.

Ces plateformes disposent de nouveaux outils informatiques qui permettent une mesure de leur activité avec un degré accru de finesse et de fiabilité.

Pour cette raison, il a été jugé possible et pertinent de faire évoluer les modalités de répartition entre les contrats du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « Consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire) qui étaient jusqu'en 2019 assises sur la valeur ajoutée simplifiée.

Depuis l'exercice 2020, la répartition du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire), qui était jusqu'en 2019 assise sur la valeur ajoutée simplifiée, s'effectue désormais de la manière suivante :

- Le coût de la Plateforme Produits & Cash est réparti entre les différents Territoires au prorata des factures d'eau émises pour les contrats de ces derniers entre le 1^{er} novembre n-1 et le 31 octobre n en tenant compte d'éventuels effets de périmètre en tant que de besoin ;
- Le coût de la Plateforme RC 360 est réparti entre les différents Territoires au prorata des contacts (mails, appels téléphoniques, courriers) sur le périmètre du Territoire entre le 1^{er} janvier n et 31 décembre n (le nombre de contacts du mois de décembre étant estimé).

Ces coûts ainsi répartis au niveau d'un Territoire donné sont additionnés à ceux de la fonction « consommateurs » du Territoire pour être enfin répartis entre les contrats d'eau au prorata des factures émises telles que déterminées ci-dessus (voir note 1 ci-après).

Dans les rares situations où des services d'assainissement donnent lieu à la facturation aux consommateurs des m3 assujettis par une facture distincte de celle de l'eau potable, ils sont traités avec les mêmes règles que les contrats d'eau potable tel que décrit ci-dessus.

Dans le cas le plus fréquent, où l'eau et l'assainissement sont facturés sur le même document, et lorsque les délégataires de ces deux services font partie du Groupe Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, les contrats assainissement se voient attribuer une quote-part des coûts ci-dessus selon les règles ci-dessous :

- Soit une approche spécifique peut être identifiée dans les contrats d'eau et d'assainissement, et des conventions internes mises en place : le contrat assainissement supporte alors la quote-part conventionnelle des coûts consommateurs en contrepartie d'un produit de même montant porté sur la rubrique « produits accessoires » sur le contrat eau.
- Dans le cas contraire, une charge forfaitaire de 2€ par facture est imputée sur le contrat d'assainissement en contrepartie d'un allègement de charges de même montant sur le contrat eau.

L'évolution décrite au présent paragraphe a été analysée, comme le précise son titre, comme un changement de modalités de répartition de charges indirectes.

Enfin, le coût des plateformes intègre l'ensemble des composantes qui s'y rattachent : coûts de personnel, de loyers, de sous-traitance... Dans une logique de simplification, le coût des plateformes, réparti sur chaque contrat, est présenté sur la seule ligne « sous-traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein des dites plateformes).

L'année 2022 a vu l'absorption de la Société Sade Sud- Ouest par fusion absorption avec la Société Veolia- Eau – Compagnie Générale des Eaux avec l'accord des collectivités concernées.

Cette fusion a pris juridiquement effet au 1^{ER} juillet 2022, mais avec effet rétroactif comptable au 1^{er} janvier 2022 tel que prévu par la loi. Cela signifie que toutes les écritures comptables enregistrées à compter du 1^{er} janvier 2022 au titre des contrats initialement conclus avec la Société Sade Sud- Ouest sont comptabilisées dans les comptes de la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux. Par analogie avec, par exemple en pareil cas, le calcul de l'impôt sur les sociétés, les Sociétés Sade Sud- Ouest et Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux présentent au titre de 2022 un seul compte annuel de résultat de l'exploitation pour les contrats initialement conclus avec la Société Sade Sud- Ouest sous l'en-tête de la Société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, l'ensemble des obligations et des charges liées au contrat étant transférées sans modification.

1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement [de gaz], ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

- 💧 les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes - cf. § 2.1),
- 💧 la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties - cf. § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées - cf. § 2.1.2).

2.1. Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

- 💧 les dépenses courantes d'exploitation (cf. 2.1.1),
- 💧 un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf. 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
- 💧 les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
- 💧 les charges relatives aux travaux à titre exclusif.

2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité...). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1^{er} janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électro-intensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants. Jusqu'à fin 2020, ces régularisations étaient enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif, et alors

imputées aux contrats selon les points de livraison de l'électricité consommée. Elles sont depuis l'exercice 2021 prises en compte dans les CARE dès l'envoi de l'état récapitulatif des consommations de l'année N-1 à l'Administration en juin N.

2.1.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique... il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir ci-dessous).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 3 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 4 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

- 💧 d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours ;
- 💧 d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux

travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

- 💧 d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après) ;
- 💧 d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ; et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- 💧 pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;
- 💧 pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée ;

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

- 💧 pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;
- 💧 pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021. Il s'élève pour l'exercice 2022 à 3,90%.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de consacrer tous les ans un certain montant à des dépenses d'investissements dans le cadre d'un suivi contractuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. C'est en pareil cas le montant correspondant à la définition contractuelle qui est reprise dans cette rubrique.

- Impact des avances remboursables à taux zéro

Lorsque la Société bénéficie d'avances remboursables sans intérêts de la part d'une Agence de l'Eau pour contribuer au financement de certains travaux exécutés dans le cadre d'un contrat de DSP, un calcul spécifique est effectué depuis 2011 pour tenir compte dans le CARE de l'avantage temporaire que représente cette mise à disposition de fonds sans intérêts. Des produits spécifiques sont ainsi calculés sur le capital restant dû en début d'exercice au titre de ces avances, au taux d'intérêt de référence tel que défini ci-dessus et applicable l'année de versement initial de chaque avance. Ces produits sont ensuite portés en minoration des charges économiques calculées au titre des investissements du domaine concédé.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion hydro cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »...).

2.1.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.1.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2022 correspond au taux normal de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises soit 25%, hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

2.2. Charges réparties

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisés au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

2.2.1. Principe de répartition

Comme indiqué dans les Faits marquants, les modalités de répartition ont évolué en 2020 en ce qui concernent les coûts des plateformes Produits & Cash et RC360. Les modalités de répartition des autres charges indirectes n'ont en revanche pas été modifiées.

Le principe retenu est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration mais excluent désormais celles de la fonction consommateurs) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par le GIE national à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après, donc, facturation des prestations du GIE national) selon le critère de la valeur ajoutée des contrats de l'exercice. Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote-part forfaitaire de « peines et soins » égale à 5% de ces achats d'eau qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

2.2.2. Prise en compte des frais centraux

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats (à l'exclusion de la part relative à l'activité « consommateurs » répartie comme évoqué ci-dessus).

2.3. Autres charges

2.3.1. Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€ ; ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

2.3.2. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2022 au titre de l'exercice 2021.

2.4. Autres informations

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance, exception faite des coûts liés aux plateformes Produits & Cash et RC360. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les

risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

-  inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
-  inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du Groupe Veolia, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2022 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2023.

Notes :

1. *La donnée « nombre de contacts » n'est pas disponible à un niveau plus fin que le niveau « Territoire ».*
2. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*
3. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*
4. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*
 - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
 - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*
5. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1990.*

→ **Avis des commissaires aux comptes**

La Société a demandé à un Co-Commissaire aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

6.6 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)



N° 2015/69288.9

Certificat
Certificate

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse

Siège : 21 RUE LA BOETIE-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

N° SIREN

572025526

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-11

Jusqu'au
until

2024-11-10

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en l'absence de la certification de l'organisme.
The only valid document is the electronic certificate, accessible on www.afnor.org, which is valid in the absence of the certification of the organization.
AFNOR Certification est une société à responsabilité limitée, au capital de 10 000 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 538 000 000. AFNOR est une marque déposée. AFNOR est un organisme indépendant. CERTIF P 18010 01 000000



Certificat

Certificate

N° 2015/69287.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au
Until

2024-11-09

Cher client, nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée en nous choisissant pour la certification de votre système de management.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Sur le certificat électronique, consultez le lien <https://www.afnor.org/verification> pour en savoir plus de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at <https://www.afnor.org/verification>
afnor est membre du réseau de certification et de certification de l'organisme de management, Qualité Recherche, voir <https://www.afnor.org/verification>
AFNOR est une marque AFNOR et AFNOR Certification est une marque AFNOR.

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 60 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION



Certificat

Certificate

N° 2015/69286.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(oes)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au
Until

2024-11-09

Signature en double et en ligne. Le document certifié est conforme aux exigences de la norme ISO 14001:2015.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Pour le certificat électronique, consultez le site www.afnor-certification.com. For the electronic certificate only, consult the website www.afnor-certification.com.
afnor est membre du Réseau de Certification ISO 14001. Certification de l'ensemble des processus de management. Pour en savoir plus, consultez le site www.afnor-certification.com.
afnor est une marque déposée. AFNOR est un organisme accrédité. CERTIF 17005 et 17001.

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 52 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 80 00
SAS au capital de 18 181 000 € - 478 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION

(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

6.7 Actualité réglementaire 2022

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service.

Les crises en cascades : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie.

Les crises successives affectant l'exécution des contrats de la commande publique depuis 2020 et en particulier la pénurie et la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ont conduit le ministre de l'économie à solliciter l'avis du Conseil d'Etat sur les modifications des prix et tarifs des contrats de la commande publique et les conditions d'application de la théorie de l'imprévision.

Le Conseil d'Etat a ainsi rendu un avis le 15 septembre 2022 (avis n°405540) sur les possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et sur les conditions d'application de la théorie de l'imprévision, rapidement complété par une circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2022 (n° 6374/SG) et par une fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy en date du 21 septembre 2022.

Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité

En sus de la hausse conséquente des prix de l'énergie, au cours des prochains hivers, des coupures de gaz et d'électricité sont susceptibles d'affecter les services d'eau et d'assainissement, activités ne relevant pas des services prioritaires prévus par l'arrêté du 5 juillet 1990.

Le décret n° 2022-495 du 7 avril 2022, l'instruction du Gouvernement du 16 septembre 2022 et circulaire du Premier Ministre en date du 30 novembre 2022 sont venus préciser les mesures de préparation et de gestion de crise en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmée. Il est notamment souligné la nécessité de mobiliser les gestionnaires de services publics d'eau et d'assainissement afin d'anticiper l'impact du délestage sur leurs services.

Résilience des territoires et des réseaux

En application de la loi du 22 août 2021 "climat et résilience", le décret 2022-1077 du 28 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) précise le champ d'application du dispositif prévu à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure visant à améliorer la résilience des réseaux aux risques naturels, de même que les prescriptions pouvant être faites par les préfets dans ce cadre.

Les exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) situés dans les territoires présentant une exposition à un risque naturel important peuvent ainsi être enjoins par arrêté préfectoral à établir certains documents afin d'anticiper la gestion en cas de crise et favoriser un retour rapide à la normale.

Le décret du 2022-907 du 20 juin 2022 (JO du 21 juin 2022) et le décret 2022-1532 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) ont précisé l'obligation et les modalités de réalisation et de mise en œuvre des plans communaux (PCS)

Verdissement de la commande publique

Pris en application de la loi "climat et résilience" d'août 2021, le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 (JO du 3 mai 2022) portant diverses modifications du code de la commande publique vise au "verdissement de la

commande publique”. Il prévoit pour les marchés et concessions dont l’avis d’appel public à concurrence ou la consultation est lancé à compter du 21 août 2026 :

- la suppression du critère d'attribution unique fondé sur le prix (le critère du coût devra en effet prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre),
- et la description dans le rapport annuel du concessionnaire des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique.

Le décret prévoit par ailleurs pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024 :

- un abaissement du seuil annuel des achats à partir duquel les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser) à 50 millions d’euros,
- et de nouvelles modalités de recensement économique des marchés et de publication des données essentielles de la commande publique sur un portail national de données ouvertes.

Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS)

La loi 3DS (Loi n° 2022-217 du 21 février 2022) entend favoriser l’association des communes et le maintien des syndicats infra-communautaires à la gouvernance des compétences “eau” et “assainissement”. Cette loi vient notamment préciser :

- les modalités du maintien du transfert de compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines aux communautés de communes d’ici à 2026, sauf délibération contraire.
- la création de nouvelles exceptions à l’interdiction de subventionner les services publics industriels et commerciaux explicitement relatives aux EPCI.

La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est transposée : vers toujours plus de qualité et de services pour l’eau potable !

La directive (2020/2184 du 16 décembre 2020) actualise celle de 1998. Elle “revalorise l’eau du robinet” au travers de plusieurs évolutions majeures :

1. Elle exige de donner une information plus complète aux consommateurs sur la qualité de l’eau potable ;
2. Elle renforce les normes de qualité exigées pour l’eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur huit nouvelles substances, à savoir, le Bisphénol A, l’Uranium, les composés perfluorés (ou PFAS), les acides Haloacétiques, les chlorates, les chlorites, le nonylphénol et la bêta estradiol ;
3. Elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Cette approche passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d’eau, et la compréhension de leur vulnérabilité ;
4. Elle vise à garantir l’accès à l’eau pour tous, notamment pour les populations vulnérables (sans abris, réfugiés, squats...),

Cette directive a été transposée en droit français à la toute fin de l’année 2022 à travers une ordonnance, deux décrets et une quinzaine d’arrêtés.

Nombre des dispositions de ces nouveaux textes entreront en vigueur au cours des cinq prochaines années et sont porteuses de nouvelles obligations et responsabilités pour les services d’eau.

L’évolution majeure du nouveau cadre réglementaire réside dans la mise en œuvre, sous la responsabilité de la PRPDE (la Collectivité), d’une gestion résolument préventive des risques sanitaires.

Ainsi, à travers un nouvel arrêté dédié, la PRPDE (la collectivité) est responsable de la surveillance de la qualité de l'eau, complémentaire du contrôle sanitaire de l'ARS et conforme au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE), intégrant des paramètres susceptibles de faire apparaître des risques émergents.

Ce nouveau cadre réglementaire fait l'objet de commentaires spécifiques dans l'annexe de ce document dédiée à l'actualité réglementaire 2022.

Cette nouvelle réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service d'eau.

Métabolites de pesticides : des nouveaux critères de gestion qui évoluent !

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Depuis la publication de l'instruction de décembre 2020, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont renforcé le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement a conduit dès 2021 à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires.

Durant l'année 2022, face à cette détection de plus en plus fréquente, les autorités sanitaires ont précisé les modalités de gestion initialement prévues dans l'instruction de décembre 2020.

Ainsi, après avoir saisi le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP), dans son instruction du 24 mai 2022, la DGS a modifié les modalités de gestion des métabolites ne disposant pas de valeur sanitaire définie par l'Anses en préconisant aux ARS d'appliquer alors les valeurs sanitaires établies par l'agence fédérale pour l'environnement allemande (UBA).

Se fondant sur de nouvelles études, dans deux avis publiés le 30 septembre 2022, l'Anses a déclassé comme « non-pertinents » deux métabolites du S-métolachlore, à savoir, le NOA Métolachlore et l'ESA Métolachlore, ce dernier étant fréquemment observé dans les ressources en eau et les eaux produites au-delà des normes réglementaires. Dans ses avis du 30 septembre 2022, l'Anses mentionne toutefois l'évaluation européenne en cours du caractère perturbateur endocrinien du S-Métolachlore susceptible de la conduire à reclasser de nouveau comme « pertinents » ces deux métabolites.

Pour les seuls métabolites non-pertinents, l'arrêté du 30 décembre 2022 (JO du 31 décembre 2022) modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine fixe la valeur indicative de 0,9 µg/L comme seuil à partir duquel un plan d'action préventif sur la zone de captage est nécessaire. Ce faisant, cet arrêté abroge les modalités de gestion prévues, pour les métabolites non-pertinents, dans l'instruction du 18 décembre 2020.

Cette situation nouvelle est susceptible d'évoluer de nouveau au cours des prochains mois. En effet, les progrès des techniques d'analyse de l'eau conjugués à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et à l'application du principe de précaution constituent désormais des facteurs pouvant impacter très directement les services d'eau dans leur gestion des métabolites de pesticides.

Dans ce contexte évolutif, vos interlocuteurs Veolia sont à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les moyens d'action visant à garantir la qualité du service pour l'ensemble des abonnés de votre service.

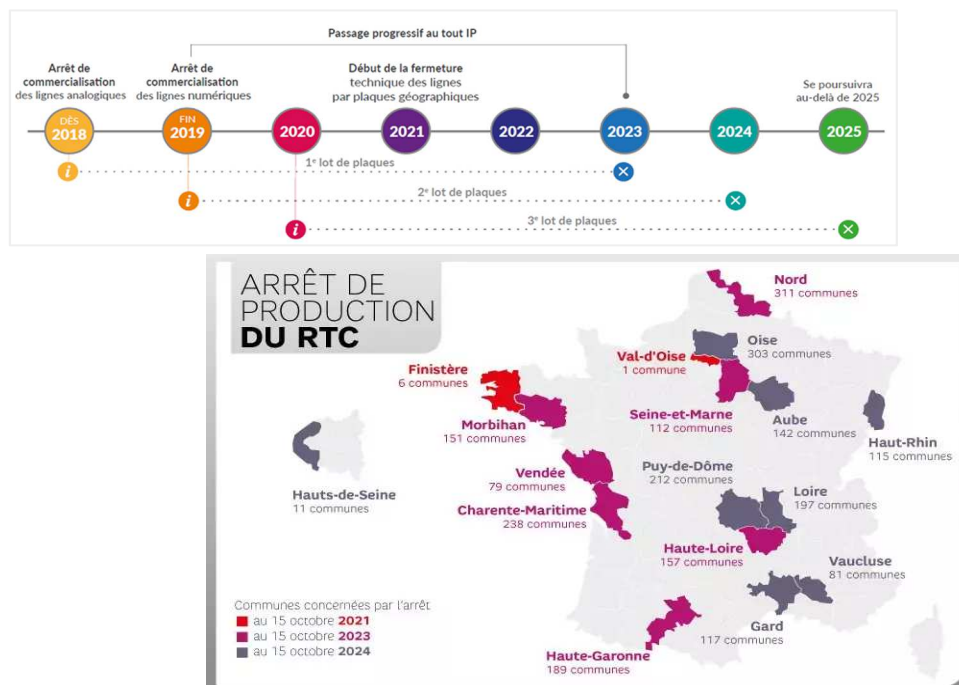
Fin du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) et du support filaire cuivre

Le **réseau filaire cuivre** en France a connu son véritable essor au début des **années 1970**. Dans un premier temps réservé à la téléphonie fixe, il a également porté la naissance de l'internet haut débit avec l'ADSL. Désormais moins adapté aux usages des Français, le cuivre est de plus en plus concurrencé par la **fibre optique**,

plus *performante*, moins *énergivore*, et surtout *moins sensible aux aléas météorologiques*. Le numérique s'installe durablement dans notre paysage.

Les dates clés

A partir de 2023, Orange commencera à démonter les infrastructures RTC par plaques.



Impact sur les installation d'eau

Les installations d'eau de tous types utilisent des équipements destinés à communiquer et partager des informations aux collectivités et aux délégataires. Elles reflètent l'état de santé des ouvrages, et alertent en cas de dysfonctionnement. Pour vous parvenir, ces données circulent sur des réseaux téléphoniques filaires de type RTC ou des lignes internet de type IP gérés par les opérateurs télécom.

Les services RTC et xDSL seront progressivement fermés.

A la résiliation automatique des abonnements par les opérateurs téléphoniques, **les ouvrages d'eau potable ne pourront plus faire remonter d'information à distance. Plus aucune alerte ne parviendra pour prévenir d'un manque d'eau dans un réservoir, ou d'un débordement du réseau d'eaux usées sur la voie publique.**

La Valeur Ajoutée VEOLIA

- Diagnostic sur les installations et plan d'action
- Renouvellement des installations impactées afin d'utiliser le mode de transfert IP
- Traitement de l'obsolescence et montée en gamme des télétransmetteurs
- Baisse du coût de l'abonnement et des communications

Cette évolution de conditions techniques d'exécution du service est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service des eaux.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous, pour répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service

6.8 Certificats d'assurances

Allianz Global Corporate & Specialty SE



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218423** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 10 000 000 EUR Par sinistre

Responsabilité Civile Produits / Après-Livraison / Réception de travaux / Responsabilité Civile Professionnelle

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 10 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/01/2023 au 31/12/2023

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 23/12/2022

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218523** garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder **10 000 000 EUR** pour la période d'assurance :

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT **10 000 000 EUR**

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

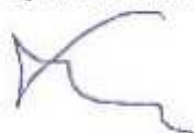
Période de la police du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 16/12/2022

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **Willis Towers Watson France**, société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 707, dont le siège est sis :

33/34 quai de Dion-Bouton
92800 PUTEAUX,

Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société :

VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux
21 rue la Boétie
75008 Paris.

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » Portant les numéros **2023/FR/PDBI/0001** par **CODEVE Insurance Company DAC**, Elm Park, Merrion Road, Dublin D04 P231, Ireland, et d'autre part en excédent de la police émise par CODEVE, les numéros **FR00019007PR** et **FR00019008PR** émises par **XL Insurance Company SE**, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie),

*Ces contrats ont été souscrits par **VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A.** agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :*

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
21, rue La Boétie
75008 PARIS

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Evénements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du **1er Janvier 2023** jusqu'au **31 Décembre 2023**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Puteaux, le 30 Décembre 2022

Willis Towers Watson France
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 432 600 euros
33/34 quai de Dion Bouton - 92800 Puteaux
Tél. 01 41 43 50 00
811 240 637 RCS Nanterre - N° FR 81311240637
Immatriculation ORIAS 07001707



Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° souscripteur : F18746E
N° contrat : 1351.001 / 2 85834
N° SIREN : 572 025 526

Pour tout renseignement contacter :
Site de gestion
SMA SA Grands Comptes Entreprises
8 rue Louis Armand - CS 71201
75738 PARIS CEDEX 15
Tél : 01.40.59.70.00

**VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES
EAUX**

21, rue La Boétie

75008 PARIS

CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES NON SOUMIS

Attestation d'assurance 2023

Valable à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023

SMA SA certifie que l'assuré désigné ci-dessus est bénéficiaire d'un contrat POLICE ASSURANCE CONSTRUCTION, numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA pour le compte de l'ensemble de ses filiales garantissant, à ce jour, les activités suivantes :

Entreprise générale tous corps d'état, contractant général ou maître d'œuvre dans tous domaines d'activité et notamment dans le domaine des services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :

- Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
- Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
- Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
- Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
- Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
- Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,
- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directeur et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec Immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / Installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.
- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maîtrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maîtrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium

Ce contrat garantit

- du fait des activités professionnelles mentionnées ci-avant,
- pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance,
- lorsque l'opération n'excède pas 30.000.000 € HT (travaux et honoraires compris), ou que le marché de l'assuré n'excède pas pour les ouvrages suivants :

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75238 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





- Réseaux de chaleur : 3 000 000 € HT
- Eoliennes : 3 000 000 € HT y compris honoraires pour la part concernant l'infrastructure
- Installations photovoltaïques (au sol et sur un ouvrage non soumis) : 3 000 000 € HT
- Cuves et réservoirs : 3 000 000 € HT
- Réseaux enterrés : 10 000 000 € HT

Au-delà de ces montants, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de SMA SA, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L.121-5 du Code des assurances.

- pour des travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnue par la profession,
- pour des travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date.

les conséquences des responsabilités énumérées ci-dessous :

Nature des garanties	Montant des garanties : sans pouvoir excéder 10 000 000 € par année d'assurance pour l'ensemble des garanties et des assurés
Garantie de responsabilité civile décennale relative aux ouvrages listés à l'article L.243-1-1 du Code des assurances.	Marché d'entreprise : 5 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Marché de maître d'œuvre : 2 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Sauf marchés relatifs à :
	- construction d'éoliennes : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- réseaux de chaleur : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- cuves et réservoirs : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- installations photovoltaïques : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
Garantie dommages en répercussion	- réseaux enterrés : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	Tous marchés confondus : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an

Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale de l'assuré, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

La présente attestation ne peut pas engager SMA SA au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
Le 22/12/2022

Le Président du Directoire
Par délégation



SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com



6.9 Autorisations de prélèvements

Contrat	Commune	Nom	Ouvrage	Etat	- Nappe Aquifère	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Etude en cours 20%	Avis hydrogéol. 40%	Dossier préfectoral 50%	Arrêté préfectoral 60%	Arrêté préf. mis en œuvre 80%	Procédure suivie 100%
SI de Castelnaud	CASTELNAU DE MEDOC	MACAVIN 2	Forage	Actif	OLIGOCENE	BSS001XTWP (08023X0086)	05/04/2017	11/07/2019	21/09/2019	20	20	10	10	20	
SI de Castelnaud	CASTELNAU DE MEDOC	MACAVIN 1	Forage	Actif	OLIGOCENE	BSS001XTWM (08023X0084)	05/04/2017	11/07/2019	21/09/2019	20	20	10	10	20	
SI de Castelnaud	CASTELNAU DE MEDOC	L'HOSPICE 3	Forage	Actif	EOCENE moyen	BSS001LWVIZ (07788X0033)	10/12/2012	10/11/2015	13/02/2017	20	20	10	10	20	
SI de Castelnaud	AVENSAN	VILLEGORGES	Forage	Actif	EOCENE moyen	BSS001LWVUD (07788X0037)	17/12/1985	22/10/1994	20/10/1994	20	20	10	10	20	

Arrêté SEN 2022/08/05-110 du 26/12/2022.

Commune	Nom	Débit exploitation (m3/h)	Volume journalier autorisé (m3)	Volume autorisé (m3)	Volume Global autorisé par nappe	Volume Global autorisé
CASTELNAU DE MEDOC	MACAVIN 2	40	800	292 000	584 000	1 040 000
CASTELNAU DE MEDOC	MACAVIN 1	40	800	292 000		
CASTELNAU DE MEDOC	L'HOSPICE 3	100	2 000	720 000	470 000	
AVENSAN	VILLEGORGES	125	2 500	470 000		

	2018	2019	2020	2021	2022
MACAVIN 2	194 972	225 346	233 864	205 846	226 185
MACAVIN 1	188 681	205 017	185 576	146 303	165 614
L'HOSPICE 3	410 226	367 945	372 307	457 323	438 126
VILLEGORGES	0	1 977	13 629	3 685	3 656

	2018		2019		2020		2021		2022	
	Volume Global autorisé par nappe	Volume Global autorisé	Volume Global autorisé par nappe	Volume Global autorisé	Volume Global autorisé par nappe	Volume Global autorisé	Volume Global autorisé par nappe	Volume Global autorisé	Volume Global autorisé par nappe	Volume Global autorisé
MACAVIN 2	383 653	793 879	430 363	800 285	419 440	805 376	352 149	813 157	391 799	833 581
MACAVIN 1							461 008		441 782	
L'HOSPICE 3	410 226		369 922		385 936					
VILLEGORGES										
Avancement par rapport au volume global autorisé	76%		77%		77%		78%		80%	

6.10 Autres annexes

Annexe 1 - Modalité application FSL

La liste nominative pourra être remise à la collectivité sur demande

FSL AEP - I5260

janvier à décembre 2022

		VEOLIA EAU	
NOM CLIENT	FACTURE	ABONNEMENT DÉLÉGATAIRE	CONSOMMATION DÉLÉGATAIRE
BENEFICIAIRE 1	GN_1452600410110703_22110		38,85€
BENEFICIAIRE 2	GN_1452600110306805_22210		32,87€
BENEFICIAIRE 3	GN_1452600210275101_22210		32,38€
BENEFICIAIRE 4	GN_1452600110472001_22110		49,80€
	GN_1452600110472001_22210		34,37€
BENEFICIAIRE 5	GN_1452600210130204_22110		15,94€
BENEFICIAIRE 6	GN_1452600410112705_22110		49,80€
BENEFICIAIRE 7	GN_1452600110208601_22210		12,46€
BENEFICIAIRE 8	GN_1452600110104701_22110	11,91€	19,44€
BENEFICIAIRE 9	GN_1452600110037611_22210		40,84€
BENEFICIAIRE 10	GN_1452600110399801_22110		10,97€
BENEFICIAIRE 11	GN_1452600410116202_22210	12,87€	23,92€
BENEFICIAIRE 12	GN_1452600110423806_22110		69,23€
BENEFICIAIRE 13	GN_1452600210131002_22110		34,86€
BENEFICIAIRE 14	GN_1452600110037306_22110		54,79€
Total général TTC		24,78€	520,52€

Annexe 2 - Indication de dégrèvement

La liste nominative pourra être remise à la collectivité sur demande

AEP

Dégrèvement WARSMANN

janvier 2022 à décembre 2022

NOM CLIENT	Numéro Avoir	VEOLIA	COLLECTIVITE	AGENCE DE L'EAU		TOTAL HT (Euros)	VOLUMES (m3)
		Conso Part déleg AEP	Conso Part Collectivité AEP HT	Lutte contre la pollution	Préservation des Ressources		
BENEFICIAIRE 1	23701	14,16€	14,52€			28,68€	-30
BENEFICIAIRE 2	21661	111,39€	114,22€			225,61€	-236
BENEFICIAIRE 3	23911	31,62€	32,43€			64,05€	-67
BENEFICIAIRE 4	22661	120,36€	123,42€			243,78€	-255
BENEFICIAIRE 5	22041	2,36€	2,42€			4,78€	-5
BENEFICIAIRE 6	26711	217,59€	223,12€			440,71€	-461
BENEFICIAIRE 7	24291	162,37€	166,50€			328,87€	-344
BENEFICIAIRE 8	22941	25,96€	26,62€			52,58€	-55
BENEFICIAIRE 9	24801	242,14€	248,29€			490,43€	-513
	24931	21,71€	22,26€			43,97€	-46
BENEFICIAIRE 10	22781	213,34€	218,77€			432,11€	-452
BENEFICIAIRE 11	25081	61,83€	63,40€			125,23€	-131
BENEFICIAIRE 12	22551	115,64€	118,58€			234,22€	-245
BENEFICIAIRE 13	21931	451,23€	462,70€			913,93€	-956
BENEFICIAIRE 14	27231	91,10€	93,41€			184,51€	-193
BENEFICIAIRE 15	21631	152,93€	156,82€			309,75€	-324
	24921	51,92€	53,24€			105,16€	-110
BENEFICIAIRE 16	28341	332,76€	341,22€			673,98€	-705
BENEFICIAIRE 17	22871	15,58€	15,97€			31,55€	-33
BENEFICIAIRE 18	21681	320,49€	328,64€			649,13€	-679
BENEFICIAIRE 19	23141	80,45€	83,73€			164,18€	-173
BENEFICIAIRE 20	22811	368,16€	377,52€			745,68€	-780
BENEFICIAIRE 21	20071	138,77€	142,30€			281,07€	-294
		3 343,86€	3 430,10€			6 773,96€	-7 087

AEP

Dégrèvement HORS WARSMANN

janvier 2022 à décembre 2022

NOM CLIENT	FACTURE	VEOLIA	COLLECTIVITE	AGENCE DE L'EAU		TOTAL HT (Euros)	VOLUMES (m3)
		Conso Part déleg AEP	Conso Part Collectivité AEP HT	Lutte contre la pollution	Préservation des Ressources		
BENEFICIAIRE 1	23001	6,61€	6,78€			13,39€	-14
BENEFICIAIRE 2	23871	1 819,09€	1 865,34€			3 684,43€	-3854
BENEFICIAIRE 3	22831	6,61€	6,78€			13,39€	-14
BENEFICIAIRE 4	23801	13,69€	14,04€			27,73€	-29
BENEFICIAIRE 5	22961	47,20€	48,40€			95,60€	-100
BENEFICIAIRE 6	23151	1 000,64€	1 026,08€			2 026,72€	-2120
		2 893,84€	2 967,42€			5 861,26€	-6131

Annexe 3 - Utilisation des chèques EAU :

SUIVI CHEQUE EAU			COMMENTAIRES	Dotation	Dotation/Utilisation	Cumul Dotation/Utilisation
Année	Bénéficiaire	Montant				
2019	BENEFICIAIRE 1	137,13 €		2 000 €		
	DOTATION 2019					
TOTAL	ANNEE 2019	137,13 €		2 000,00 €	1 862,87 €	1 862,87 €
2020	BENEFICIAIRE 1	305,94 €		4 000 €		
	BENEFICIAIRE 2	200,00 €				
	BENEFICIAIRE 3	137,21 €				
	BENEFICIAIRE 4	151,39 €				
	BENEFICIAIRE 5	201,43 €				
	BENEFICIAIRE 6	206,45 €				
	DOTATION 2020					
TOTAL	ANNEE 2020	1 202,42 €		4 000,00 €	2 797,58 €	4 660,45 €
2021	BENEFICIAIRE 1	378,11 €		4 000 €		
	BENEFICIAIRE 2	150,00 €				
	BENEFICIAIRE 3	291,18 €				
	BENEFICIAIRE 4	200,00 €				
	BENEFICIAIRE 5	64,05 €				
	BENEFICIAIRE 6	400,01 €				
	BENEFICIAIRE 7	60,00 €				
	BENEFICIAIRE 8	70,39 €				
	BENEFICIAIRE 9	163,00 €				
	BENEFICIAIRE 10	200,00 €				
	BENEFICIAIRE 11	100,00 €				
		45,00 €				
	BENEFICIAIRE 12	172,35 €				
	BENEFICIAIRE 13	92,68 €				
		95,67 €				
	BENEFICIAIRE 14	108,26 €				
	BENEFICIAIRE 15	50,00 €				
		126,81 €				
	BENEFICIAIRE 16	477,01 €				
	BENEFICIAIRE 17	255,23 €				
	DOTATION 2021					
TOTAL	ANNEE 2021	3 499,76 €		4 000,00 €	500,24 €	5 160,70 €

SUIVI CHEQUE EAU			COMMENTAIRES	Dotation	Dotation/Utilis ation	Cumul Dotation/Utilisation
2022	BENEFICIAIRE 1	159,32 €		4 000 €		
	BENEFICIAIRE 2	400,00 €				
		400,30 €				
	BENEFICIAIRE 3	99,71 €				
	BENEFICIAIRE 4	64,98 €				
	BENEFICIAIRE 5	83,86 €				
		106,61 €				
	BENEFICIAIRE 6	125,68 €				
	BENEFICIAIRE 7	119,58 €				
		73,65 €				
	BENEFICIAIRE 8	192,65 €				
	BENEFICIAIRE 9	31,24 €				
	BENEFICIAIRE 10	39,78 €				
		133,88 €				
	BENEFICIAIRE 11	172,34 €				
	BENEFICIAIRE 12	52,46 €				
	BENEFICIAIRE 13	100,00 €	Montant en attente			
	BENEFICIAIRE 14	85,02 €	Montant en attente			
	BENEFICIAIRE 15	0,02 €	Montant en attente			
	BENEFICIAIRE 16	52,46 €	Montant en attente			
	DOTATION 2022					
TOTAL	ANNEE 2022	2 493,53 €		4 000,00 €	1 506,47 €	6 667,17 €

Annexe 4 - Coefficient de révision des tarifs

06/12/2022

VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux

REGION SUD-OUEST

Territoire Atlantique Service GIRONDE-LANDES

I5260 SYNDICAT DE CASTELNAU DE MEDOC

Eau potable avt n°1 art.4 au 13/07/22 (base contrat 01/07/2019)

0,15 + 0,42 ICHT-E + 0,11 [010534766] + 0,25 FD + 0,07 TP10a

Période d'application du 01/01/2023 au 30/06/2023

Période d'application Du 1er Semestre 2023

Valeurs des indices Connues au

01/11/2022

Valeur(s) de base du 01/12/2018

Terme

0,15

Pondération	Production et distribution d'eau, assainissement,	Résultat
Valeur de base :	ICHT-E Valeur actualisée :	
0,42	113,6 124,1	MTP WEB 202210 du 07/10/2022 +0,45882

Pondération	[010534766] Electricité vendue aux entreprises	Résultat
Valeur de base :	EVE Valeur actualisée :	
0,11	113,8 119,2	MTP WEB 202210 du 28/10/2022 +0,11522

Pondération	Frais divers	Résultat
Valeur de base :	FD Valeur actualisée :	
0,25	102,7 115,3	MTP WEB 202210 du 14/10/2022 +0,28067

Pondération	Canalisations... avec fournitures de tuyaux	Résultat
Valeur de base :	Tp10a Valeur actualisée :	
0,07	109,7 125	MTP WEB 202210 du 14/10/2022 +0,07976

K intermédiaire:

1,08447

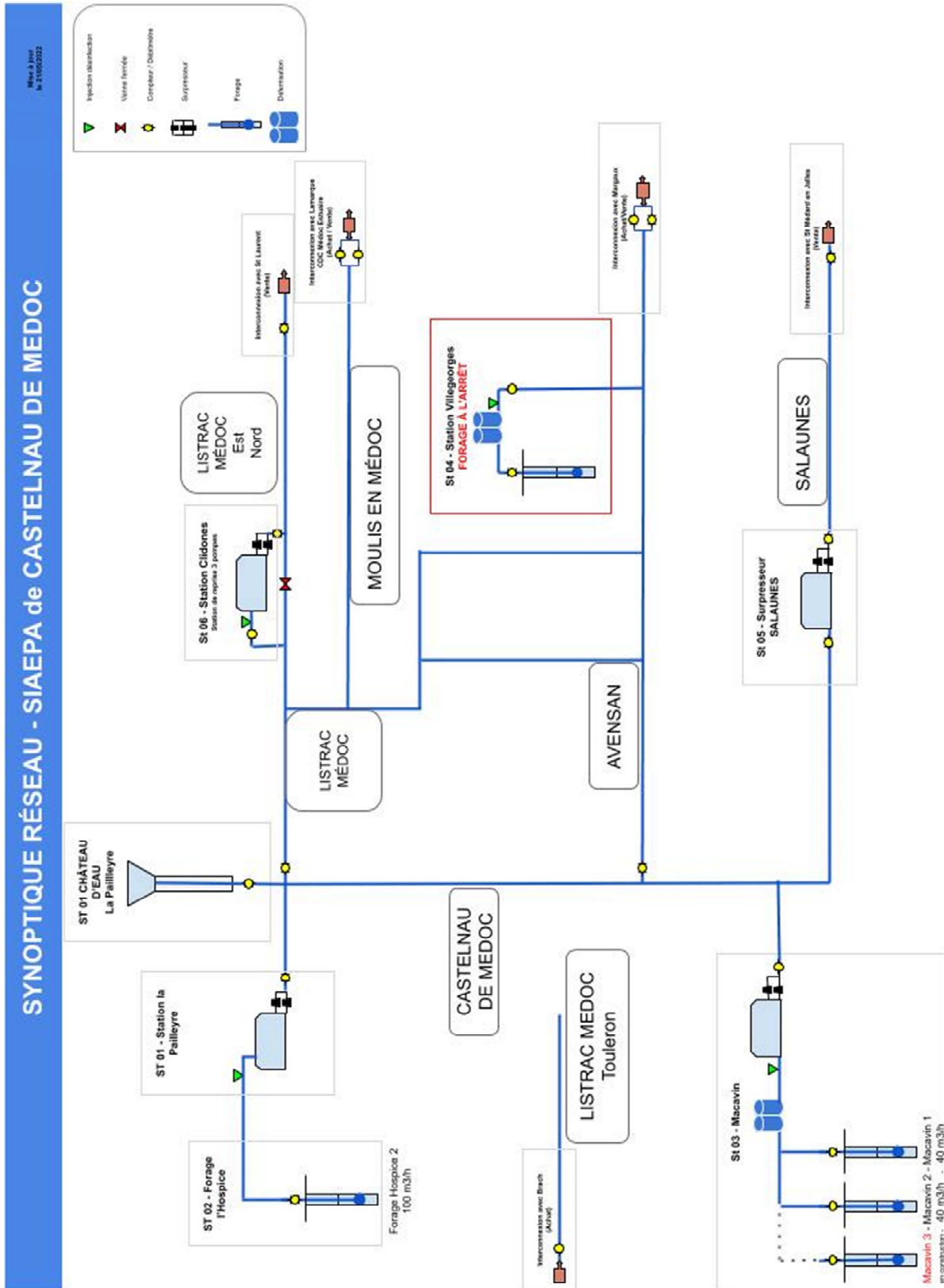
Coefficient K = 1,0845

(arrondi au dix millième supérieur à 4 décimales)

Annexe 5 – BPU

Articles.Libellé	Unité	Date du prix	Prix de base	Début de validité	Valeur	Prix actualisé
Fourniture et pose du dispositif de branchement de 20 ou 25 mm sur canalisation principale AEP au moyen d'un té ou d'un collier de prise en charge, compris vanne de sectionnement, tabernacle, tube allonge, bouche à clef et pièces de raccordement	U	16/7/2019	635,60	1/1/2023	1,086890	690,83
Fourniture et pose du dispositif de branchement de 30 mm sur canalisation principale AEP au moyen d'un té ou d'un collier de prise en charge, compris vanne de sectionnement, tabernacle, tube allonge, bouche à clef et pièces de raccordement	U	16/7/2019	735,20	1/1/2023	1,086890	799,08
Fourniture et pose du dispositif de branchement de 40 mm sur canalisation principale AEP au moyen d'un té ou d'un collier de prise en charge, compris vanne de sectionnement, tabernacle, tube allonge, bouche à clef et pièces de raccordement	U	16/7/2019	965,10	1/1/2023	1,086890	1048,96
Fourniture et mise en place d'un regard de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme, le couvercle, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires : regard de compteur préfabriqué en matière plastique de dimensions minima 0,50m X 0,30m X 0,50m avec couvercle plastique	U	16/7/2019	52,00	1/1/2023	1,086890	56,52
Fourniture et mise en place d'un regard de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme, le couvercle, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires : regard de compteur préfabriqué en matière plastique de dimensions minima 0,50m X 0,30m X 0,50m , avec tampon fonte classe B125	U	16/7/2019	80,30	1/1/2023	1,086890	87,28
Fourniture et mise en place d'un regard de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme, le couvercle, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires : regard de compteur préfabriqué double pour pose sous trottoir	U	16/7/2019	61,10	1/1/2023	1,086890	66,41
Fourniture et mise en place d'un regard de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme, le couvercle, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires : regard de compteur préfabriqué triple pour pose sous trottoir	U	16/7/2019	83,00	1/1/2023	1,086890	90,21
Fourniture et mise en place d'un regard de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme, le couvercle, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires : regard de compteur préfabriqué quadruple pour pose sous trottoir	U	16/7/2019	103,10	1/1/2023	1,086890	112,06
Fourniture et mise en place d'un regard de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme, le couvercle, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires : regard de compteur préfabriqué en matière plastique, à encombrement réduit, de type incongelable, pour pose sous trottoir	U	16/7/2019	124,90	1/1/2023	1,086890	135,75
Fourniture et mise en place d'un regard de branchement chez l'abonné comprenant le regard isotherme, le couvercle, le robinet d'arrêt, le clapet anti-retour double purge et toutes les pièces de raccordement nécessaires : regard de compteur préfabriqué mural de type EDF	U	16/7/2019	169,60	1/1/2023	1,086890	184,34
Fourniture et pose d'un compteur de 15 mm (y compris tête émettrice) sur branchement en attente y compris déplacement, fourniture, adaptation et divers	U	17/7/2019	96,70	1/1/2023	1,086890	105,10
Fourniture et pose d'un compteur de 20 mm (y compris tête émettrice) sur branchement en attente y compris déplacement, fourniture, adaptation et divers	U	17/7/2019	114,00	1/1/2023	1,086890	123,91
Fourniture et pose d'un compteur de 30 mm (y compris tête émettrice) sur branchement en attente y compris déplacement, fourniture, adaptation et divers	U	17/7/2019	202,50	1/1/2023	1,086890	220,10
Fourniture et pose d'un compteur de 40 mm (y compris tête émettrice) sur branchement en attente y compris déplacement, fourniture, adaptation et divers	U	17/7/2019	289,10	1/1/2023	1,086890	314,22
Fourniture et pose d'une tête émettrice	U	17/7/2019	42,00	1/1/2023	1,086890	45,65
Fourniture et pose de canalisation PEHD y compris le grillage avertisseur : DN 25 mm	ML	17/7/2019	4,70	1/1/2023	1,086890	5,11
Fourniture et pose de canalisation PEHD y compris le grillage avertisseur : DN 32 mm	ML	17/7/2019	6,30	1/1/2023	1,086890	6,85
Fourniture et pose de canalisation PEHD y compris le grillage avertisseur : DN 40 mm	U	17/7/2019	6,70	1/1/2023	1,086890	7,28
Fourniture et pose de canalisation PEHD y compris le grillage avertisseur : DN 50 mm	U	17/7/2019	8,50	1/1/2023	1,086890	9,24
Prélèvement CVM- Main d'oeuvre et analyse	F	11/8/2022	200,00	1/1/2023	1,086890	217,38
Plus-value pour la fourniture et pose d'une purge connectique bluetooth	F	11/8/2022	1030,00	1/1/2023	1,086890	1119,50

Annexe 6 - Schéma fonctionnel du réseau



Annexe 7 - Linéaire réseau par tranche d'année de pose

Classe année	Libellé matériau	Longueur (ml)
APRES 2010	Fonte indéterminée	2625,08
	Polychlorure de Vinyle	10866,18
	Polyéthylène HD	151,23
Total pour APRES 2010		13642,49
ENTRE 1960 et 1970	Amiante Ciment	19863,67
	Fonte indéterminée	2134,51
	Polychlorure de Vinyle	6212,11
Total pour ENTRE 1960 et 1970		28210,29
ENTRE 1970 et 1980	Acier	13,27
	Amiante Ciment	817,31
	Fonte indéterminée	1203,33
	Inconnu	508,41
	Polychlorure de Vinyle	128950,3
Total pour ENTRE 1970 et 1980		131492,62
ENTRE 1980 et 1990	Inconnu	20,12
	Polychlorure de Vinyle	45409,18
Total pour ENTRE 1980 et 1990		45429,3
ENTRE 1990 et 2000	Fonte indéterminée	725,11
	Polychlorure de Vinyle	4972,81
Total pour ENTRE 1990 et 2000		5697,92
ENTRE 2000 et 2010	Polychlorure de Vinyle	8679,64
Total pour ENTRE 2000 et 2010		8679,64
INCONNU	Polychlorure de Vinyle	108,34
Total pour INCONNU		108,34
Total général		233260,6

Linéaire réseau par diamètre et matériaux

Diamètre	Libellé matériau	Longueur (ml)
	0 Inconnu	528,53
Total pour 0		528,53
	25 Polyéthylène HD	74,08
Total pour 25		74,08
	32 Polychlorure de Vinyle	1146,01
	Polyéthylène HD	12,44
Total pour 32		1158,45
	40 Polychlorure de Vinyle	7875,78
Total pour 40		7875,78
	50 Polychlorure de Vinyle	20692,41
Total pour 50		20692,41
	63 Polychlorure de Vinyle	72382,38
	Polyéthylène HD	64,71
Total pour 63		72447,09
	75 Polychlorure de Vinyle	283,21
Total pour 75		283,21
	90 Polychlorure de Vinyle	19078,52
Total pour 90		19078,52
	100 Amiante Ciment	2542,49
	Fonte indéterminée	3105,81
	Polychlorure de Vinyle	8,44
Total pour 100		5656,74
	110 Polychlorure de Vinyle	19555,18
Total pour 110		19555,18
	125 Acier	13,27
	Polychlorure de Vinyle	4546,4
Total pour 125		4559,67
	140 Polychlorure de Vinyle	19337,61
Total pour 140		19337,61
	150 Amiante Ciment	11203,25
	Fonte indéterminée	1680,92
Total pour 150		12884,17
	160 Polychlorure de Vinyle	37460,77
Total pour 160		37460,77
	175 Amiante Ciment	3320,97
	Fonte indéterminée	57,56
Total pour 175		3378,53
	200 Amiante Ciment	3614,27
	Fonte indéterminée	1843,74
	Polychlorure de Vinyle	2831,85
Total pour 200		8289,86
Total général		233260,6

Annexe 9 : ETP au contrat

SIAEPA DE CASTELNAU DE MEDOC - Service de l'Eau Potable - 2022				
	NOM	Type de contrat	Statut	ETP
Personnel directement affecté au contrat	AGENT 1	CDI	Ouvrier	0,66
	AGENT 2	CDI	Ouvrier	0,46
	AGENT 3	CDI	Chargé Clientèle	0,38
	AGENT 4	CDI	Cadre	0,30
	AGENT 5	CDI	Technicien	0,24
	AGENT 6	CDI	Cadre	0,18
	AGENT 7	CDI	Technicien	0,06
	AGENT 8	CDI	Technicien	0,03
	AGENT 9	CDI	Ouvrier	0,03
	AGENT 10	CDI	Ouvrier	0,01
	AGENT 11	CDD	Ouvrier	0,01
	AGENT 12	CDI	Ouvrier	0,01
	AGENT 13	CDI	Ouvrier	0,002
	Total Imputation directe			2,37
Direction et services supports	Encadrement, personnel technico administratif, contrôle de gestion, expertise technique, service qualité produit, clientèle, facturation, juridique, RH ...			1,97
	Total Imputation indirecte			1,97
	Total général			4,34

Annexe 10 : Avancement Renouvellement

ETAT D'IMPUTATION SIAEPA AEP - Année 2022 Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Suivi Programmé - Usines et Installations

Montant annuel base contrat

14 947,90 €

Montant annuel avenant 1 base contrat

14 947,90 €

Année	En euros constants				En euros filants			
	Report N-1	Recette €	Dépense €	Solde €	actualisation k au 1er juillet	Recette €	Dépense €	Solde €
2019		7 474,0 €	0,0 €	7 474,0 €	1	7 473,95 €	0,00 €	7 473,95 €
2020	7 474,0 €	14 947,0 €	43 489,8 €	-21 068,8 €	1,00899	15 082,28 €	43 880,77 €	-28 797,48 €
2021	-21 068,8 €	14 947,0 €	17 475,0 €	-23 596,8 €	1,02091	15 260,46 €	17 840,40 €	-2 578,92 €
2022	-23 596,8 €	14 947,0 €	1 080,0 €	-9 729,8 €	1,063254	15 893,41 €	1 148,31 €	14 746,16 €
2023	-9 729,8 €	14 947,0 €		5 217,2 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €

Total 2022 53 710,11 € 62 869,49 €

Solde au 31/12/2022 -9 159,38 €

Suivi Compteurs - Compteurs et têtes

Montant annuel base contrat

875,19 €

Année	En euros constants				En euros filants			
	Report N-1	Recette €	Dépense €	Solde €	actualisation k au 1er juillet	Recette €	Dépense €	Solde €
2019		437,6 €	0,0 €	437,6 €	1	437,60 €	0,00 €	437,60 €
2020	437,6 €	875,2 €	0,0 €	1 312,8 €	1,00899	883,06 €	0,00 €	884,07 €
2021	1 312,8 €	875,2 €	0,0 €	2 188,0 €	1,02091	893,49 €	0,00 €	894,51 €
2022	2 188,0 €	875,2 €	0,0 €	3 063,2 €	1,063254	930,55 €	0,00 €	931,61 €
2023	3 063,2 €	875,2 €		3 938,4 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €

Total 2022 3 144,69 € 0,00 €

Solde au 31/12/2022 3 144,69 €

Divers - Branchement et voirie

Montant annuel base contrat

3 000,00 €

Année	En euros constants				En euros filants			
	Report N-1	Recette €	Dépense €	Solde €	actualisation k au 1er juillet	Recette €	Dépense €	Solde €
2019		1 500,0 €	0,0 €	1 500,0 €	1	1 500,00 €	0,00 €	1 500,0 €
2020	1 500,0 €	3 000,0 €	0,0 €	4 500,0 €	1,00899	3 026,97 €	0,00 €	3 028,0 €
2021	4 500,0 €	3 000,0 €	0,0 €	7 500,0 €	1,02091	3 062,73 €	0,00 €	3 063,8 €
2022	7 500,0 €	3 000,0 €	4 679,0 €	5 821,0 €	1,063254	3 189,76 €	4 975,00 €	-1 784,2 €
2023	5 821,0 €	3 000,0 €		8 821,0 €		0,00 €	0,00 €	0,0 €

Total 2022 10 779,46 € 4 975,00 €

Solde au 31/12/2022 5 804,46 €

Bon pour imputation au compte de renouvellement,

Monsieur le Président du SIAEPA

Annexe 11 : Inventaire

ENSEMBLE-TECHNIQUE	SOUS-ENSEMBLE	UNITES TECHNIQUES	INV	MAD	VRE	Type renouvellement
		SIAEPA de Castelnau de Medoc	Ech :	06/2031	1 852 900	
Ensemble technique pour gestion du non programmé		Ensemble technique pour gestion du non programmé			94 996	
Ensemble technique pour gestion du non programmé	Sous Ensemble pour gestion du non programmé	Sous Ensemble pour gestion du non programmé			94 996	
Ensemble technique pour gestion du non programmé	Sous Ensemble pour gestion du non programmé	UT Eng Cpt + NP Compteurs	07/2009	07/2019	11 483	F
Ensemble technique pour gestion du non programmé	Sous Ensemble pour gestion du non programmé	UT Eng Cpt + NP Eau potable non programme	07/2009	07/2019	39 363	F
Ensemble technique pour gestion du non programmé	Sous Ensemble pour gestion du non programmé	UT Eng CS + MinD Fonctionnel	07/2009	07/2019	44 150	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE		FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE			162 683	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	File Eau - Refoulement			49 183	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Vanne de Refoulement Pompe 1	12/1975	07/2019	640	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Vanne d'Aspiration pompe 1	12/1975	07/2019	640	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Vanne d'Aspiration pompe 2	12/1975	07/2019	640	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Vanne de Refoulement Pompe 2	12/1975	07/2019	640	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Clapet	12/1975	07/2019	853	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Vanne de Refoulement commune	12/2015	07/2019	640	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Vanne	12/2015	07/2019	640	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Vanne aval injection javel	01/1975	07/2019	640	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Vanne aval 2 injection javel	01/1975	07/2019	640	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Pompe d'Élévation / Surpression	12/2020	12/2020	16 686	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Pompe d'Élévation / Surpression	12/2020	12/2020	16 686	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Ballon de surpression (Hydrofort)	12/2021	12/2021	5 256	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Compresseur du ballon	12/2021	12/2021	2 755	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Débitmètre	12/2011	07/2019	1 045	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Refoulement	Appareil de Mesure Pression	01/2011	07/2019	782	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre			41 463	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Ouvrage de Stockage	01/1975	07/2019	0	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Appareil de Mesure de niveau	01/2011	07/2019	640	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Canalisation distribution	12/1975	07/2019	9 750	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Canalisation vidange trop plein	12/2015	07/2019	9 750	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Vanne de by pass	01/1975	07/2019	640	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Clapet	01/1975	07/2019	924	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Canalisation alimentation	12/1975	07/2019	10 671	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Vanne de Refoulement	12/1975	07/2019	640	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Vanne de vidange	12/2015	07/2019	640	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Porte entrée	12/2015	07/2019	1 422	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Portail	12/1975	07/2019	3 543	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	File Eau - Château d'eau de la Pailleyre	Echelle d'accès cuve	01/1975	07/2019	2 843	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Réactifs - Eau de Javel	Réactifs - Eau de Javel			3 114	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Réactifs - Eau de Javel	Cuve Javel	01/2015	07/2019	1 054	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Réactifs - Eau de Javel	Canne d'Injection	01/2015	07/2019	568	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Réactifs - Eau de Javel	Pompe Doseuse	12/2015	07/2019	1 492	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande			27 924	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Armoire de Commande Reprises	12/2020	12/2020	22 248	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Support de Télétransmission	01/2001	07/2019	3 259	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Coffret Electrique Réservoir	07/2017	07/2019	2 417	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Energies - Poste de Livraison Electricité	Energies - Poste de Livraison Electricité			20 184	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Energies - Poste de Livraison Electricité	Transformateur Triphasé	01/2011	07/2019	18 692	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Energies - Poste de Livraison Electricité	Disjoncteur	05/2003	07/2019	1 492	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation			7 323	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Echelle accès à la bâche	04/1997	07/2019	1 564	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Porte accès à la bâche	10/1995	07/2019	1 422	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Prise d'Air de la bâche	12/1975	07/2019	853	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Porte accès aération	10/1995	07/2019	1 422	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Porte accès chambre à vannes	10/1995	07/2019	1 422	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Pompe de Transfert	12/2010	07/2019	640	F
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs			13 492	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	Porte / Portail	01/1975	07/2019	3 543	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	Grillage / Clôture	01/1975	07/2019	8 955	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	Appareil d'Eclairage Chateau d'Eau	07/2017	07/2019	497	
FOR- Castelnau de Médoc - LA PAILLEYRE	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	Appareil d'Eclairage Forage	07/2015	07/2019	497	F
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE		FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE			45 353	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Alimentation Eau Brute	File Eau - Alimentation Eau Brute			9 645	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Alimentation Eau Brute	POMPE Forage	12/2010	07/2019	7 036	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Alimentation Eau Brute	Appareil de Mesure de Niveau	01/2010	07/2019	1 564	F
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Alimentation Eau Brute	Appareil de Mesure Physique Compteur	04/1998	07/2019	1 045	F
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E	File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E			21 859	
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E	Vanne refoulement pompe	12/2008	07/2019	711	

FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E	Clapet	12/2008	07/2019	853
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E	Colonne de Forage	06/2004	07/2019	12 820
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E	Tête de Forage	06/2004	07/2019	5 911
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E	Clapet après compteur	12/2008	07/2019	853
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	File Eau - Distribution / Répartition / Maillage E	Vanne de Refoulement après compteur	12/2008	07/2019	711
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	1 351		
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Trappe	07/1980	07/2019	640
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Echelle	01/1980	07/2019	711
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Bâtiment / Local	01/1969	07/2019	0
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	12 498		
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	Grillage / Clôture	01/1980	07/2019	8 955
FOR - Castelnau de Médoc - L'HOSPICE	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	Porte / Portail	01/1980	07/2019	3 543
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN				578 421
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	File Eau - Forage N°1	20 824		
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Puits / Forage	01/2017	07/2019	1
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Pompe d'Élévation / Surpression	01/2017	07/2019	6 539
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Tête de puits F1	07/2017	07/2019	4 761
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Bride tournante F1	07/2017	07/2019	640
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Robinet de prélèvement F1	07/2017	07/2019	355
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Vanne manuelle de vidange F1	01/2017	07/2019	568
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Joint de démontage F1	01/2017	07/2019	355
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Clapet F1	01/2017	07/2019	853
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Boîte à crépine F1	01/2017	07/2019	426
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Limiteur de débit F1	01/2017	07/2019	640
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Vanne de Refoulement	01/2017	07/2019	853
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Ventouse	01/2017	07/2019	1 136
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Appareil de Mesure Physique	01/2017	07/2019	1
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°1	Débitmètre F1	07/2017	07/2019	3 696 F
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2	File Eau - Forage N°2	22 672		
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2	Puits / Forage	01/2017	07/2019	9 026
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2	Pompe d'Élévation / Surpression	01/2017	07/2019	1
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2	Tête de puits F2	07/2017	07/2019	4 761
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2	Bride tournante F2	07/2017	07/2019	640
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2	Robinet de prélèvement F2	07/2017	07/2019	355
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2	Vanne manuelle de vidange F2	01/2017	07/2019	568
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2	Joint de démontage F2	01/2017	07/2019	355
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2	Clapet F2	01/2017	07/2019	853
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2	Boîte à crépine F2	01/2017	07/2019	1
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2	Limiteur de débit F2	01/2017	07/2019	426
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2	Vanne de Refoulement	01/2017	07/2019	853
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2	Ventouse	01/2017	07/2019	1 136
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2	Appareil de Mesure Physique	01/2017	07/2019	1
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°2	Débitmètre F2	07/2017	07/2019	3 696 F
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°3 (équipé ultérieurement)	File Eau - Forage N°3 (équipé ultérieurement)	16 988		
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°3 (équipé ultérieurement)	Puits / Forage	01/2017	07/2019	8 742
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°3 (équipé ultérieurement)	Pompe d'Élévation / Surpression	01/2017	07/2019	6 539
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°3 (équipé ultérieurement)	Vanne de Refoulement	01/2017	07/2019	853
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°3 (équipé ultérieurement)	Ventouse	01/2017	07/2019	853
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Forage N°3 (équipé ultérieurement)	Appareil de Mesure Physique	01/2017	07/2019	1
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Oxydation / Désinfection	File Eau - Oxydation / Désinfection	39 482		
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Oxydation / Désinfection	Ouvrage de Traitement	07/2017	07/2019	36 033
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Oxydation / Désinfection	Vanne refoulement forage 1	01/2017	07/2019	676
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Oxydation / Désinfection	Vanne refoulement forage 2	01/2017	07/2019	676
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Oxydation / Désinfection	Vanne refoulement forage 3	01/2017	07/2019	676
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Oxydation / Désinfection	Ventouse	01/2017	07/2019	853
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Oxydation / Désinfection	Vanne de vidange	01/2017	07/2019	568
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	File Eau - Filtration / Adsorption	182 516		
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Ouvrage de Traitement N°1	01/2017	07/2019	78 676
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Ouvrage de Traitement N°2	01/2017	07/2019	78 676
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne d'Admission d'eau filtre 1	01/2017	07/2019	1 706
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne d'Admission d'eau filtre 2	01/2017	07/2019	1 706
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne sortie eau filtrée filtre 1	01/2017	07/2019	1 706
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne sortie eau filtrée filtre 2	01/2017	07/2019	1 706
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne de purge filtre 1	01/2017	07/2019	1 066
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne de purge filtre 2	01/2017	07/2019	1 066
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne eau de lavage filtre 1	07/2017	07/2019	1 564
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne eau de lavage filtre 2	07/2017	07/2019	1 564

UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne eau sales filtre 1	07/2017	07/2019	1 564
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne eau sales filtre 2	07/2017	07/2019	1 564
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne évacuation 1ères eaux filtrées filtre 1	07/2017	07/2019	1 564
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne évacuation 1ères eaux filtrées filtre 2	07/2017	07/2019	1 564
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne air de lavage filtre 1	07/2017	07/2019	1 564
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne air de lavage filtre 2	07/2017	07/2019	1 564
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne de vidange filtre 1	01/2017	07/2019	568
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne de vidange filtre 2	01/2017	07/2019	568
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Appareil de Mesure Physique	01/2017	07/2019	853
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Appareil de Mesure Physique	01/2017	07/2019	853
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Appareil de Mesure Physique	01/2017	07/2019	853
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Filtration / Adsorption	Appareil de Mesure Physique	01/2017	07/2019	1
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Stockage / Tampon	File Eau - Stockage / Tampon			328
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Stockage / Tampon	Détecteur	01/2017	07/2019	328
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Stockage / Tampon	Ouvrage de Stockage	01/1983	07/2019	0
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	File Eau - Surpression vers Salaunes			40 646
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Pompe d'Élévation 1	07/2017	07/2019	3 126
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Pompe d'Élévation 2	07/2018	07/2019	3 126
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Pompe d'Élévation 3	07/2018	07/2019	3 126
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Pompe d'Élévation 4	07/2018	07/2019	3 126
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Crépines	01/1984	07/2019	3 909
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Vanne d'Aspiration pompe 1	01/1984	07/2019	640
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Vanne de Refoulement pompe 1	01/1984	07/2019	568
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Vanne d'Aspiration pompe 2	01/1984	07/2019	640
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Vanne de Refoulement pompe 2	01/1984	07/2019	568
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Vanne d'Aspiration pompe 3	01/1984	07/2019	640
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Vanne de Refoulement pompe 3	01/1984	07/2019	568
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Vanne d'Aspiration pompe 4	01/1984	07/2019	640
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Vanne de Refoulement pompe 4	01/1984	07/2019	568
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Dispositif Anti-Bélier	02/2003	07/2019	8 529
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Clapet pompe 1	01/1984	07/2019	732
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Clapet pompe 2	01/1984	07/2019	732
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Clapet pompe 3	01/1984	07/2019	732
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Clapet pompe 4	01/1984	07/2019	732
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Collecteur de refoulement	07/2007	07/2019	7 086
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Salaunes	Appareil de Mesure Physique	01/1984	07/2019	858 F
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	File Eau - Surpression vers Castelnaud			45 553
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Pompe d'Élévation 1	01/2017	07/2019	5 401
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Pompe d'Élévation 2	01/2017	07/2019	5 401
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Pompe d'Élévation 3	01/2017	07/2019	5 401
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Dispositif Anti-Bélier	01/1900	07/2019	1
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Crépines	01/2017	07/2019	3 909
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Vanne de Refoulement pompe 1	01/2017	07/2019	711
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Vanne d'Aspiration pompe 1	01/2017	07/2019	676
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Vanne d'Aspiration pompe 2	01/2017	07/2019	676
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Vanne de Refoulement pompe 2	01/2017	07/2019	711
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Vanne d'Aspiration pompe 3	01/2017	07/2019	676
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Vanne de Refoulement pompe 3	01/2017	07/2019	711
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Dispositif Anti-Bélier	07/2017	07/2019	8 529 F
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Clapet aspiration pompe 1	01/2017	07/2019	1
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Clapet aspiration pompe 2	01/2017	07/2019	1 093
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Clapet aspiration pompe 3	01/2017	07/2019	1 093
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Clapet refoulement pompe 1	01/2017	07/2019	787
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Clapet refoulement pompe 2	01/2017	07/2019	787
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Clapet refoulement pompe 3	01/2017	07/2019	787
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Collecteur de refoulement	01/2017	07/2019	3 302
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Vanne d'Isolément du ballon	01/2017	07/2019	676
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Vanne refoulement	01/2017	07/2019	676
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Surpression vers Castelnaud	Débitmètre Refoul Castelnaud	01/2017	07/2019	3 548 F
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Lagune de décantation	File Eau - Lagune de décantation			0
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	File Eau - Lagune de décantation	Ouvrage Tampon	01/2017	07/2019	0
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	Air de Service - Production d'Air	Air de Service - Production d'Air			27 974
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	Air de Service - Production d'Air	Filtre à Air	07/2017	07/2019	568
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	Air de Service - Production d'Air	Compresseur	01/2017	07/2019	9 098
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	Air de Service - Production d'Air	Compresseur de secours	01/2017	07/2019	9 098
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	Air de Service - Production d'Air	Compresseur Air Pilote	07/2017	07/2019	3 697
UPR - Castelnaud du Médoc - MACAVIN	Air de Service - Production d'Air	Ballon de Stockage	01/2017	07/2019	4 516 F

UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Air de Service - Production d'Air	Débitmètre	01/2017	07/2019	996
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Air de Service - Production d'Air	Appareil de Mesure Physique	01/2017	07/2019	1
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Air de Process/Lavage - Production d'Air	Air de Process/Lavage - Production d'Air			11 513
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Air de Process/Lavage - Production d'Air	Surpresseur d'Air	01/2017	07/2019	11 513
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Eau de Process/Lavage - Distribution / Répartition	Eau de Process/Lavage - Distribution / Répartition			10 449
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Eau de Process/Lavage - Distribution / Répartition	Pompe eau de lavage	01/2017	07/2019	7 391
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Eau de Process/Lavage - Distribution / Répartition	Crépine	01/2017	07/2019	1 351
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Eau de Process/Lavage - Distribution / Répartition	Vanne d'Aspiration	01/2017	07/2019	853
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Eau de Process/Lavage - Distribution / Répartition	Clapet	01/2017	07/2019	1
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Eau de Process/Lavage - Distribution / Répartition	Vanne de Refoulement	01/2017	07/2019	853
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Produits de Traitement - Eau de Javel	Produits de Traitement - Eau de Javel			15 958
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Produits de Traitement - Eau de Javel	Pompe Doseuse N°1	01/2017	07/2019	1 492 F
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Produits de Traitement - Eau de Javel	Pompe Doseuse N°2	01/2017	07/2019	1 492
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Produits de Traitement - Eau de Javel	Coffret protection pompe doseuse	01/2017	07/2019	4 122
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Produits de Traitement - Eau de Javel	Ouvrage de Stockage Réactifs	01/2017	07/2019	8 355
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Produits de Traitement - Eau de Javel	Détecteurs des niveaux haut bas très bas	01/2017	07/2019	497
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande			93 224
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Afficheur	01/2017	07/2019	1 492
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Armoire de Commande	01/2017	07/2019	50 034
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Armoire Refoul Salaunes	01/2007	07/2019	14 214
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Support de Télétransmission	01/2017	07/2019	3 259
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Télégestion Refoul Salaunes	01/2007	07/2019	3 259
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Automate	01/2017	07/2019	7 534
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Chargeur / Onduleur	01/2017	07/2019	782
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Variateur de Fréquence pompe 1 vers castelnau	01/2017	07/2019	3 411
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Variateur de Fréquence pompe 2 vers castelnau	01/2017	07/2019	3 411
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Variateur de Fréquence pompe 3 vers castelnau	01/2017	07/2019	3 411
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Variateur de Fréquence pompe de lavage	01/2017	07/2019	2 417
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation			18 202
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Bâtiment / Local	01/2017	07/2019	0
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Capot de protection F1	01/2017	07/2019	4 265
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Porte F1	01/2017	07/2019	1 422
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Capot de protection F2	01/2017	07/2019	640
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Porte F2	01/2017	07/2019	4 265
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Accès bêche	01/2017	07/2019	1 279 F
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Arrêt d'Urgence général	01/2017	07/2019	996
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Arrêt d'Urgence forage 1	01/2017	07/2019	996
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Arrêt d'Urgence filtres	01/2017	07/2019	996
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Arrêt d'Urgence désinfection	01/2017	07/2019	996
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Arrêt d'Urgence pompes reprise Castelnau	01/2017	07/2019	996
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Douche / Rince-Œil côté javel	01/2017	07/2019	1 351
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Aménagements Extérieurs	Bâtiments, VRD Divers - Aménagements Extérieurs			5 796
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Aménagements Extérieurs	Grillage / Clôture	01/2017	07/2019	1
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Bâtiments, VRD Divers - Aménagements Extérieurs	Porte / Portail	01/2017	07/2019	5 795
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Energies - Production Energie Electrique	Energies - Production Energie Electrique			26 296
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Energies - Production Energie Electrique	Groupe Electrogène	01/1983	07/2019	21 606
UPR - Castelnau du Médoc - MACAVIN	Energies - Production Energie Electrique	Batterie de condensateurs	01/2017	07/2019	4 690
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	ELV - Listrac Médoc - CLIDONES				129 034
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	File Eau - Elévation			44 797
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Pompe d'Elévation / Surpression 1	04/2010	07/2019	2 701
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Pompe d'Elévation / Surpression 2	04/2010	07/2019	5 981 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Pompe d'Elévation / Surpression 3	04/2010	07/2019	5 981 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Vanne d'Aspiration Pompe 1	01/2010	07/2019	711
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Clapet pompe 1	01/2010	07/2019	984
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Vanne de Refoulement pompe 1	01/2010	07/2019	711
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Vanne d'Aspiration Pompe 2	01/2010	07/2019	711
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Clapet pompe 2	01/2010	07/2019	984
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Vanne de Refoulement pompe 2	01/2010	07/2019	711
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Vanne d'Aspiration Pompe 3	01/2010	07/2019	711
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Clapet pompe 3	01/2010	07/2019	984
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Vanne de Refoulement pompe 3	01/2010	07/2019	711
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Vanne by pass 1	10/2010	07/2019	711
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Clapet By Pass	10/2010	07/2019	984
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Vanne By pass 2	10/2010	07/2019	711
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Stabilisateur / Régulateur de Pression	12/2010	07/2019	2 203
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Dispositif Anti-Bélier	12/2010	07/2019	4 478 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Canalisation / Tuyauterie	01/2010	07/2019	3 608

ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Vanne de vidange	01/2010	07/2019	711
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Vanne sur Alimentation	01/2010	07/2019	711
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Vanne sur la distribution	01/2010	07/2019	711
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Vanne de remplissage	01/2010	07/2019	711
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Crépine d'aspiration	12/2010	07/2019	1 847
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Clapet d'aspiration	12/2010	07/2019	1 203
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Mesure de la Pression	12/2010	07/2019	782 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Mesure de Niveau	12/2010	07/2019	853 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Détecteur de niveau Poires	12/2020	12/2020	473 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Débitmètre Remplissage bêche	12/2021	12/2021	1 007 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	File Eau - Elévation	Débitmètre Refoulement	12/2021	12/2021	1 212 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Réactifs - Eau de Javel	Réactifs - Eau de Javel			3 114
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Réactifs - Eau de Javel	Cuve Javel	12/2010	07/2019	1 054 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Réactifs - Eau de Javel	Pompe Doseuse Javel	12/2010	07/2019	1 492 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Réactifs - Eau de Javel	Canne d'Injection	12/2010	07/2019	568 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande			32 151
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Afficheur	12/2010	07/2019	2 160 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Armoire de Commande	12/2010	07/2019	9 594
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Automate	12/2010	07/2019	6 905 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Télégestion	12/2010	07/2019	3 259 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Variateur de Fréquence pompe 1	12/2010	07/2019	3 411 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Variateur de Fréquence pompe 2	12/2010	07/2019	3 411 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Variateur de Fréquence pompe 3	12/2010	07/2019	3 411 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Energies - Production Energie Electrique	Energies - Production Energie Electrique			17 341
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Energies - Production Energie Electrique	Groupe Electrogène	12/2010	07/2019	17 341
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation			8 355
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Bassin	01/2009	07/2019	0
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Echelle dans la bêche	12/2010	07/2019	1 136
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Echelle accès bêche	12/2010	07/2019	1 279
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Echelle dans local accès vannes	12/2010	07/2019	996
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Trappe accès bêche	12/2010	07/2019	1 136
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Appareil d'Eclairage Extérieur	12/2020	12/2020	452 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Appareil d'Eclairage Intérieur	12/2020	12/2020	301 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Rembarde	12/2010	07/2019	1 136
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Convecteur	12/2010	07/2019	711 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Evier	12/2010	07/2019	568
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Pompe de Transfert	12/2010	07/2019	640 F
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs			21 488
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	PORTAIL	12/2010	07/2019	4 920
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Aménagements Extérieurs	Grillage / Clôture	12/2010	07/2019	16 568
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Sécurité	Bâtiments, VRD - Sécurité			1 788
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Sécurité	Extincteur	12/2010	07/2019	256
ELV - Listrac Médoc - CLIDONES	Bâtiments, VRD - Sécurité	Stop chute	12/2010	07/2019	1 532 F
UPR - Avensan - VILLEGORGES		UPR - Avensan - VILLEGORGES			114 653
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute	File Eau - Alimentation Eau Brute			24 684
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute	Appareil de Mesure Physique	12/2008	07/2019	1
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute	Puits / Forage	01/1987	07/2019	1
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute	Pompe de forage	12/2012	07/2019	6 751 F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute	Colonne de refoulement	02/1998	07/2019	8 982
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute	Tête de forage	07/1987	07/2019	3 554
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute	Compteur mécanique 2	12/2008	07/2019	858 F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute	Compteur mécanique	12/2008	07/2019	858 F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute	Vanne de Refoulement manuelle	04/2003	07/2019	711
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute	Stabilisateur de pression tête de forage	04/1993	07/2019	2 203 F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Alimentation Eau Brute	Vanne de Refoulement manuelle	07/2003	07/2019	765
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Oxydation	File Eau - Oxydation			3 345
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Oxydation	Cuve	01/1992	07/2019	1 054
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Oxydation	Vanne d'Aspiration	04/2013	07/2019	798
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Oxydation	Vanne de by pass	12/2010	07/2019	853
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Oxydation	Vanne de lavage	12/2008	07/2019	640
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Filtration / Adsorption	File Eau - Filtration / Adsorption			41 731
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Filtration / Adsorption	Ouvrage de Traitement 1	08/1987	07/2019	18 763
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Filtration / Adsorption	Ouvrage de Traitement 1	08/1987	07/2019	18 763
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne DN 150	12/2010	07/2019	711 F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne sortie filtre DN 150	06/2010	07/2019	853
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne lavage DN 80	02/2004	07/2019	640
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Filtration / Adsorption	Vanne DN125	03/2004	07/2019	798

UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Filtration / Adsorption	Clapets	08/1987	07/2019	1 203
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Stockage / Tampon	File Eau - Stockage / Tampon			481
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Stockage / Tampon	Compteur mécanique	12/2008	07/2019	481
UPR - Avensan - VILLEGORGES	File Eau - Stockage / Tampon	Ouvrage de Stockage	07/1998	07/2019	0
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Production d'Air - Production d'Air	Production d'Air - Production d'Air			14 000
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Production d'Air - Production d'Air	Ballon de surpression (Hydrofort)	06/1987	07/2019	3 057 F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Production d'Air - Production d'Air	Compresseur 1	12/2008	07/2019	4 050
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Production d'Air - Production d'Air	Compresseur 2	04/1992	07/2019	4 050
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Production d'Air - Production d'Air	Surpresseur d'Air	08/1987	07/2019	2 843
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Production d'Air - Distribution d'Air	Production d'Air - Distribution d'Air			782
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Production d'Air - Distribution d'Air	Platine de distribution d'air	12/2009	07/2019	782
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Produits de Traitement - Eau de Javel	Produits de Traitement - Eau de Javel			2 546
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Produits de Traitement - Eau de Javel	Pompe Doseuse	12/2015	07/2019	1 492 F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Produits de Traitement - Eau de Javel	Cuve	12/2015	07/2019	1 054
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande			19 250
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	07/2002	07/2019	9 381 F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Automate	01/2002	07/2019	3 554
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	EQUIPEMENTS DIVERS	07/2002	07/2019	782 F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	ENSEMBLE DE LIAISONS ELECTRIQUES	07/2002	07/2019	782 F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	Poste de télégestion autonome RTC	07/2019	07/2019	3 259
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	DISJONCTEUR	07/2002	07/2019	1 492 F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Eau de Process/Lavage - Recirculation	Eau de Process/Lavage - Recirculation			2 558
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Eau de Process/Lavage - Recirculation	Pompe de Lavage	12/2015	07/2019	2 558
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation			1 732
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Porte / Portail	07/1998	07/2019	497
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Lampe Néon	12/2021	12/2021	401 F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Bloc Autonome de secours	12/2022	12/2022	193 F
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Trappe	07/1998	07/2019	640
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments d'Exploitation	Bâtiment / Local	01/1900	07/2019	1
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Bâtiments, VRD Divers - Aménagements Extérieurs	Bâtiments, VRD Divers - Aménagements Extérieurs			3 544
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Bâtiments, VRD Divers - Aménagements Extérieurs	Grillage / Clôture	01/1900	07/2019	1
UPR - Avensan - VILLEGORGES	Bâtiments, VRD Divers - Aménagements Extérieurs	Portail	07/1998	07/2019	3 543
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES		ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES			139 745
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation			11 365
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Grillage / Clôture	07/2021	07/2022	4 000
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Porte / Portail	07/2021	07/2022	1 000
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Monorail	07/2021	07/2022	3 000
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Ventilateur	07/2021	07/2022	650
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Système Anti-Intrusion	07/2021	07/2022	800
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Rince-Ceil en Coffret	07/2021	07/2022	1 330
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Bâtiments, VRD - Bâtiments d'Exploitation	Pompe Vide-cave	07/2021	07/2022	585
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche	File Eau - Remplissage Bâche			20 790
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche	Canalisation Entrée Station	07/2021	07/2022	4 000
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche	Vanne d'Isolément Entrée Station	07/2021	07/2022	650
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche	Clapet	07/2021	07/2022	1 100
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche	Bride à Talon d'appui	07/2021	07/2022	600
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche	Boîte à Boues	07/2021	07/2022	390
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche	Vanne Stab Amont	07/2021	07/2022	5 900
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche	Canalisation Remplissage Bâche	07/2021	07/2022	1 500
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche	Vanne BY-PASS	07/2021	07/2022	650
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Remplissage Bâche	Tuyauterie Trop Plein	07/2021	07/2022	6 000
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	File Eau - Distribution Surpression			44 226
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Pompe Surpression 1	07/2021	07/2022	2 900
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Pompe Surpression 2	07/2021	07/2022	2 900
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Pompe Surpression 3	07/2021	07/2022	2 900
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Crépine Aspiration Pompe 1	07/2021	07/2022	1 200
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Clapet Aspiration Pompe 1	07/2021	07/2022	1 100
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Canalisation Aspiration Pompe 1	07/2021	07/2022	1 200
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Vanne d'Aspiration Pompe 1	07/2021	07/2022	618
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Bride à Talon d'Appui Aspiration Pompe 1	07/2021	07/2022	550
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Manchette Aspiration Pompe 1	07/2021	07/2022	800
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Manchette Refoulement Pompe 1	07/2021	07/2022	800
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Bride à Talon d'Appui Refoulement Pompe 1	07/2021	07/2022	550
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Clapet Refoulement Pompe 1	07/2021	07/2022	1 100
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Vanne de Refoulement Pompe 1	07/2021	07/2022	618
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Vanne de Refoulement Pompe 2	07/2021	07/2022	618
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Manchette Aspiration Pompe 2	07/2021	07/2022	800

ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Vanne d'Aspiration Pompe 2	07/2021	07/2022	618
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Crépine Aspiration Pompe 2	07/2021	07/2022	1 200
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Clapet Refoulement Pompe 2	07/2021	07/2022	1 100
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Clapet Aspiration Pompe 2	07/2021	07/2022	1 100
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Bride à Talon d'Appui Refoulement Pompe 2	07/2021	07/2022	550
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Canalisation Aspiration Pompe 2	07/2021	07/2022	1 500
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Manchette Refoulement Pompe 2	07/2021	07/2022	800
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Bride à Talon d'Appui Aspiration Pompe 2	07/2021	07/2022	550
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Vanne de Refoulement Pompe 3	07/2021	07/2022	618
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Manchette Aspiration Pompe 3	07/2021	07/2022	800
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Vanne d'Aspiration Pompe 3	07/2021	07/2022	618
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Crépine Aspiration Pompe 3	07/2021	07/2022	1 200
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Clapet Refoulement Pompe 3	07/2021	07/2022	1 100
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Clapet Aspiration Pompe 3	07/2021	07/2022	1 100
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Bride à Talon d'Appui Refoulement Pompe 3	07/2021	07/2022	550
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Canalisation Aspiration Pompe 3	07/2021	07/2022	1 500
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Manchette Refoulement Pompe 3	07/2021	07/2022	800
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Bride à Talon d'Appui Aspiration Pompe 3	07/2021	07/2022	550
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Nourrice Pompes	07/2021	07/2022	3 000
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Vanne Ballon Régulation	07/2021	07/2022	618
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Bride à Talon d'Appui Refoulement	07/2021	07/2022	550
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Ballon Hydrofort	07/2021	07/2022	4 500
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Distribution Surpression	Vanne Sortie Station	07/2021	07/2022	650
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure	File Eau - Analyse / Mesure			14 330
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure	Débitmètre	07/2021	07/2022	3 250
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure	Capteur de Pression	07/2021	07/2022	800
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure	Pressostat de sécurité	07/2021	07/2022	800
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure	Analyseur de Chlore en Continu	07/2021	07/2022	3 600
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure	Débitmètre Entrée	07/2021	07/2022	3 250
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure	Poire NTH	07/2021	07/2022	600
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure	Poire NTB	07/2021	07/2022	600
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	File Eau - Analyse / Mesure	Sonde de Niveau	07/2021	07/2022	1 430
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Produits de traitement	Produits de traitement			2 600
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Produits de traitement	Pompe Doseuse	07/2021	07/2022	1 700
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Produits de traitement	Ouvrage de Stockage Réactifs	07/2021	07/2022	900
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande	Energies / Contrôle - Commande			46 434
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande	Armoire de Commande	07/2021	07/2022	17 000
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande	IHM	07/2021	07/2022	2 000
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande	Support de Télétransmission	07/2021	07/2022	2 634
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande	Variateur de Fréquence Pompe 1	07/2021	07/2022	2 100
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande	Variateur de Fréquence Pompe 2	07/2021	07/2022	2 100
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande	Variateur de Fréquence Pompe 3	07/2021	07/2022	2 100
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande	Inverseur de Source	07/2021	07/2022	3 500
ST07 SUR - Salaunes - SALAUNES	Energies / Contrôle - Commande	Groupe Electrogène	07/2021	07/2022	15 000
Divers contrat		Divers contrat			532 306
Divers contrat	Divers	Divers			532 306
Divers contrat	Divers	Investissement - Mise à niveau Télégestions	12/2019	12/2019	9 581
Divers contrat	Divers	Investissement - Analyseurs de chlore	12/2019	12/2019	22 560
Divers contrat	Divers	Investissement - Mise à jour sectorisation	12/2019	12/2019	34 899
Divers contrat	Divers	Investissement - Mise à jour sectorisation 2020	12/2020	12/2020	4 946
Divers contrat	Divers	Mise en place compteurs télérelevés 2020	12/2020	12/2020	264 836
Divers contrat	Divers	Mise en place compteurs télérelevés 2021	12/2021	12/2021	140 047
Divers contrat	Divers	Mise en place compteurs télérelevés 2022	12/2022	12/2022	55 437
Compteur de partage Avensan		Compteur de partage Avensan			6 983
Compteur de partage Avensan	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			5 386
Compteur de partage Avensan	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	REGARD DE COMPTAGE	07/2010	07/2019	1 066
Compteur de partage Avensan	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AMONT	07/2010	07/2019	676
Compteur de partage Avensan	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	BOITE A BOUES	07/2010	07/2019	853 F
Compteur de partage Avensan	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	STABILISATEUR D'ECOULEMENT	07/2010	07/2019	568
Compteur de partage Avensan	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	COMPTEUR	12/2021	12/2021	1 547 F
Compteur de partage Avensan	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AVAL	07/2010	07/2019	676
Compteur de partage Avensan	TELETRANS - TELETRANS	TELETRANS - TELETRANS			1 597
Compteur de partage Avensan	TELETRANS - TELETRANS	SATELLITE TRANSMISSION	07/2010	07/2019	1 597 F
Compteur de partage St laurent		Compteur de partage St laurent			6 461
Compteur de partage St laurent	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			4 864

Compteur de partage St laurent	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	REGARD DE COMPTAGE	07/2010	07/2019	1 919
Compteur de partage St laurent	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AMONT	07/2010	07/2019	540
Compteur de partage St laurent	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	BOITE A BOUES	07/2010	07/2019	853 F
Compteur de partage St laurent	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	STABILISATEUR D'ECOULEMENT	07/2010	07/2019	568
Compteur de partage St laurent	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	COMPTEUR	07/2010	07/2019	444 F
Compteur de partage St laurent	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AVAL	07/2010	07/2019	540
Compteur de partage St laurent	TELETRANS - TELETRANS	TELETRANS - TELETRANS			1 597
Compteur de partage St laurent	TELETRANS - TELETRANS	SATELLITE TRANSMISSION	07/2017	07/2019	1 597
Compteur de partage Listrac		Compteur de partage Listrac			6 720
Compteur de partage Listrac	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			5 123
Compteur de partage Listrac	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	REGARD DE COMPTAGE	07/2010	07/2019	1 066
Compteur de partage Listrac	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AMONT	07/2010	07/2019	676
Compteur de partage Listrac	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	BOITE A BOUES	07/2010	07/2019	853 F
Compteur de partage Listrac	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	STABILISATEUR D'ECOULEMENT	07/2010	07/2019	568
Compteur de partage Listrac	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	COMPTEUR	12/2020	12/2020	1 284 F
Compteur de partage Listrac	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AVAL	07/2010	07/2019	676
Compteur de partage Listrac	TELETRANS - TELETRANS	TELETRANS - TELETRANS			1 597
Compteur de partage Listrac	TELETRANS - TELETRANS	SATELLITE TRANSMISSION	07/2010	07/2019	1 597 F
Compteur de partage - Margaux (Achat)		Compteur de partage - Margaux (Achat)			8 131
Compteur de partage - Margaux (Achat)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			6 534
Compteur de partage - Margaux (Achat)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	Clapet	02/2010	07/2019	984
Compteur de partage - Margaux (Achat)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	REGARD DE COMPTAGE	07/2010	07/2019	1 919
Compteur de partage - Margaux (Achat)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AMONT	07/2010	07/2019	676
Compteur de partage - Margaux (Achat)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	BOITE A BOUES	07/2010	07/2019	853 F
Compteur de partage - Margaux (Achat)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	STABILISATEUR D'ECOULEMENT	07/2010	07/2019	568
Compteur de partage - Margaux (Achat)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	COMPTEUR	07/2010	07/2019	858 F
Compteur de partage - Margaux (Achat)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AVAL	07/2010	07/2019	676
Compteur de partage - Margaux (Achat)	TELETRANS - TELETRANS	TELETRANS - TELETRANS			1 597
Compteur de partage - Margaux (Achat)	TELETRANS - TELETRANS	SATELLITE TRANSMISSION	07/2010	07/2019	1 597 F
Compteur de partage-Margaux (vente)		Compteur de partage-Margaux (vente)			7 090
Compteur de partage-Margaux (vente)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			5 493
Compteur de partage-Margaux (vente)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	REGARD DE COMPTAGE	07/2010	07/2019	1 919
Compteur de partage-Margaux (vente)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AMONT	07/2010	07/2019	782
Compteur de partage-Margaux (vente)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	BOITE A BOUES	07/2010	07/2019	924 F
Compteur de partage-Margaux (vente)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	STABILISATEUR D'ECOULEMENT	07/2010	07/2019	568
Compteur de partage-Margaux (vente)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	COMPTEUR	07/2010	07/2019	518 F
Compteur de partage-Margaux (vente)	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AVAL	07/2010	07/2019	782
Compteur de partage-Margaux (vente)	TELETRANS - TELETRANS	TELETRANS - TELETRANS			1 597
Compteur de partage-Margaux (vente)	TELETRANS - TELETRANS	SATELLITE TRANSMISSION	07/2010	07/2019	1 597 F
Compteur de partage-St Médard		Compteur de partage-St Médard			6 735
Compteur de partage-St Médard	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			5 138
Compteur de partage-St Médard	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	REGARD DE COMPTAGE	07/2010	07/2019	1 919
Compteur de partage-St Médard	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AMONT	07/2010	07/2019	640
Compteur de partage-St Médard	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	BOITE A BOUES	07/2010	07/2019	853 F
Compteur de partage-St Médard	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	STABILISATEUR D'ECOULEMENT	07/2010	07/2019	568
Compteur de partage-St Médard	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	COMPTEUR	07/2010	07/2019	518 F
Compteur de partage-St Médard	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AVAL	07/2010	07/2019	640
Compteur de partage-St Médard	TELETRANS - TELETRANS	TELETRANS - TELETRANS			1 597
Compteur de partage-St Médard	TELETRANS - TELETRANS	SATELLITE TRANSMISSION	07/2012	07/2019	1 597
Compteur de partage - Réservoir		Compteur de partage - Réservoir			6 780
Compteur de partage - Réservoir	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			5 183
Compteur de partage - Réservoir	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	REGARD DE COMPTAGE	07/2010	07/2019	1 066
Compteur de partage - Réservoir	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AMONT	07/2010	07/2019	676
Compteur de partage - Réservoir	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	BOITE A BOUES	07/2010	07/2019	853 F
Compteur de partage - Réservoir	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	STABILISATEUR D'ECOULEMENT	07/2010	07/2019	568
Compteur de partage - Réservoir	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	COMPTEUR	12/2020	12/2020	1 344 F

Compteur de partage - Réservoir	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AVAL	07/2010	07/2019	676
Compteur de partage - Réservoir	TELETRANS - TELETRANS	TELETRANS - TELETRANS			1 597
Compteur de partage - Réservoir	TELETRANS - TELETRANS	SATELLITE TRANSMISSION	07/2012	07/2019	1 597
Compteur de partage - Lamarque		Compteur de partage - Lamarque			6 364
Compteur de partage - Lamarque	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE			4 767
Compteur de partage - Lamarque	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	REGARD DE COMPTAGE	07/2010	07/2019	1 136
Compteur de partage - Lamarque	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AMONT	07/2010	07/2019	676
Compteur de partage - Lamarque	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	BOITE A BOUES	07/2010	07/2019	853 F
Compteur de partage - Lamarque	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	STABILISATEUR D'ECOULEMENT	07/2010	07/2019	568
Compteur de partage - Lamarque	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	COMPTEUR	07/2010	07/2019	858 F
Compteur de partage - Lamarque	HYDRAULIQUE ET COMPTAGE - HYDRAULIQUE ET COMPTAGE	VANNE AVAL	07/2010	07/2019	676
Compteur de partage - Lamarque	TELETRANS - TELETRANS	TELETRANS - TELETRANS			1 597
Compteur de partage - Lamarque	TELETRANS - TELETRANS	SATELLITE TRANSMISSION	07/2010	07/2019	1 597 F
Compteur Achat d'eau Brach		Compteur Achat d'eau Brach			445
Compteur Achat d'eau Brach	FILE EAU - DISTRIBUTION	FILE EAU - DISTRIBUTION			444
Compteur Achat d'eau Brach	FILE EAU - DISTRIBUTION	COMPTEUR RESEAU	12/2010	07/2019	444 F
Compteur Achat d'eau Brach	CONTROLE / COMMANDE - CONTROLE / COMMANDE	CONTROLE / COMMANDE - CONTROLE / COMMANDE			1
Compteur Achat d'eau Brach	CONTROLE / COMMANDE - CONTROLE / COMMANDE	LS42	01/1900	07/2019	1

6.11 Offres innovantes VEOLIA

Acteur majeur des services environnementaux Veolia poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique.

REUT BOX by VEOLIA **REUT BOX, la solution innovante de Veolia pour répondre au stress hydrique liés au dérèglement climatique.**

C'est quoi ? Une combinaison de technologies éprouvées et robustes nécessitant un minimum de maintenance - un équipement standardisé prêt à l'emploi (mode Plug and Play) qui produit de l'eau de qualité A adaptée pour tous les usages, même les plus contraignants. Elle permet de se substituer à une partie de l'eau potable du site pour des usages internes (nettoyages, préparation polymères, ...) et également de faire de l'irrigation de cultures.

Elle ressemble à quoi ? Unité sur skid ou en container de 5 à 25 m3/



La Reut BOX est composée d'un filtre garni de billes de verre, d'une désinfection UV et d'une chloration avant stockage, La Reut Box a un faible encombrement au sol sur site. C'est une solution intégralement automatisée avec un minimum d'exploitation. Solution modulaire et évolutive qui permet de s'adapter au besoin.

La REUT BOX permet de traiter les eaux usées en sortie de station d'épuration. Elle élimine les MES ainsi que les virus et bactéries présents dans l'eau.

Les usages de l'eau usée traitée, affinée par la REUT BOX :

- 1 : Substitution de l'eau potable sur une station d'épuration urbaine pour ses usages internes
- 2 : Irrigation de cultures (vignes, oliviers, maraichages...)
- 3 : Arrosage de stades, espaces verts et golfs
- 4 : Protection incendie, fontaines, nettoyage de voiries, hydrocurage,
- 5 : Utilisation en industries : complément eau de chaudière, eau de process,



L'instruction DGS du 18 décembre 2020 est venue clarifier un flou réglementaire au sujet des métabolites de pesticides dits "pertinents", et préciser les modalités de gestion des métabolites "non pertinents".

La transposition de la nouvelle directive européenne sur les eaux destinées à la consommation humaine applicable au 1er janvier 2023 vient d'autre part rajouter des nouvelles molécules à surveiller avec des nouvelles concentrations limites d'ici 2026.

Un nouvel arrêté vient par ailleurs préciser la responsabilité de la collectivité Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) dans la surveillance de la qualité de l'eau auprès des populations.

Toutes ces nouvelles réglementations entraînent une dynamique d'évolution du contrôle sanitaire dans les collectivités et peuvent faire émerger des nouvelles situations de non-conformités de pesticides ou de molécules chimiques.

Bien que la réduction des pollutions à la source soit à privilégier, un traitement de l'eau peut-être nécessaire. Le charbon actif est le traitement recommandé pour la plupart des métabolites de pesticides.

Pour choisir en toute confiance, **le meilleur charbon actif** adapté à chaque problématique locale, **Veolia a développé Diabolo®, une solution unique, mobile, rapide et peu onéreuse** pour tester sur place avec l'eau du territoire.

TÉLÉO : TÉLÉO Alarmes constitue la tour de contrôle du télérelevé.



Ce module permet entre autres :

- **de contribuer à sécuriser la qualité de l'eau distribuée** en mettant en évidence les phénomènes de retour d'eau.
- **de garantir l'exhaustivité des recettes du service de l'eau** grâce à la détection des consommations sur points d'eau sans abonnement et des suspicions de fraude (compteurs retournés).
- **D'identifier les désordres potentiels sur les installations privées des consommateurs** grâce aux alarmes fuite - écoulement permanent et risque de gel.

En 2022, grâce aux alarmes "suspicion de fuite" poussées par mail, courriel ou courrier, 72 000 fuites ont été réparées par nos consommateurs, pour une économie globale de 4,1 millions de m³ (environ 1300 piscines olympiques). Un geste utile tant pour la planète que pour le portefeuille des consommateurs !

6.12 Actualité climatique 2022 en France

Bilan / impacts de l'actualité climatique 2022 en France

L'année 2022 est la plus chaude que la France métropolitaine ait jamais mesurée, loin devant 2020 qui détenait le record. Ponctuée d'extrêmes climatiques, 2022 est un symptôme du changement climatique en France, selon Météo France.

En effet, **8 des 10 années les plus chaudes** depuis le début du XXe siècle **sont postérieures à 2010**.

Une année marquée par une période de sécheresse d'une précocité, longévité et intensité exceptionnelle !

L'année 2022 a également été exceptionnellement sèche, marquée par un déficit pluviométrique record de 25 %.

2022 se classe au **2e rang des années les moins arrosées** (depuis le début des mesures en 1959 - données météo France).

A titre d'exemple, 2022 a été jalonnée de mois records : les mois **de mai** avec un déficit de **60 %** et de **juillet** avec un déficit de **85 %** sont les plus secs jamais enregistrés à l'échelle de la France métropolitaine depuis le début des mesures en 1959.

- 2022 a connu **la 2e plus longue période de sécheresse des sols** de son histoire. L'année a été marquée par un déficit persistant de précipitations depuis la fin de l'hiver 2021-2022.
- La surface affectée par cette sécheresse des sols superficiels a atteint **les trois quarts de la France**. C'est l'une des 5 sécheresses ayant touché la surface du territoire la plus importante. La sécheresse a ainsi été moins généralisée qu'en 1976 ou 2011 mais plus qu'en 2003.
- 2022 a été marquée par un **ensoleillement exceptionnel** sur la plupart des régions, le plus souvent **excédentaire de 15 %**, avec de nombreux records, notamment sur la moitié nord du pays (Rennes +18%, Bourges +17%, Colmar +24%).
- Une année sèche mais régulièrement chaude également avec de nombreuses vagues de chaleur ; tous les mois de l'année ont été plus chauds que la normale, à l'exception des mois de janvier et d'avril.

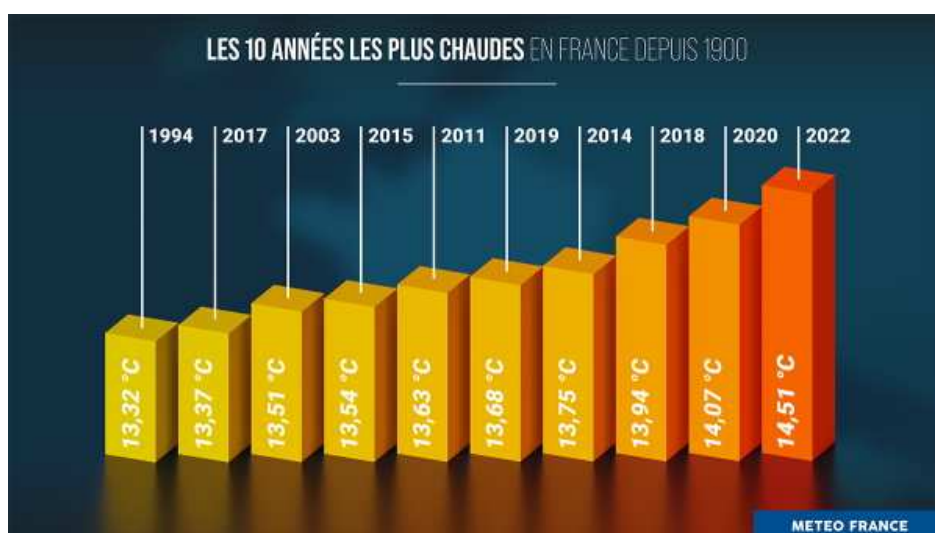
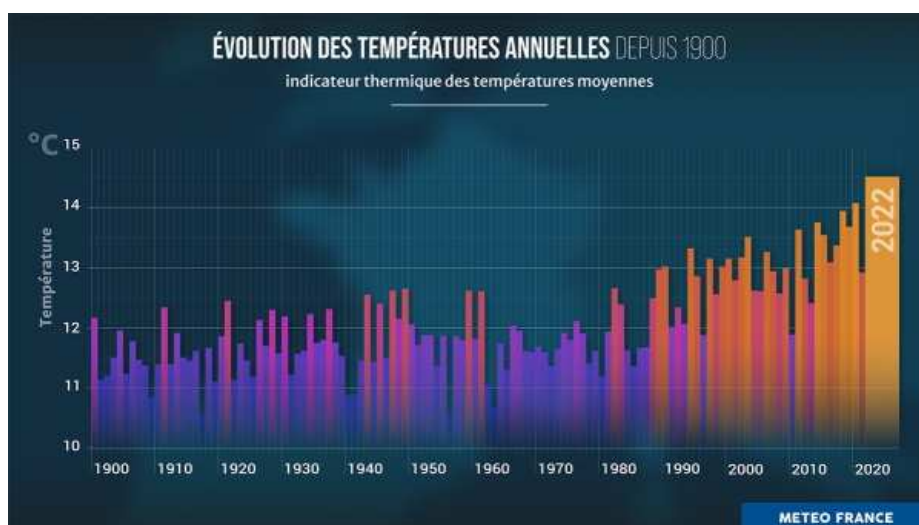
Il en est résulté **un été 2022 classé Extrême** par Météo France.

Trois vagues de chaleur ont concerné la France l'été 2022, la première dès le mois de juin. De nombreux records de chaleur ont été battus. On a par exemple mesuré les 40 °C les plus précoces jamais relevés, avec plus de 40 °C à Saint-Jean-de-Minervois (34) le 16 juin. Jamais auparavant une telle chaleur n'avait duré aussi longtemps et démarré si tôt dans la saison en France continentale ayant établi quelques records :

- **33 jours** de canicule au niveau national.
- Canicule **la plus précoce** (depuis le 15 juin) et la plus longue jamais enregistrée
- **+2,3 degrés** au-dessus de la normale (période 1990-2020), juste derrière celle de 2003 (+2,7 degrés).
- **87 records de températures** battus cette année en France ; 43° à Arcachon, 39,9° au Touquet en juillet !!!
- Sécheresse et feux de forêt : **62 000 hectares brûlés** contre 8 500 habituellement, avec des feux en Bretagne (Brocéliande)
- des pertes agricoles inquiétantes : -20% pour le maïs et la pomme de terre
- Dans le même temps, les orages sont plus intenses avec des phénomènes climatiques exceptionnels : 5 morts en Corse le 18 août avec des dommages importants sur les infrastructures...

Vers 2050 les projections indiquent que 1 été sur 2 pourrait ressembler à celui de 2022...

Annexe - infographie Météo France



6.13 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Abonnés domestiques ou assimilés :

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

Capacité de production :

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m³/jour).

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 22000 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 45001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un

consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Consommation individuelle unitaire :

Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m³/client/an).

Consommation globale unitaire :

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m³/consommateur/an).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Eau souterraine influencée :

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

HACCP :

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- ✓ 0 % : aucune action ;
- ✓ 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- ✓ 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- ✓ 50 % : dossier déposé en préfecture ;
- ✓ 60 % : arrêté préfectoral ;
- ✓ 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- ✓ 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Parties prenantes :

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics ...

Prélèvement :

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Rendement du réseau de distribution [P104.3] :

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

$$\text{Objectif Rdt Grenelle 2} = \text{Min} (A + 0,2 \text{ ILC} ; 85)$$

Avec :

- ✓ Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ✓ ILC : Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;

- ✓ A = 65 dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à 2 Mm³/an où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).

Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Taux de mensualisation :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

Taux de prélèvement :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- ✓ Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- ✓ et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de mutation (demandes d'abonnement) :

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

Taux de réclamations [P155.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume consommateurs sans comptage :

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé :

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volume de service du réseau :

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume mis en distribution :

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume produit :

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.

Ressourcer le monde

Veolia

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers

www.veolia.com